

Candidature du Pays des 7 Rivières au programme  
LEADER 2014-2020

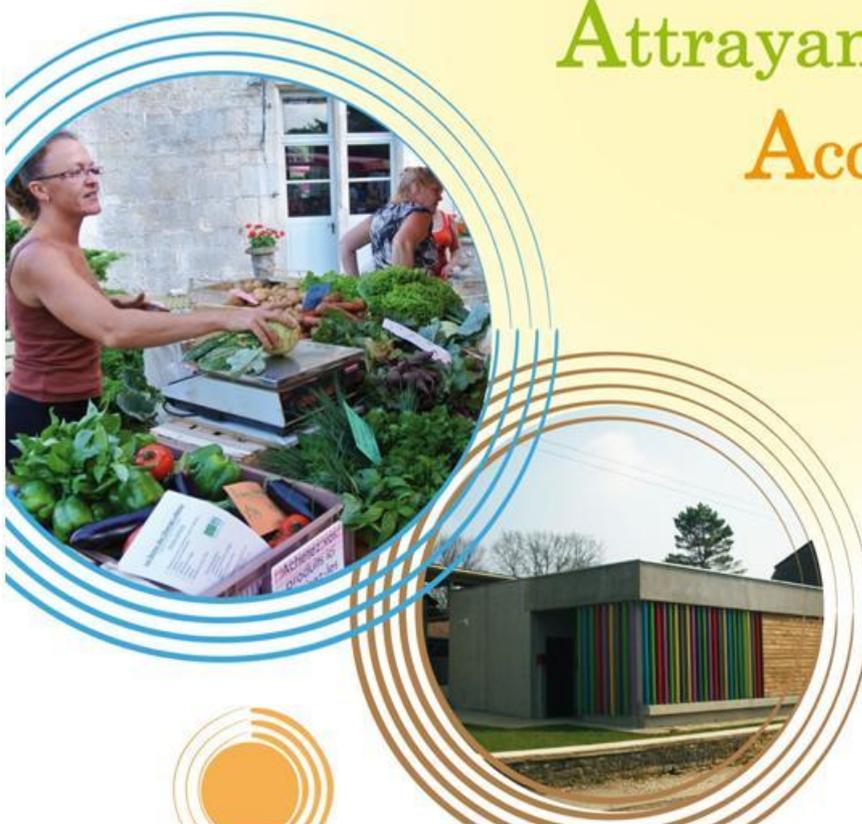


**Renforcer la synergie entre les acteurs  
pour un territoire A+++ :**

**Attrayant,**

**Accueillant**

**et Anticipant**



Février 2015





# SOMMAIRE

<b>Chapitre 1 : Quel territoire ? Quelle stratégie ? .....</b>	<b>7</b>
<b>I.1 Diagnostic.....</b>	<b>9</b>
<b>I.1.1 Éléments de contexte .....</b>	<b>9</b>
<b>I.1.2 Entre ruralité et périurbanité, un territoire en évolution.....</b>	<b>12</b>
I.1.2.1 Une croissance démographique qui se poursuit.....	12
I.1.2.2 Les dynamiques et les besoins d'un territoire rural et rural.....	15
I.1.2.3. L'urbanisme et l'habitat .....	16
<b>I.1.3 Les ressources du territoire .....</b>	<b>17</b>
I.1.3.1 Une prédominance spatiale des terres agricoles .....	17
I.1.3.2 La sylviculture, un secteur à structurer .....	18
I.1.3.3 Le secteur des services, du commerces et de l'artisanat, premier employeur sur le territoire .....	19
I.1.3.4 Le tourisme, un secteur en développement .....	22
<b>I.1.4 Qualité de vie des habitants.....</b>	<b>24</b>
I.1.4.1 Les services de base.....	24
I.1.4.2 Un tissu associatif dense .....	26
<b>I.1.5 Les actions de développement territorial antérieures .....</b>	<b>28</b>
I.1.5.1 Historique de la structuration des acteurs et des procédures de développement .....	29
I.1.5.2 La synthèse des programmes de développement antérieurs.....	30
I.1.5.3 Les modes d'organisation existants entre les acteurs, issues de ces procédures.....	31
I.1.5.4 Bilan du programme LEADER 2007-2013 .....	32
<b>I.1.5 Grilles AFOM .....</b>	<b>34</b>
<b>I.2 La stratégie du GAL .....</b>	<b>43</b>
I.2.1 Quel territoire à l'horizon 2020 ? .....	43
I.2.2 L'arbre à objectifs et la hiérarchisation des objectifs opérationnels .....	47
I.2.3 Une stratégie LEADER bien intégrée aux autres stratégies locales de développement .....	48
I.2.4 Poursuivre la fonction de « laboratoire d'innovation » .....	50
I.2.5 La coopération : axe prioritaire pour les acteurs locaux .....	52



## Chapitre 2 : Implication des acteurs .....56

<b>II.1. Processus d'implication des acteurs au moment de l'élaboration de la candidature.....</b>	<b>58</b>
II.1.1. Appel à manifestation d'intérêt .....	59
II.1.2 Elaboration et partage du diagnostic .....	59
II.1.3 La définition des axes stratégiques et opérationnels.....	62
II.1.4. Elaboration des fiches dispositif.....	63
<b>II.2 Partenariat et modalités de mise en œuvre, suivi, évaluation du programme .....</b>	<b>64</b>
II.2.1 Les groupes de travail thématiques.....	64
II.2.2 La commission d'analyse des projets .....	65
II.2.3 Les partenaires techniques et financiers du programme.....	65
<b>II.3 Le comité de programmation .....</b>	<b>66</b>
II.3.1 Ses missions .....	66
II.3.2 Sa composition .....	66
II.3.3 Les modalités de fonctionnement.....	67
<b>II.4 ..Echange de pratiques, transfert d'expérience vis-à-vis des acteurs du territoire et des autres territoires.....</b>	<b>69</b>
II.4.1 Communication et publicité sur le territoire du GAL .....	69
II.4.2 Mise en réseau.....	70

## Chapitre 3 : Plan de Développement .....72

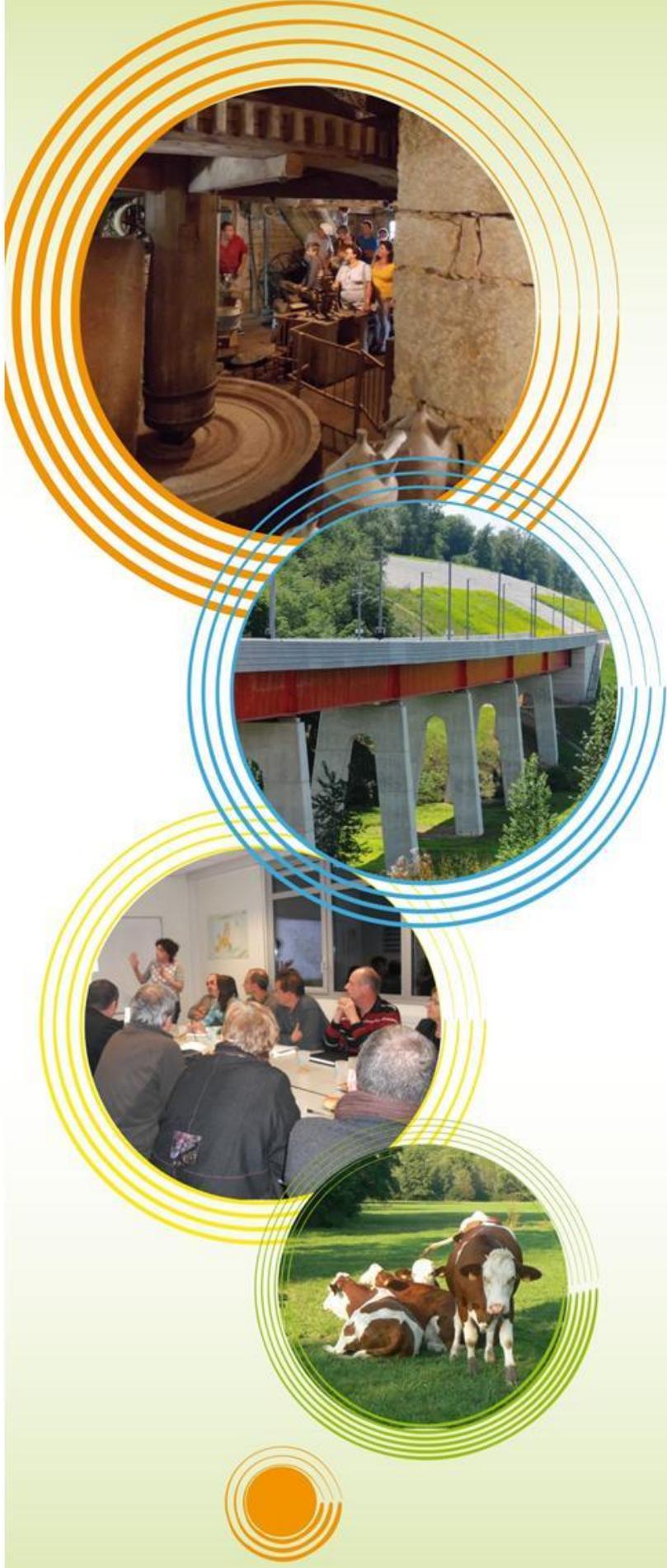
<b>III.1 Les fiches dispositif.....</b>	<b>74</b>
N°1 : Préserver, valoriser et gérer durablement les paysages et les ressources naturelles du territoire .....	74
N°2 : Valoriser le patrimoine culturel les savoirs et savoir-faire locaux.....	78
N°3 : Optimiser la structuration, la mise en réseau et la qualité de l'offre touristique sur le territoire .....	81
N°4 : Renforcer les usages et la qualité des équipements liés aux activités de pleine nature .	85
N°5 : Structurer une stratégie culturelle sur le Pays .....	88
N°6 : Adapter l'offre et l'accès aux services pour l'ensemble de la population.....	91
N°7 : Coopération interterritoriale et transnationale .....	95
AN°8 : Animation – Gestion et fonctionnement du GAL .....	97



N°9 Evaluation du programme .....	99
<b>III.2 La maquette financière .....</b>	<b>101</b>
<b>Chapitre 4 : Le pilotage du projet .....</b>	<b>104</b>
<b>IV.1 Organisation du GAL .....</b>	<b>106</b>
IV.1.1 La structure porteuse du GAL.....	106
IV.1.2 La cellule d’animation .....	106
IV.1.3 Développer les actions de partenariats avec les principaux co-financeurs .....	107
<b>IV.2 Le suivi et l’auto-évaluation .....</b>	<b>108</b>
IV.2.1 Outils de suivi .....	108
IV.2.2 Suivi interne au GAL .....	110
<b>IV.3 L’évaluation.....</b>	<b>111</b>
IV.3.1 Autoévaluation du Programme .....	111
IV.3.2 Evaluation à mi-parcours.....	111
IV.3.3 Evaluation finale .....	112
IV.3.4 Le tableau d’indicateurs .....	112
<b>IV.4 Capitalisation et diffusion .....</b>	<b>113</b>
IV.4.1 Communication/diffusion à l’intérieur du territoire .....	113
IV.4.2 Mise en réseau .....	113
 <b>CONCLUSION.....</b>	 <b>114</b>
 <b>Annexes .....</b>	 <b>115</b>







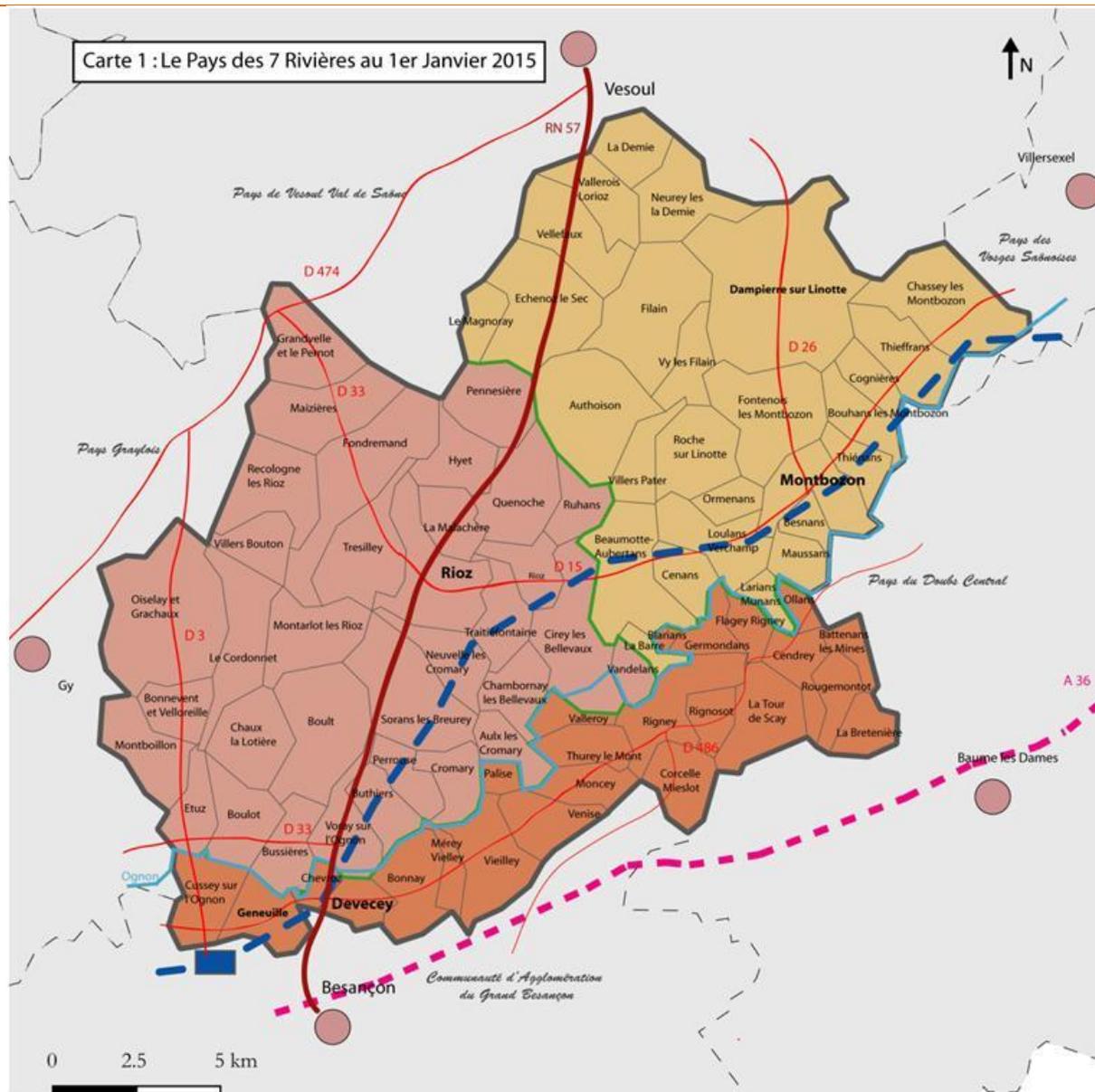
# Chapitre 1 :

Quel territoire ? quelle stratégie ?



# I.1 Diagnostic

## I.1.1 Eléments de contexte



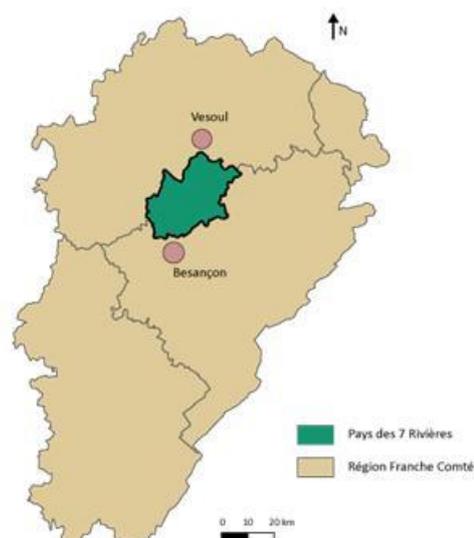
### Légende

- Communauté de Communes Dame Blanche Bussière
- Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
- Communauté de Communes du Pays Riolois
- Autoroute
- Ligne LGV
- Gare TGV

Association du Pays des 7 Rivières - 2015



Le Pays des 7 Rivières, territoire bi-départemental, se situe au centre-nord de la Franche-Comté, entre deux pôles urbains principaux, Besançon et Vesoul qui influencent les dynamiques présentes sur le territoire. La RN57 parcourt le territoire sur un axe nord-sud et absorbe à la fois l'essentiel des déplacements internes au Pays, et les déplacements externes (notamment la liaison Besançon ou Vesoul). La ligne LGV, au sud du Pays, marque physiquement le territoire.



Compte tenu de sa localisation, le territoire du Pays des 7 Rivières connaît une dynamique périurbaine. Néanmoins, une grande partie du territoire reste à dominante rurale et abrite encore de nombreux espaces dédiés à l'agriculture ou recouverts par la forêt. De ce fait, le territoire est multifonctionnel et assure à la fois les fonctions d'espace ressource, d'espace cadre de vie et d'espace nature.

<b>Le Pays des 7 Rivières</b>	
<b>Localisation</b>	Région : Franche-Comté Départements : Haute-Saône et Doubs
<b>Superficie</b>	646.3 km <sup>2</sup>
<b>Nombre de communes</b>	84 communes (détail en annexe 1): ❖ 1 commune de plus de 2000 habitants ❖ 2 communes de 1000 à 2000 habitants ❖ 11 communes de 500 à 1000 habitants ❖ 70 communes de moins de 500 habitants
<b>Population</b>	26 648
<b>Densité</b>	41 habitants/km <sup>2</sup>
<b>Organisation territoriale</b>	3 Communautés de Communes
<b>EPCI à fiscalité propre</b>	Communauté de Communes du Pays Riolois (70) ❖ 33 communes ❖ 11 731 habitants
	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois (70) ❖ 27 communes ❖ 6 523 habitants
	Communauté de Communes de la Dame Blanche Bussièrre (25) - 24 communes - 8 394 habitants
<b>Structure porteuse</b>	Association du Pays des 7 Rivières Maison de Pays – Place du Souvenir Français – BP 26 – 70190 Rioz Tel : 03 84 91 95 04 – Fax : 03 84 91 88 34 Mail : <a href="mailto:association@paysdes7rivieres.org">association@paysdes7rivieres.org</a> <a href="http://www.pays-des-7-rivieres.com">www.pays-des-7-rivieres.com</a> Présidente : Edwige EME



### **Des espaces naturels et agricoles prédominants mais méconnus**

Le Pays des 7 Rivières est caractérisé par un territoire vallonné mais de faible dénivelé (entre 200 et 500 m d'altitude), marqué par une alternance entre les surfaces agricoles exploitées et les espaces naturels, ponctués de villages ou hameaux plus ou moins denses. Le profil des exploitations agricoles favorise la présence de milieux variés : cultures céréalières, prairies ... La forêt couvre plus de 40% de la surface du territoire. Composée en majorité de feuillus, elle est très présente sur le Pays et marque, elle aussi, le paysage.

### **La Vallée de l'Ognon, un axe structurant à valoriser**

L'Ognon fait figure d'axe structurant du Pays des 7 Rivières en le traversant d'Est en Ouest. Il fait l'objet d'un contrat de rivière qui permet de valoriser et de réhabiliter le patrimoine aquatique. Même si elle tend à s'améliorer, la qualité des eaux sur le territoire n'est pas toujours très bonne et l'objectif est d'augmenter leur qualité. Le Pays est riche en cours d'eau complémentaires qui favorisent l'existence de zones humides, où se développe une biodiversité riche mais fragile, puisque ces milieux sont très sensibles aux activités humaines, et notamment aux pollutions. Le territoire recouvre 22 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique et Floristique qui se répartissent sur 26 communes et une zone d'Arrêté de Protection de Biotope. Les acteurs locaux sont conscients de la fragilité de ce patrimoine aquatique et de nombreuses collectivités ont lancé des actions de préservation des zones de captages et d'entretien des ruisseaux.



*Cf. Carte 2 : Répartition des zones naturelles protégées, en annexe 2*

### **Un patrimoine architectural riche, menacé par l'urbanisation**

Le patrimoine architectural typique des villages comtois est la deuxième composante du paysage du Pays : clochers, maisons anciennes, matériaux utilisés ... Certains de ces villages comportent des éléments patrimoniaux importants, (châteaux, moulins, des maisons fortes ...). Certains sont classés Monuments Historiques ou inscrits à l'Inventaire Secondaire des Monuments Historiques. Tous ne sont pas ouverts au public mais ils contribuent à enrichir le cadre paysager.

Les dynamiques urbaines et la modification des pratiques agricoles génèrent une diminution des espaces naturels, une modification du paysage et un développement de nouvelles habitations, risquant d'entraîner une perte d'identité des bourgs.



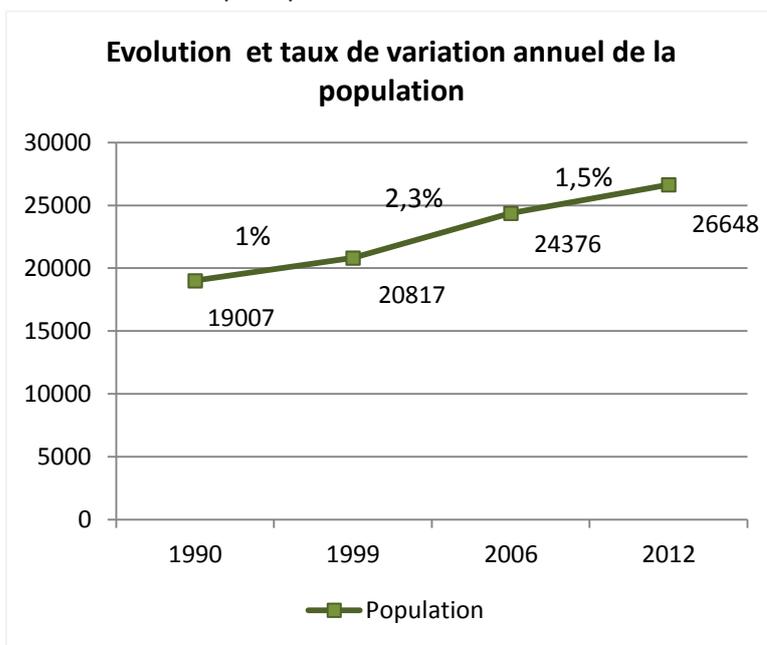
## I.1.2 Entre ruralité et périurbanité, un territoire en évolution

### I.1.2.1 Une croissance démographique qui se poursuit

Le Pays a connu une forte augmentation de sa population au cours des dernières années. De nouveaux habitants attirés par la proximité des deux agglomérations et le cadre de vie encore préservé que propose le Pays, viennent s'installer depuis plusieurs années sur le territoire. La croissance de la population se poursuit, de manière moins intensive que sur les périodes précédentes, pour atteindre 26 648 habitants<sup>1</sup>, ce qui représente un taux de variation annuel de 1,5% sur la période 2006-2015. Cette croissance est principalement liée à des soldes migratoires et naturels positifs. Les dynamiques de croissance, concernent surtout les communes de la zone Sud, proches de Besançon et celles situées le long de la RN57 et autour de Rioz.

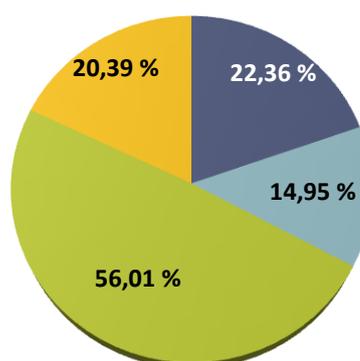
*Cf. Carte 3 : Evolution de la population entre 2006 à 2012, page 14*

*Cf. Carte 4: Densité de population par commune en annexe 2*



Le Pays des 7 Rivières est un territoire jeune, même si toutes les classes d'âge sont concernées par la croissance. Les tranches des 30-44 ans (22,58% de la population) et des 0-14 ans (22,36%) sont les plus présentes parmi la population et continuent de progresser. Ces catégories font le dynamisme du territoire et ont besoin d'une offre de services en adéquation avec leur rythme de vie. Les plus de 60 ans représentent une part importante de la population, qui devrait s'accroître naturellement au cours des années à venir. C'est un public qui nécessite une attention particulière, notamment en ce qui concerne l'accès aux différents services et la mobilité.

### Répartition de la population par classe d'âge en 2012



■ 0-14 ans ■ 15-29 ans ■ 30-59 ans ■ 60 ans et plus

<sup>1</sup> Source : données INSEE, Population sans double compte, 2015



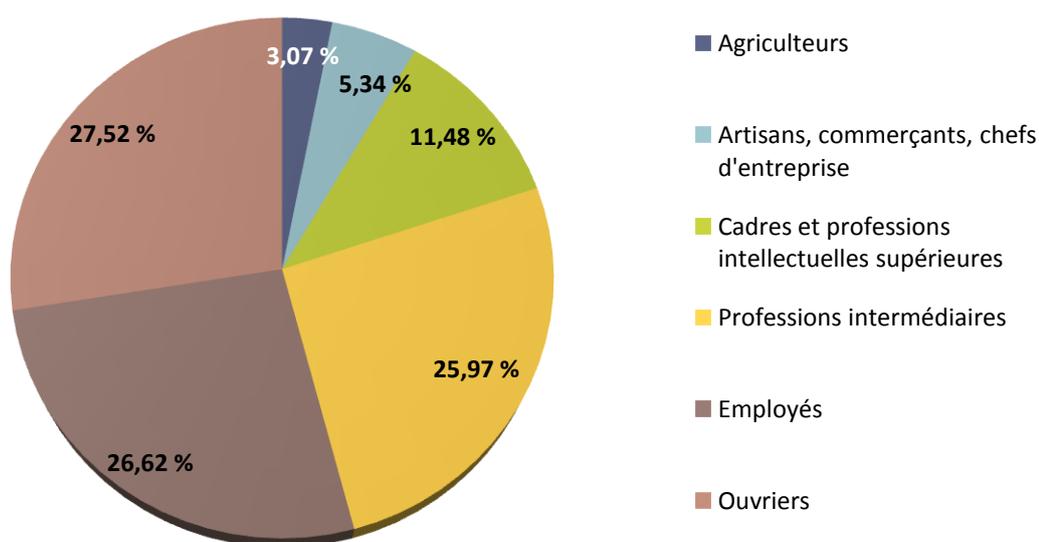
Le territoire du Pays compte 12 547 actifs<sup>2</sup>, avec un taux de chômage de 6,6 %, ce qui est plus faible que la moyenne régionale qui est de 11 %.

Le chômage des femmes diminue mais elles représentent 51,3 % des chômeurs. Il touche également les 15/24 ans qui représentent 17% des personnes au chômage.

La plupart des actifs occupés travaillent dans les zones d'emplois de Besançon ou Vesoul, 15,7 % d'entre eux travaillent dans leur commune de résidence et 19,1% sont à temps partiel. Le secteur du commerce, transport et services représente 31,6 % des emplois. Les revenus moyens sont légèrement supérieurs à la moyenne régionale avec respectivement : 23 415 € pour le Pays et 22 373 € pour la Région<sup>3</sup>.

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les ouvriers (27,52%), les employés (26,62%) et les professions intermédiaires (25,97)<sup>4</sup>. La classe des cadres et professions intellectuelles supérieures est celle qui a connu la plus forte augmentation, celle des agriculteurs la plus forte baisse. Concernant le niveau de formation, la majorité des plus de 15 ans sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP (28,7%). La part de la population titulaire d'un baccalauréat ou BEP, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur est en hausse par rapport à 1999.

### Répartition des actifs par catégorie socio-professionnelle en 2012



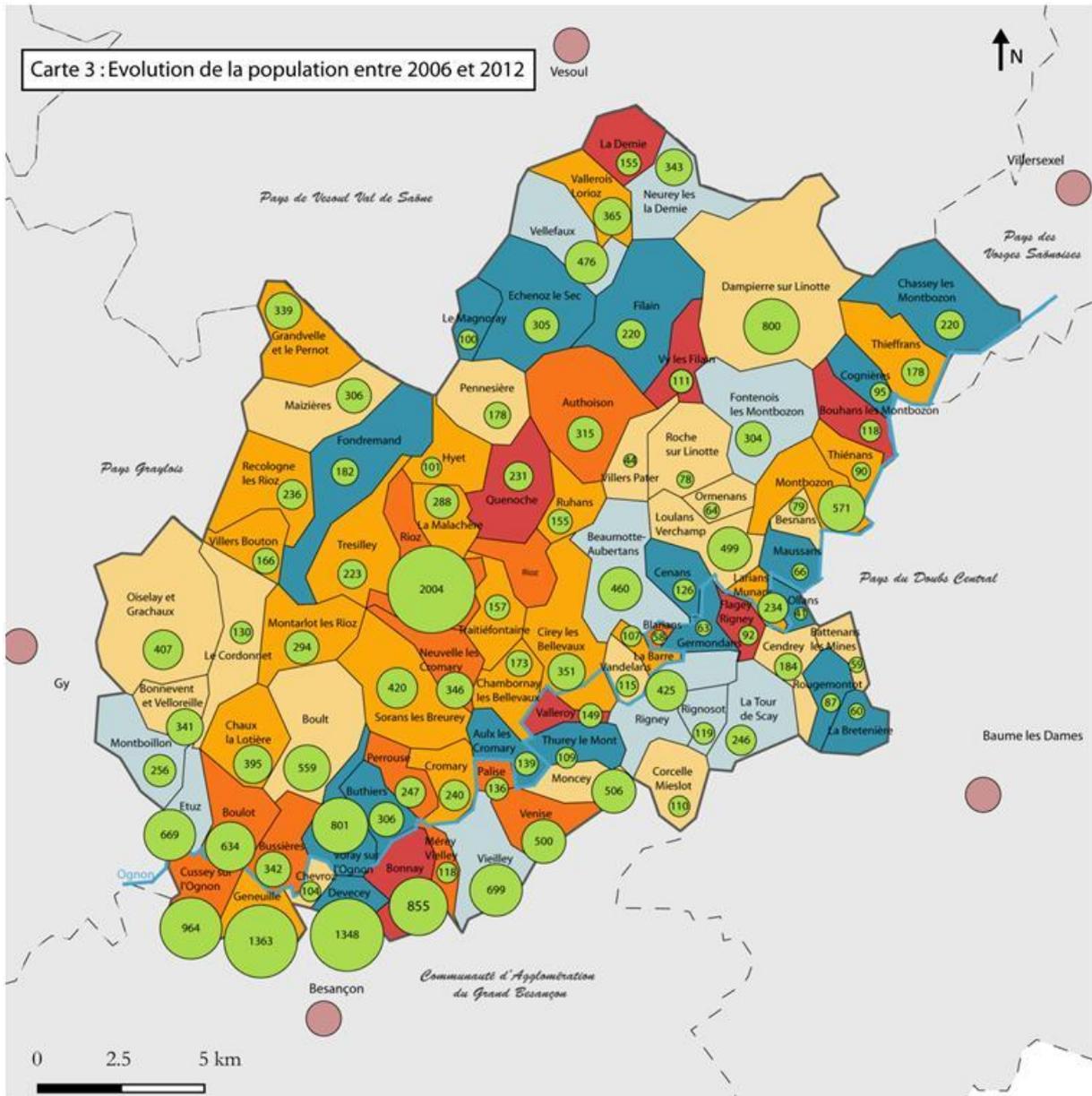
<sup>2</sup> Source : INSEE, Portrait de Territoire, Chiffres de 2011, 2014

<sup>3</sup> Source : INSEE, Portrait de Territoire, Chiffres de 2011, 2014

<sup>4</sup> Source : INSEE, Population active par catégorie socio-professionnelle et activité, 2011

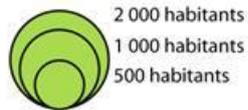


Carte 3 : Evolution de la population entre 2006 et 2012



Légende

Nombre d'habitants



Evolution de la population entre 2006 et 2011

- Diminution supérieure à 2 %
- Stagnation -1.9 à 1.9 %
- Augmentation de 2 à 8 %
- Augmentation de 8.1 à 16 %
- Augmentation de 16.1 à 24 %
- Augmentation de plus de 24.1 %

Association du Pays des 7 Rivières - 2015  
Sources : données INSEE Population 2012 sans double compte



### I.1.2.2 Les dynamiques et les besoins d'un territoire rurbain et rural

#### Les zones périurbanisées<sup>5</sup> sous influence des deux pôles urbains de Besançon et Vesoul

Selon la typologie proposée par la DATAR, une partie du Pays des 7 Rivières est un territoire périurbain ou en voie de périurbanisation. Ce sont les communes situées dans la frange sud du Pays. C'est un espace de prédisposition pour l'installation de familles avec enfants qui représentent 37 % des ménages installés sur le pays. Près de 55% des ménages ont deux voitures ou plus, ce qui s'explique par l'attractivité des zones d'emploi en dehors du territoire et la présence de nombreux navetteurs. Ainsi, 84,3% des actifs travaillent hors de leur commune de résidence, dont 34,2% hors de leur département.



Le territoire est un lieu d'installation des professions intermédiaires et employés. Ceux-ci cherchent à s'installer dans un lieu présentant un cadre de vie agréable, tout en restant à proximité de la capitale régionale et de ses services. Les communes situées dans le périmètre du Pays proposent un coût du foncier moins élevé que les communes situées sur la première couronne de Besançon, ce qui rend l'accès à la propriété plus facile pour ces ménages. Près de 77% d'entre eux sont propriétaires. Visuellement, les dynamiques périurbaines se traduisent par une densification de l'habitat, constitué majoritairement de logements individuels. Cette situation implique des problématiques spécifiques en matière de stratégies de développement de services, d'occupation du sol et de mobilités.

#### Les zones rurales

Dans certaines communes, plus éloignées des axes routiers et des agglomérations, les dynamiques démographiques y sont moins visibles. Ces zones sont aussi moins bien équipées en services et de ce fait, moins attractives. Elles ont conservé un caractère rural plus marqué. Le taux d'agriculteurs et d'ouvriers y est plus important. La densification de l'urbanisation y est moins prononcée, malgré l'implantation de lotissements récents. Mais compte-tenu des fluctuations conjoncturelles comme la montée du prix du carburant, les habitants risquent de s'installer moins facilement dans ces communes excentrées.

<sup>5</sup> Carte : CIADT, Typologie des espaces ruraux, Quelle France rurale pour 2040 ?, étude prospective de la DATAR, 2003



### I.1.2.3. L'urbanisme et l'habitat

---

#### Urbanisme

La consommation foncière est assez présente sur le Pays. Elle est liée à la croissance de la population. Il n'est pas toujours simple pour les collectivités d'assurer la gestion foncière entre agriculture, développement de l'habitat ou des activités économiques et construction d'infrastructures.

Près de 90% des communes du Pays ont un document d'urbanisme actualisé ou en cours d'élaboration (PLU ou carte communale), 10 d'entre elles ne sont couvertes par aucun document. Il n'y a pas de document de planification global à l'échelle du Pays, permettant d'harmoniser l'orientation des communes. La communauté de communes de la Dame Blanche Bussière est intégrée dans le périmètre du SCOT de l'Agglomération Bisontine. Il constituera le document de référence en matière d'urbanisme pour ces communes.

*Cf. Carte 5: Couverture en documents d'urbanisme en 2015, en annexe 2*

#### Habitat

Le parc immobilier du Pays des 7 Rivières est assez ancien puisqu'un logement sur deux a plus de 40 ans. Il est composé en majorité d'habitats individuels. Parallèlement, de nombreux lotissements se sont construits récemment sur le territoire afin de répondre à la croissance de la population. Le faible nombre de résidences secondaires, qui se concentrent majoritairement dans la vallée de l'Ognon, permet d'optimiser l'utilisation des logements disponibles sur le territoire. Le taux de logement vacant est quant à lui assez faible puisqu'il s'élève à 6%. Plusieurs opérations OPAH ont été lancées par les Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois, et du Pays Riolais, permettant de valoriser le programme de rénovation « Habiter Mieux »<sup>6</sup> et de lutter ainsi contre la précarité énergétique.

Les enjeux concernant le logement se concentrent essentiellement sur le besoin en logements locatifs de petite taille. Le territoire est, en effet, surtout occupé par des logements individuels de grande taille (4 pièces ou plus). Il est également important de développer le logement des personnes les plus « fragiles » (faibles revenus, stagiaires, professionnels de passage sur le territoire pour une période courte ...).

---

<sup>6</sup> Programme national Habiter Mieux porté par l'Anah et visant à réduire la précarité énergétique.



---

## I.1.3 Les ressources du territoire

---

### I.1.3.1 Une prédominance spatiale des terres agricoles

---

#### Un secteur agricole en mutation

En 2010, le Pays des 7 Rivières regroupe plus de 300 exploitations réparties sur l'ensemble des communes du territoire. Les agriculteurs représentent 3 % de la population active du Pays, et le secteur agricole 21% des établissements actifs<sup>7</sup>. Les dynamiques liées au secteur agricole suivent la conjoncture régionale actuelle : le nombre d'exploitations a diminué de 50% sur la période 1988/2010<sup>8</sup>. Parallèlement la taille des exploitations augmente. La surface globale dédiée à l'agriculture tend à diminuer elle aussi (-2,30% entre 2000 et 2010), ce qui témoigne de la pression qui s'opère sur le foncier. Les femmes, bien que sous représentées dans ce milieu sont plus présentes sur le territoire qu'au niveau régional (25,7% contre 20% pour la Région). Toutes les zones du territoire ne sont pas occupées de manière égale par l'agriculture. Les communes situées à l'Est du territoire, restent très rurales et la perte d'exploitations y est moins importante car elles sont moins influencées par les dynamiques périurbaines et la pression foncière.

*Cf. Carte 6 Nombre et évolution des exploitations agricoles, en annexe 2*

*Cf. Carte 7 : Orientation principale des exploitations, en annexe 2*

Les exploitations du territoire sont principalement orientées vers la polyculture/élevage. L'élevage destiné à la production de viande (constitué à 74% de bovins) est une part importante du secteur agricole mais c'est la production de lait qui constitue la majorité des exploitations. La filière laitière représente près de 25% du nombre total de têtes. La fluctuation des politiques nationales et européennes influence la spécialisation des exploitations. De plus en plus d'agriculteurs délaissent le système d'exploitation laitier herbagé pour se tourner vers la production céréalière. Ce phénomène est surtout visible sur la partie Ouest du Pays, plus proche de la Vallée de la Saône et gagne petit à petit du terrain. Les productions demandant de la main d'œuvre plus importante sont elles aussi délaissées (maraîchage...).

*Labels de qualité : toutes les communes du Pays sont concernées par l'IGP Gruyère, les communes du Doubs sont couvertes par l'AOP Comté et une réflexion sur un IGP Cancoillotte est en cours.*

#### L'arrivée de nouvelles populations : un atout économique pour l'agriculture

La diversification de l'agriculture peut être une rentrée complémentaire de ressources : tourisme, vente directe ... Et la présence de zones densément peuplées à proximité des exploitations est une opportunité pour développer ce type d'activités. Les démarches de commercialisation des produits agricoles par les circuits courts se développent depuis plusieurs années sur le Pays, qui compte environ 18 professionnels en vente directe. Les circuits courts ne sont pas assez structurés et

---

<sup>7</sup> Source : INSEE, Portait de Territoire : chiffres de 2011, 2014

<sup>8</sup> Source : AGRESTE, recensement agricole, 2010



beaucoup de points de vente directe restent informels et peu lisibles. Le partenariat public/privé est peu développé. Cf. *Carte 8: Points de vente directe identifiés, en annexe 2*

### **Un enjeu environnemental à relever**

La question environnementale est très présente dans l'agriculture. Elle est à la fois très dépendante des enjeux environnementaux, en particulier énergétiques ou climatiques, et génératrice de pollutions. Certaines structures sont déjà sensibles à ces questions et se tournent vers des alternatives à la fois concernant leur mode de production (agriculture biologique, circuits courts ...), et la gestion de leurs déchets ou de leur production énergétique (chaudière, méthanisation, valorisation des haies en bois énergie...).

*Le Pays recense deux initiatives individuelles de méthanisation :*

- *La ferme BIO de They (Sorans les Breurey) dont la production annuelle est d'environ 850000 kWhc en thermique et 640000 kWhc en électricité, ce qui permet l'alimentation d'environ 300 habitations*
- *L'élevage porcin MONNARD à Oiselay et Grachaux*

### **L'aspect social de l'agriculture**

Le milieu agricole souffre d'une mauvaise image. Les activités agricoles sont sources de nuisances ce qui entraîne parfois des conflits d'usages avec la population locale. Les nouveaux habitants ne connaissent pas forcément l'agriculture et le contact entre population et agriculteurs se perd de plus en plus. Il en découle une incompréhension mutuelle. Paradoxalement, l'agriculture est associée à une image positive, de par son rôle nourricier mais aussi par son côté « bucolique » (nature, travail des champs, proximité des animaux ...).

L'arrivée de nouvelles populations donne envie aux jeunes agriculteurs de s'installer sur le territoire, cela dynamise la profession et évite aux agriculteurs d'être trop isolés. Cependant, l'agriculture est vue comme un secteur « en crise ». De ce fait, le nombre de jeunes qui s'installent diminue, et nombre d'exploitations ne sont pas reprises.

### **L'apiculture**

L'apiculture est encore faiblement développée sur le Pays. La plupart des apiculteurs installés opèrent de manière amateur, très peu d'entre eux ont un statut professionnel. De ce fait, la pratique est plutôt familiale, la production est inférieure à la demande. Les apiculteurs qui vendent leur production, viennent surtout des départements limitrophes. L'apiculture est un secteur incertain puisque les revenus sont très dépendants des conditions météorologiques et environnementales. La perte des cheptels est importante.

## **I.1.3.2 La sylviculture, un secteur à structurer**

---

### **Vers une gestion durable de la forêt**

La forêt est une composante essentielle du Pays des 7 Rivières, elle couvre 42 % du territoire, ce qui représente 28 800 hectares de forêt, dont 57% appartiennent aux communes<sup>9</sup>. La forêt est

---

<sup>9</sup> Sources : données IFN 2011



caractérisée par une répartition quasiment égale entre les propriétaires privés et publics (respectivement 43% et 57%). Les forêts publiques (environ 16 000 hectares) sont quasiment toutes dotées d'un plan d'aménagement forestier garantissant une gestion durable. Elles sont gérées sur le long terme par un opérateur unique, l'Office National des Forêts et bénéficient d'un réseau de dessertes satisfaisant. La forte part de forêt publique facilite la mise en place d'une stratégie locale de développement du secteur forestier.

La gestion et la mobilisation des bois en forêt sont largement impactées par un morcellement très important des propriétés et l'absence d'un réseau de dessertes adapté. La forêt privée représente un important potentiel de développement.

### **Aspect environnemental de la forêt**

Le bilan net de ce secteur forestier est négatif, c'est-à-dire qu'il absorbe plus de CO<sup>2</sup> qu'il n'en émet. Ce stockage n'est effectif que dans la forêt en croissance et pourrait être perdu si la forêt n'est pas exploitée. Le bilan net annuel est actuellement de - 65 000 tonnes de CO<sup>2</sup>e par an, soit une compensation d'environ 20% des émissions totales du territoire. Si le bilan net est négatif en termes d'émissions de GES, l'exploitation du bois et son utilisation en bois de chauffage ou d'industrie émettent près de 55 000 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année, soit 17% des émissions totales sur le Pays.

### **Une filière à structurer**

De nombreuses activités tournées vers le bois sont présentes sur le territoire et ne bénéficient pas d'une filière suffisamment structurée. Cela permettrait pourtant d'avoir une meilleure synergie entre les acteurs et d'asseoir davantage de pérennité pour les différentes activités.

Le bois issu des forêts du Pays est en grande partie destiné à la construction. Cependant, le recours au bois local et au bois en général dans la construction (structure, vêtements intérieurs et extérieurs, aménagements intérieurs et extérieurs, mobilier...) reste faible. 97% des communes sont propriétaires de forêts. Les revenus des ventes de bois augmentent leur capacité d'investissement. Ces revenus pourraient être plus importants avec une filière mieux organisée.

*Cf. Carte 9 : Taux de couverture et surface forestière, en annexe 2*

### **I.1.3.3 Le secteur des services, du commerce et de l'artisanat, premier employeur sur le territoire**

---

#### **Une situation géographique favorable au développement économique du territoire**

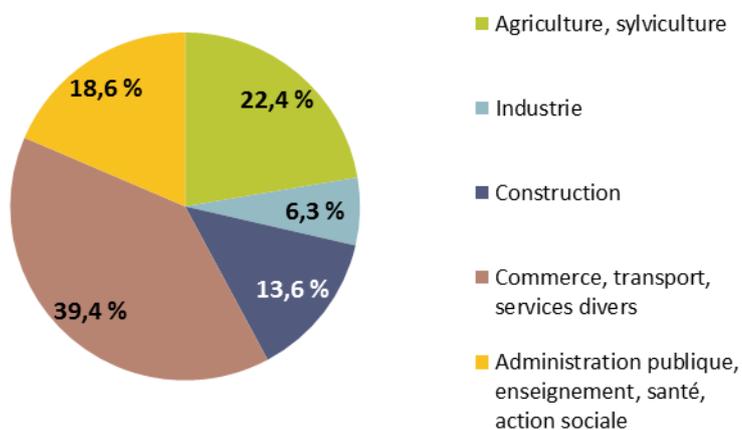
Le Pays a une localisation attractive pour les entreprises. Il est situé au centre d'un triangle de développement économique Besançon/Vesoul/Montbéliard. Deux côtés sur trois sont matérialisés pour un axe de communication important et structurant (N57 et A36). La gare LGV Besançon Franche-Comté se trouve au sud du Pays. Le territoire est attractif pour les entreprises puisqu'elles disposent de foncier libre, pour un coût moins élevé, en gardant une certaine proximité avec l'agglomération et les axes de communication.

*Cf. Carte 10: Infrastructures de transport, en annexe 2*



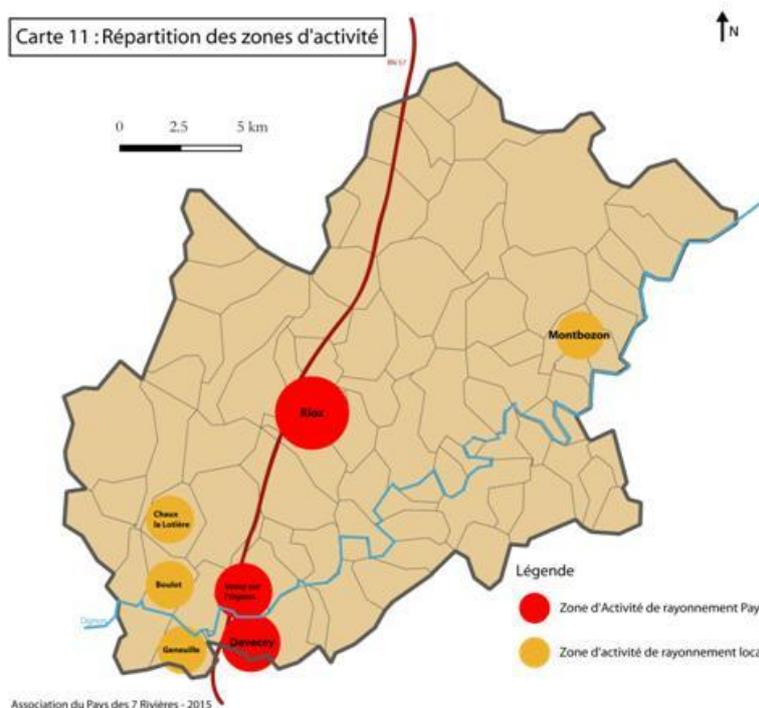
Le territoire compte plus de 1000 entreprises, réparties comme indiqué dans le graphique ci-dessous. Les entreprises du secteur du commerce, transports et services sont les plus présentes. Concernant la répartition des établissements selon la sphère économiques, 54,3% d'entre eux sont rattachés à la sphère présentielle. La dynamique de création d'entreprise est soutenue, 250 entreprises créées entre 2006 et 2010, soit une augmentation de 40%<sup>10</sup>. Le nombre d'emplois disponibles sur le territoire est limité. L'indicateur de concentration de l'emploi est en légère hausse, passant de 44,8 en 2006 à 45,4 en 2010 mais il reste plus faible que sur les autres territoires francs-comtois.

**Répartition des entreprises par secteur d'activité**



### Les zones d'activités

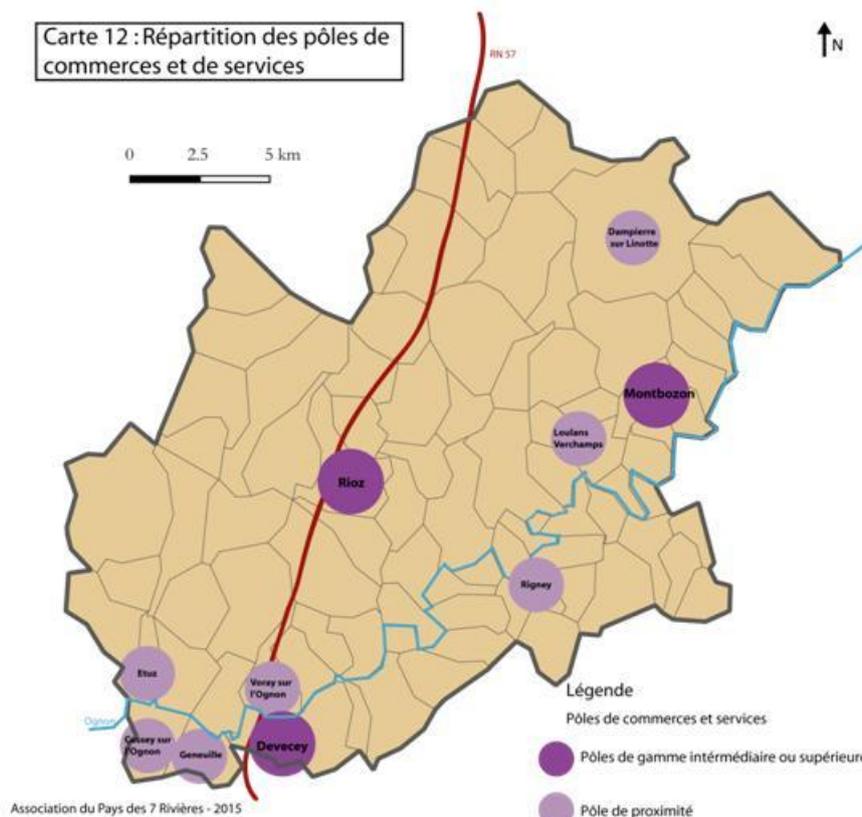
Les trois Communautés de Communes disposent de zones d'activités, dont certaines avec réserves de foncier disponibles pour permettre l'installation de nouvelles entreprises. Elles ont un taux de remplissage satisfaisant, ce qui témoigne d'un certain dynamisme économique. Trois de ces zones sont concernées par l'installation d'entreprises ayant un rayonnement régional ou suprarégional, les autres sont plutôt concernées par l'installation d'entreprises locales.



<sup>10</sup> Sources : INSEE, Portrait de Territoire, Chiffres de 2011, 2014

## Artisanat et commerces

Les commerces de proximité se situent en grande majorité, dans les bourgs centres. Leur nombre conséquent permet de répondre à la fois aux besoins de la population locale mais aussi à ceux de personnes de passage sur le territoire (touristes, navetteurs, transit ...). Le tissu commercial des communes situées au sud-ouest du Pays, est fortement concurrencé par la proximité de Besançon.



## Services aux entreprises

Depuis 2012, le Pays est en partenariat avec BGE à travers le dispositif « CREAFFAIRE » qui a pour action l'information et le conseil pour la création et la reprise d'entreprise. En dehors de cette action, il n'y a pas d'autre dynamique d'accompagnement à la création d'entreprises et à l'installation de porteurs de projets de la part des collectivités locales.

Des besoins émergent dans les domaines qui relèvent du service aux entreprises, qui peut aussi bien bénéficier aux grandes qu'aux petites entreprises : haut débit, locaux

## Accompagnement à l'emploi

Le Pays des 7 Rivières est également un organisme de formation pour adultes. Localisé au sein de la Maison de Pays à Rioz, il dispense, annuellement, des formations envers environ 300 personnes, demandeurs d'emploi ou salariés. Une antenne de la Mission Locale Espace Jeunes de Vesoul est présente à la Maison de Pays à Rioz. Elle accueille et propose un accompagnement individualisé pour tous les jeunes de 16 à 25 ans quel que soit leur niveau de formation. En 2013, environ 185 jeunes ont été suivis.

mutualisés ... Il y a également un manque concernant l'hôtellerie d'affaire et de restauration d'entreprise.

#### I.1.3.4 Le tourisme, un secteur en développement

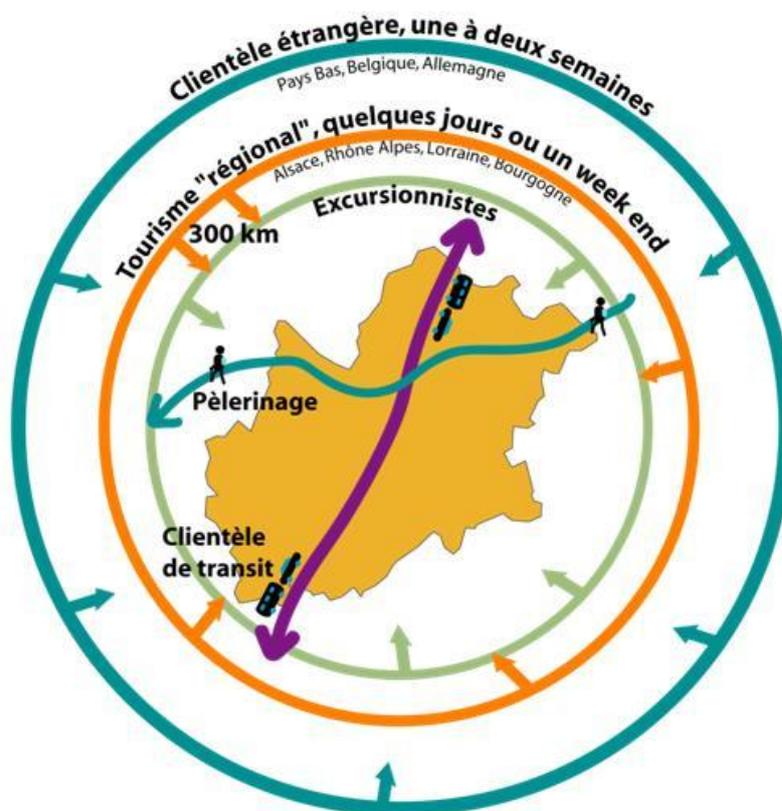
Dans le cadre de sa charte de territoire, le Pays des 7 Rivières a souhaité soutenir le secteur du tourisme et favoriser ses retombées économiques locales.

##### Un territoire propice au tourisme vert

De par son cadre naturel et patrimonial, le Pays des 7 Rivières dispose d'un potentiel pour les activités touristiques : l'aspect de nature préservée et d'espaces ruraux, la présence de la forêt, l'existence de savoir faire locaux, la Vallée de l'Ognon ...

Sa position géographique lui permet d'attirer différents types de clientèle, dont une clientèle de proximité via l'agglomération bisontine. Le territoire peut ainsi se positionner comme un « poumon vert » aux portes de la ville permettant de s'évader rapidement, le temps d'une journée ou d'un weekend.

*Cf. schéma ci-contre<sup>11</sup>*



Le territoire se prête bien aux activités de pleine nature. La multitude d'espaces naturels et son relief peu prononcé garantissent une pratique familiale et sportive. Le territoire offre des itinéraires cyclables de difficulté plus ou moins importante : trois itinéraires de VTT et deux boucles cyclo-touristiques. Le « chemin vert » permet de répondre en partie aux attentes du cyclotourisme mais il comporte une coupure importante entre les deux départements. L'activité randonnée pédestre a été développée au cours des périodes précédentes et des actions sont en cours pour la conforter. Le Pays est traversé par des itinéraires de catégorie 1<sup>12</sup> : le Chemin de Saint Jacques de Compostelle et la Via Francigena. Le Conseil Général de Haute-Saône développe une stratégie sur l'itinérance qui s'accompagne d'une politique de soutien financier pour les communautés de communes dans l'objectif d'améliorer la qualité d'accueil sur tous les types d'itinéraires.

<sup>11</sup> Sources : données Office de Tourisme au Pays des 7 Rivières

<sup>12</sup> Classement du Conseil Général de Haute Saone, la catégorie 1 correspond à des chemins d'intérêt régional voir national.



La rivière l'Ognon constitue un élément touristique important. C'est un lieu privilégié pour la pratique de sports aquatiques tel que le canoë kayak. C'est également un lieu de baignade et de pêche. Cf. Carte 13 : Activités touristiques, en annexe 2

### **Une politique d'accueil à renforcer**

52 structures d'hébergements sont présentes sur le territoire, ce qui représente plus de 500 lits. Ces structures sont diversifiées (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings ...) ce qui permet de toucher une clientèle variée. Cependant, il ressort un manque en structures hôtelières de qualité au niveau des hébergements de plein air (roulottes, chalets ...). Ce type d'hébergement permettrait d'allonger la saison touristique et de garantir des revenus moins aléatoires aux gérants de campings. Les hébergements existants gagneraient à améliorer leur offre de manière qualitative. L'offre située sur le département du Doubs est peu lisible.

Cf. Carte 14 : Localisation des hébergements touristiques, en annexe 2

L'Office de Tourisme au Pays des 7 Rivières conforte son rôle sur la partie haut-saônoise du Pays, soutenu par les deux communautés de communes par une cotisation et le reversement de la taxe de séjour. Il développe d'une réelle stratégie de communication pour être au plus près des publics ciblés avec la mise en place de relais d'informations sur le territoire et une gamme d'outils de communication qui s'étoffe et répond aux nouvelles attentes (topoguide, internet, flash codes...). Il travaille à une mise en réseau des acteurs et organise différentes manifestations touristiques (mardis du territoire, journée du patrimoine, randonnées à thème ...).

La communauté de communes située sur le Doubs n'est pas adhérente de cet Office de Tourisme. L'offre touristique située sur cette zone est de ce fait moins lisible et moins valorisée.

### **Un territoire peu identifié**

Le territoire manque d'éléments touristiques structurants permettant de capter un nombre de visiteurs plus important. Il ne possède pas par exemple, de produit d'appel ou de lieu phare, mais une multitude de pratiques et de lieux qui ne sont pas forcément mis en valeur. Ces éléments ont le potentiel pour être valorisés comme produits d'appels. Le territoire est peu connu de l'extérieur (y compris à l'échelle régionale) et ne bénéficie pas forcément d'une image positive. Il n'est donc pas toujours identifié comme une destination possible. De plus, la dénomination « Pays des 7 Rivières » est peu identifiable géographiquement.

*Depuis 2014 et dans le cadre de la Réforme Nationale des Offices de Tourisme, une coopération émerge entre les 5 Offices de Tourisme de la vallée de l'Ognon (Rioz, Villersexel, Pesmes, Marnay et Gy) pour créer la destination touristique « Vallée de l'Ognon ».*

Le Pays des 7 Rivières est riche en éléments patrimoniaux : maisons fortes, châteaux, petits musées... Mais ces structures sont rarement ouvertes au public ou le sont sur rendez-vous. Ce qui limite les possibilités de visite pour les touristes. Il recense une commune adhérente aux Petites Cités Comtoises de caractère, le village de Fondremand qui possède un patrimoine unique en son genre, l'huilerie moulin. La commune de Montbozon est en cours de labellisation.



---

## I.1.4 Qualité de vie des habitants

---

### I.1.4.1 Les services de base

---

L'augmentation de la population et en particulier, l'installation de nouveaux ménages induit une augmentation de la demande en services. Les nouvelles populations apportent avec elles des pratiques de consommation urbaines. Parallèlement, la population plus ancienne tend à adopter ces mêmes pratiques auxquelles le territoire doit s'adapter.

#### **Un réseau de crèches satisfaisant**

Les services liés à la petite enfance contribuent à l'attractivité du territoire en apportant une réponse aux attentes des jeunes ménages présents sur le territoire. La part des moins de trois ans dans la population du territoire est supérieure aux moyennes régionales et nationales (3,6 % chacune contre 4,36 % pour le Pays)<sup>13</sup>. C'est pourquoi depuis plusieurs années, des efforts sont faits par les collectivités pour en améliorer l'offre.

Il existe désormais six crèches et une micro crèche réparties sur le territoire, ce qui représente environ 170 places. Le taux de remplissage de ces crèches est satisfaisant. Il oscille entre 45 et 65 % en moyenne par mois<sup>14</sup>, suivant les périodes de l'année. Les crèches accueillent majoritairement des enfants provenant des communautés de communes du Pays, quelques enfants provenant de communes extérieures.

Les trois communautés de communes se sont dotées de Relais d'Assistantes Maternelles basés à Rioz, Montbozon et Devecey, qui complètent la desserte en crèches. Ils permettent une meilleure coordination des relations entre parents et assistantes maternelles. Ces structures dispensent des permanences à différents points du territoire ce qui permet de toucher un public plus large.

*Cf. Carte 15: Desserte en services petite enfance, en annexe 2*

#### **Des services périscolaires à conforter**

Les services en accueil périscolaire ont été largement confortés lors de la période précédente. Les trois Communautés de Communes sont dotées de pôles éducatifs de qualité, de cantines, et de lieu d'accueil périscolaire. *Cf. Carte 16: Services scolaires et périscolaires, en annexe 2*

Cependant, les changements liés aux évolutions du nombre d'enfants dans la population demandent aux collectivités de s'adapter : il est parfois nécessaire de regrouper des communes ou d'agrandir des structures déjà existantes. De plus, la réforme des rythmes scolaires entraîne une modification du fonctionnement de ce service et une augmentation des besoins. En effet, tous les locaux ne sont pas adaptés à l'organisation des « NAP » (nouveaux temps d'aménagements périscolaires).

---

<sup>13</sup> Source : données INSEE, 2011

<sup>14</sup> Source : données des crèches du Pays de 7 Rivières, 2014



## Un enjeu autour de l'offre de santé

Le territoire du Pays des 7 Rivières est plutôt bien desservi en services de santé (médecins, infirmiers, dentistes, pharmacies ...), en comparaison à des territoires ayant un profil similaire. La proximité des agglomérations de Besançon et Vesoul permet de compléter l'offre existante. Le nombre de professionnels de santé a augmenté au cours des dernières années, passant à 73 praticiens en 2014, toutes spécialités confondues, sur l'ensemble du territoire. Ceux-ci se concentrent dans les bourgs centres.

- La Communauté de Communes de la Dame Blanche Bussière possède deux « pôles » principaux qui regroupent plusieurs praticiens, la zone Sud-Ouest (Cussey sur l'Ognon, Geneuille et Devecey) et dans une moindre mesure la zone de Rigney ;
- La Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois est moins bien pourvue que les autres, avec peu de professionnels « de proximité »<sup>15</sup> et très peu de professionnels de gamme intermédiaire ou supérieure. Les professionnels de santé se concentrent sur Dampierre sur Linotte et dans une moindre mesure sur Montbozon. Cette zone représente donc un enjeu fort autour des questions concernant d'offre locale de santé.
- La Communauté de Communes du Pays Riolais est bien desservie à la fois en médecine de premier recours et services de santé de gamme intermédiaire et supérieure (sage femme, podologue ...). Elle est dotée depuis 2014 d'une maison de la santé qui regroupe plusieurs professionnels.

*Cf. Carte 17: Desserte en professionnels de santé de proximité et carte 18 : Desserte en professionnels de santé de gamme intermédiaire et supérieure, en annexe 2.*

## Services aux personnes âgées

Le Pays des 7 Rivières compte trois structures d'accueil et de santé réparties sur le territoire. Elles sont complétées par des services de soins, de surveillance, de portage des repas et d'aide à domicile. Plusieurs associations spécialisées sont présentes sur le territoire : l'ADMR, l'ELIAD et le SSIAD.

## Transports

Le Pays des 7 Rivières est plutôt bien desservi par le réseau routier. Mais au niveau des transports en commun, la desserte est plus inégale. La dominance de zones rurales, avec un habitat clairsemé induit une forte dépendance vis-à-vis des déplacements en voiture et ne se prête pas à la mise en place d'un réseau de transports en commun compétitif. Le territoire est parcouru par cinq lignes de bus régulières, assurées par la Région Franche-Comté et le Conseil Général de Haute-Saône. Toutes les lignes de transport scolaire sont également ouvertes aux autres usagers lorsque des places sont disponibles.

Le transport à la demande, sans remplacer un vrai réseau de transport, propose une alternative à la voiture et permet de répondre en partie aux problématiques liées aux déplacements. Il a été développé sur deux Communautés de Communes du Pays.

- La Communauté de Communes du Pays Riolais possède un système de transport à la demande réservé aux personnes handicapées ou de plus de 60 ans. Il dessert 13 des 33

---

<sup>15</sup> Les services de santé de proximité sont les médecins généralistes, infirmières, kinésithérapeutes, pharmacies, dentistes



communes et permet un accès aux commerces et services. Ce service ne fonctionne qu'à raison d'une demi-journée toutes les deux semaines. La Communauté de Communes a également mis en place un site internet et des parkings de covoiturage.

- La Communauté de Communes Dame Blanche Bussière a mis en place un service de transport à la demande, basé sur un système de taxis effectuant des lignes régulières. Ce service permet aux usagers de rejoindre les lignes LIVEO.

*Cf. Carte 19: Desserte en transports en commun, en annexe 2*

Le secteur situé à proximité de la gare TGV de Besançon (sur la commune d'Auxon) est concerné par une étude de mobilité<sup>16</sup> qui évoque la remise en service de la gare de Devecey pour les TER et l'aménagement d'aires de covoiturage, afin de rabattre les flux de navetteurs à destination de Besançon vers le train. Les communes concernées par cette étude sont : Etuz, Boulot, Cussey sur l'Ognon, Geneuille, Devecey et Voray-sur-l'Ognon.

#### **I.1.4.2 Un tissu associatif dense**

---

Le tissu associatif est dense et varié sur le Pays, l'offre d'activités proposées est diversifiée. Ces associations tiennent une place essentielle car elles sont facteurs de cohésion sociale et instrument d'éducation et de citoyenneté. Elles contribuent à animer la vie culturelle et sportive locale. Pourtant, elles ne sont pas toujours mises en avant. Il est important de soutenir leur rôle et de garantir leur pérennité.

##### **Une offre culturelle peu développée**

L'offre culturelle du Pays des 7 Rivières est très peu développée, que ce soit du point de vue de la programmation ou des équipements disponibles. La programmation plutôt tournée vers les enfants, se concentre sur les périodes estivales et de Noël. Le territoire recense pourtant quelques initiatives culturelles intéressantes : Vox Romana, le Comité d'Action Musicale et Artistique (CAMA), le cirque équestre Pagnozoo, le festival de musiques actuelles Les Eguillennes ... Ces initiatives sont organisées par des associations locales ou de manière professionnelle. Une quinzaine d'artisans d'art sont également installés sur le territoire. Ils pratiquent des métiers qui sont mal connus et peu mis en valeur sur le territoire mais qui présentent pourtant un savoir-faire unique.

*Cf. Carte 20: Répartition des activités culturelles et carte 21 : Répartition des artisans d'art, en annexe 2*

Il n'y a pas de lieu spécialement dédié à la culture, mais quelques communes se sont dotées de centres socioculturels ou de salles qui peuvent accueillir des manifestations et événements culturels. Certaines de ces structures, comme par exemple le centre culturel et de loisirs à Rioz ou le centre de rencontres de Voray sur l'Ognon, proposent la pratique d'activités culturelles. Les salles existantes sont plutôt des gymnases ou des salles polyvalentes et ne sont pas forcément adaptées à des besoins spécifiques. De nombreux acteurs rapportent l'inadéquation de ces salles avec les besoins liés à l'organisation d'événements : mauvaise insonorisation, manque de confort ...

*Cf. Carte 22: Répartition des salles permettant l'organisation de manifestations culturelles, en annexe 2*

---

<sup>16</sup> Citec, Besançon TGV Etudes Mobilités, 2013



La communication sur les activités, les structures et les acteurs existants à l'échelle du Pays, est éparpillée (affichage ou sites propres). Il n'existe pas de support dédié, centralisant toute l'information. L'Office de Tourisme joue le rôle de relais en proposant un agenda des manifestations sur son site mais reste encore mal connu.

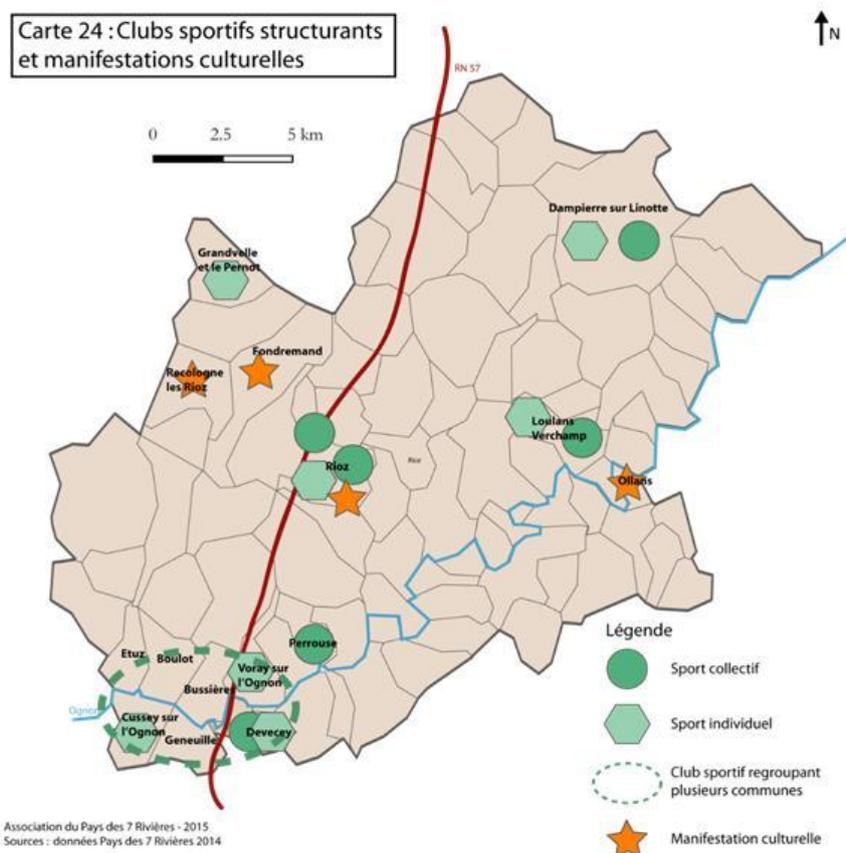
### Les activités sportives

La demande liée à l'offre sportive s'accroît parallèlement à l'augmentation de la population et l'attrait pour de nouvelles pratiques. Ces activités permettent aux populations locales de se rencontrer, ce qui favorise le lien social et l'échange entre anciens et nouveaux habitants. L'amélioration de l'offre sportive et en particulier, les activités de pleine nature, est bénéfique pour enrichir l'offre touristique.

Concernant le sport, les communes et Communautés de Communes du territoire se sont dotées d'équipements au cours des dernières années : terrains multisports, piscines de plein air, canoë kayak... Ainsi le territoire dispose de structures de qualité permettant la pratique de différents sports, en loisir et en compétition.

Comme pour la culture, certains équipements sont souvent multi usages et sont sur-occupés ou ne s'accordent pas avec toutes les pratiques sportives. Ce sont d'ailleurs les mêmes équipements qui servent pour l'organisation d'activités sportives et culturelles. Des besoins ressortent afin de compléter l'offre en équipements sportifs spécialisés.

*Cf. Carte 23: Répartition des activités sportives en annexe n°2*



---

## I.1.5 Les actions de développement territorial antérieures

---

Le Pays des 7 rivières, reconnu officiellement en 2003, a été créé sous forme associative en 1978, suite à la mise à l'étude du Plan d'aménagement rural de la moyenne vallée de l'Ognon. L'envie de travailler ensemble, sans tenir compte des frontières départementales, dans un souci de coopération intercommunale et de solidarité (les premières actions ayant été la création d'une Mission Locale et d'un organisme de formation), avec un esprit d'ouverture et de vision d'avenir, ont motivé les acteurs locaux du territoire à se structurer.

Plus de 35 ans sont passés, et 90% des communes membres initialement poursuivent leur implication au sein du Pays.

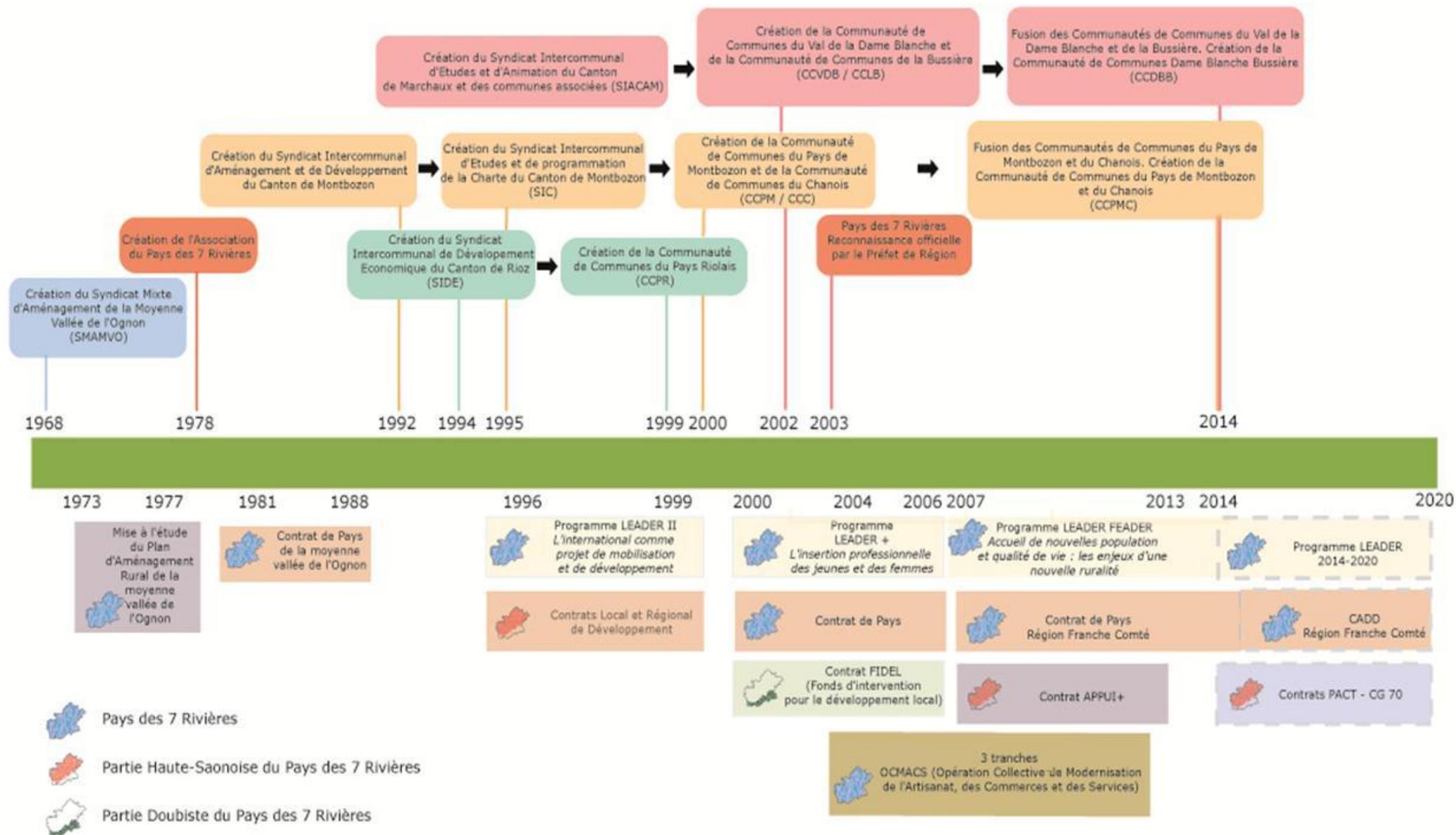
Le territoire a connu des évolutions, les communes se sont structurées en EPCI, les programmes de développement ont permis de conforter cette structuration.

Les documents suivants présentent de manière synthétique et schématique :

- L'historique de la structuration des acteurs et des procédures de développement
- La synthèse des programmes de développement antérieurs
- Les modes d'organisation existants entre les acteurs, issues de ces procédures.



**FIGURE 1 : HISTORIQUE DE LA STRUCTURATION DES ACTEURS ET DES PROCEDURES DE DEVELOPPEMENT**



### I.1.5.2 La synthèse des programmes de développement antérieurs

Détail disponible en annexe n° 3

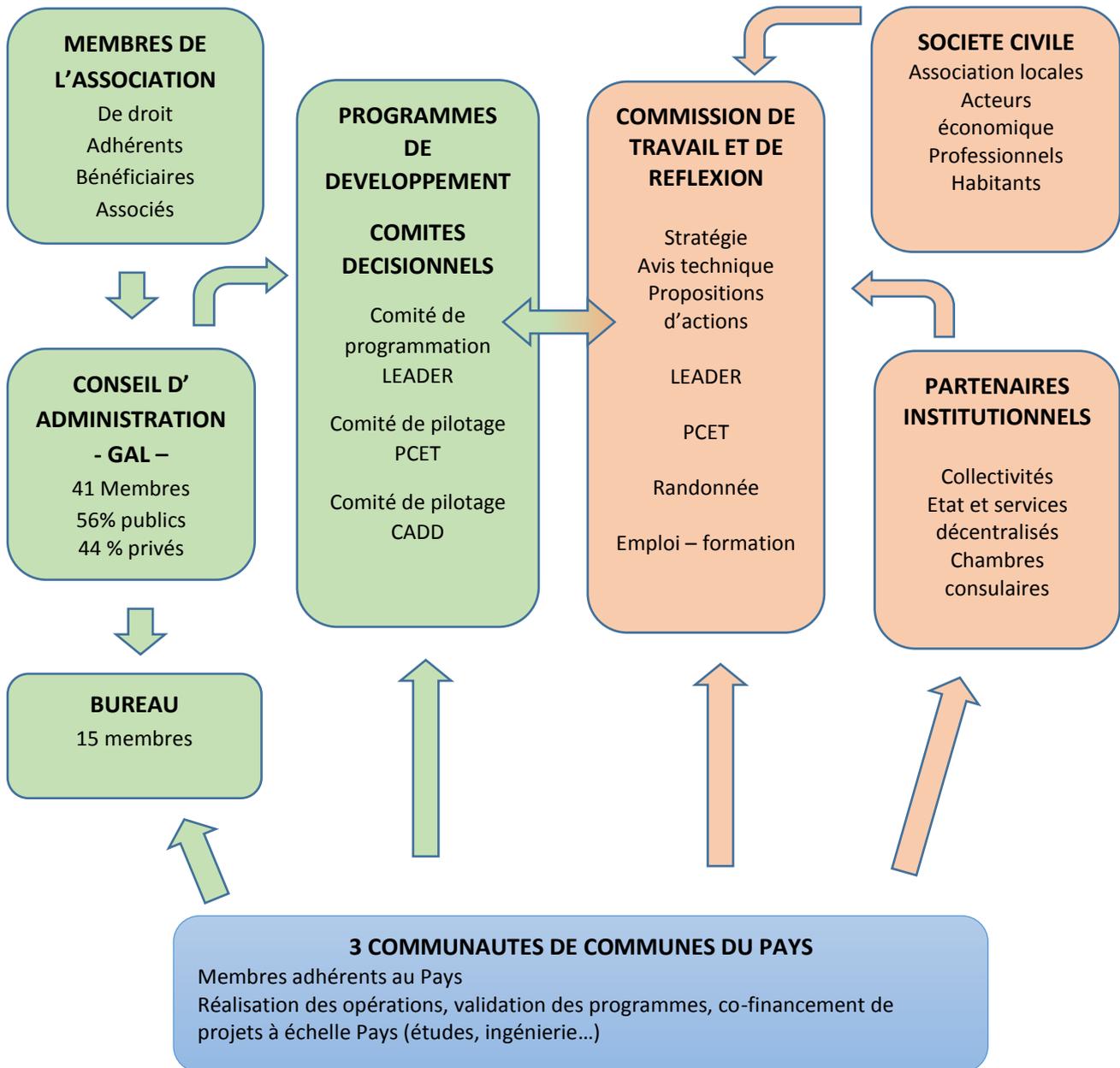
Programmes	Axes du programme	Structure porteuse	MO publics	MO privés
Contrats local et régional de dvp (1996-1999)	1. Développement économique 2. Développement touristique 3. Services de proximité et activités de loisirs	Pays des 7 Rivières	X	X
PROGRAMME LEADER II (1996-1999)	L'international comme projet de mobilisation et de développement : ensemble du projet inscrit sous le volet « coopération transnationale »	Pays des 7 Rivières	X	X
FIDEL – CG 25 (2001-2008)	Valoriser et développer les services à la population	Pays des Rivières	X	
CONTRAT DE PAYS (2001-2006)	1. Développement économique 2. Développement touristique 3. Services à la population	Pays des 7 Rivières	X	
Programme LEADER + (2001-2006)	<b>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des femmes</b> 1. Développement économie locale et emploi 2. Services à la population : enfance, mobilité et accès aux services	GAL Pays des 7 Rivières	X	X
OCMACS (2004-2013)	1. Développer et adapter l'offre commerciale, artisanale et de services 2. Animer et aménager les pôles	Pays des 7 Rivières	X	X
Contrat APPUI+ Cg 70 (2007-2013)	1. Développement économique 2. Services à la population 3. Cadre de vie	CCPR CCPM CCC	X	
Contrat de Pays (2007-2014)	Services de base à la population Services récréatifs Développement économique	Pays des 7 Rivières	X	
Programme LEADER FEADER (2007-2013)	<b>Accueil de nouvelles populations et qualité de vie : les enjeux d'une nouvelle ruralité</b> 1. Services de base à la population 2. Valorisation du patrimoine et des ressources 3. Coopération	GAL du Pays des 7 Rivières	X	X
PCET (2013 – 2020)	<i>Etude diagnostic GES et définition du programme d'actions.</i>	Pays des 7 Rivières	X	X



### I.1.5.3 Les modes d'organisation existants entre les acteurs, issues de ces procédures.

#### PAYS DES 7 RIVIERES

Etudier, analyser, coordonner, accompagner, impulser, mobiliser, innover.  
Lieu de concertation entre les élus et les forces vives du territoire,  
Instance d'animation, de programmation et de suivi des projets communs.



#### I.1.5.4 Bilan du programme LEADER 2007-2013

Le territoire du Pays des 7 Rivières a procédé à la mise en œuvre d'une évaluation mi-parcours en 2012 et 2013, impulsée au niveau régional et accompagnée par le CFPPA de Montmorrot pour le volet méthodologique. Cette partie a pour objectif de rappeler les principaux points du bilan quantitatif et qualitatif du programme précédent avec les données actualisées à l'échelle de l'ensemble de la programmation.

##### **Bilan quantitatif synthétique :**

Montant global de la maquette: 1 754 430 €

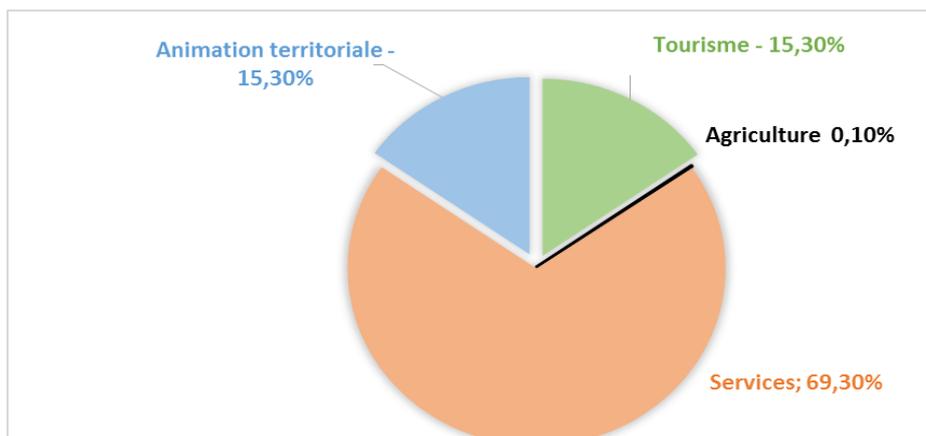
Montant FEADER programmé : 1 847 448 € soit 93 018 € de crédits désengagés réinvestis.

Nombre d'opérations soutenues : 75

Nombre de maîtres d'ouvrage : 36

- 83% : collectivités locales (communes et communautés de communes).
- 17% : maîtres d'ouvrage privés : 2 agriculteurs, 1 association d'insertion, 3 associations reconnues organismes de droit public

##### **Répartition des crédits FEADER selon les grandes thématiques de la stratégie de développement :**



##### **L'analyse qualitative fait ressortir les points suivants :**

- Une animation territoriale efficace mais spécifique.

La fonction d'animation du programme LEADER s'était attachée en première partie du programme à accompagner techniquement les maîtres d'ouvrages publics sur des projets pressentis ou engagés sur le champ des services. Les réseaux d'acteurs concernés existants ont cependant pu être renforcés, notamment par le biais d'échanges d'expériences sur la mise en place des services destinés à l'enfance et la petite enfance.

En deuxième partie de programmation, l'animation territoriale a pu se diversifier et se tourner vers les maîtres d'ouvrage privés, notamment sous l'angle du volet coopération et jeunesse.

- Un programme rapidement opérant mais focalisé.

Tout comme le souligne le graphique sur la répartition des crédits LEADER, la thématique des services a été prédominante. Cela traduit entre autre la volonté des acteurs décisionnaires de répondre rapidement et de façon opérationnelle aux besoins du territoire en termes de services et d'équipements liés à l'enfance et à la petite enfance (modes de garde, périscolaires, locaux socio-



culturels...), en termes de services liés à l'insertion professionnelle et au développement économique. Les autres thématiques ont par conséquent été peu abordées.

- Une mobilisation forte et ciblée des financements.

La mobilisation des financements a été conséquente sur le champ des services. Ceci a permis une opérationnalité forte du programme sur cette thématique, permettant une cohérence avec les autres politiques locales de développement (contrat de Pays, contrat APPUI +).

### **Des préconisations**

Tout au long des chapitres qui suivent, nous avons expliqué et précisé comment le GAL a pu réinvestir les préconisations émises dans le bilan de l'évaluation mi-parcours, dès l'élaboration de la candidature au programme LEADER 2014-2020, et notamment autour des volets suivants :

- Améliorer la communication sur le programme LEADER, conforter les mises en réseaux
- Associer les acteurs ayant déjà vécu le Programme LEADER précédent, garder le bénéfice de leur « professionnalisation »
- Créer des commissions de travail sur de nouvelles thématiques : jeunesse, artisanat, culture, tourisme et agritourisme, PCET.

### **Focus sur la coopération**

Le dispositif « de l'idée au projet » a été utilisé à quatre reprises sous la précédente programmation, mais n'a abouti qu'une seule fois à la réalisation d'un projet de coopération en fin de programme. Il s'agit du projet Trempl'international porté par l'association d'insertion du centre de Beaumotte, en partenariat avec deux autres structures du territoire. L'objectif était de tester l'outil de la mobilité internationale avec un groupe de jeunes ayant le moins d'opportunités (JAMO) pour travailler sur l'insertion sociale et professionnelle de ce public.

Plusieurs partenaires techniques et financiers ont été mobilisés entre 2012 et 2014 pour rendre possible le projet. Un important travail a été réalisé sur le volet financier avec la Région Franche-Comté, le Centre Régional d'Information Jeunesse, le GAL et le porteur de projet pour débloquer une ligne de financement sur un appel à projet « jeunesse » (Conseil régional).

Sur le plan technique, le souhait du maître d'ouvrage était de réactiver le partenariat existant depuis plus de 30 années entre trois structures locales : l'association du centre de Beaumotte, la Mission Locale Espace Jeunes de Rioz (antenne de Vesoul) et l'association du Pays des 7 Rivières.

Ce travail de partenariat s'était déjà concrétisé au cours des années précédente par :

- la création d'un APP en 1989, et d'une Mission Locale sur Rioz en 1995.
- la mise en œuvre du programme LEADER II (1996-1999) conjointement par le Pays et le Centre de Beaumotte (double portage) et la mise en place d'actions concrètes comme l'accueil de jeunes dans le cadre de chantiers internationaux
- la mise en place de formations pré qualifiantes sur le champ de la mobilité internationale et des actions de lutte contre d'illettrisme (programme LEADER + : 2000 -2006)

L'idée de ce partenariat était également de tirer profit des compétences complémentaires de chacune des structures dans le domaine de l'insertion et de l'accompagnement d'un public jeune.



## I.1.5 Grilles AFOM

THEMES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>LA GOUVERNANCE</b>	<p>Totalité des communes rattachées à un EPCI.</p> <p>Des outils stratégiques à l'échelle du Pays :</p> <p>⇒ schémas de développement économique et des services</p> <p>⇒ PCET qui a impulsé une dynamique de réflexion autour de la diminution des GES et de l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Culture de la coopération intercommunale développée : un territoire structuré en Pays depuis 35 ans ; des EPCI qui ont plus de 10 ans.</p>	<p>Pays de petite taille composé de communes rurales et périurbaines : absence de véritable ville moyenne jouant le rôle de centralité pour l'ensemble du Pays.</p> <p>Absence de planification intercommunale à échelle du Pays (SCOT, PLUI) ; les communes de la CCDBB (Doubs) font partie du SCOT de l'agglomération bisontine.</p> <p>Taille des EPCI : 2/3 &lt; moyenne régionale ; réduction des moyens financiers des EPCI ; augmentation des prises de compétences.</p>	<p>Généralisation et renforcement (lois Grenelle) des outils de planification</p> <p>Renforcement de l'efficacité de l'organisation territoriale des EPCI par la mise en place de schémas de mutualisation.</p>	<p>Crise économique à l'échelle européenne et internationale et réduction des dépenses publiques.</p> <p>Territoire bi-départemental (70-25) : politiques d'intervention départementales différentes.</p> <p>Fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté : quelle place pour des Pays de petite taille ?</p>
<b>URBANISME</b>	<p><b>POPULATION</b></p> <p>Dynamique démographique global au niveau du Pays (taux de variation annuel moyen de 2% au cours des 10 dernières années) : solde migratoire + taux de natalité élevé.</p> <p>Population jeune et forte proportion des jeunes ménages avec enfants ; indice de vieillissement faible.</p> <p>Main d'œuvre importante.</p> <p>Revenu moyen supérieur à la</p>	<p>Population inégalement répartie sur le territoire : périurbanisation au Sud du territoire et augmentation moindre dans les zones les plus rurales éloignées de la RN57 (zones vieillissantes)</p> <p>Pression foncière prononcée sur les communes situées à proximité de l'agglomération bisontine et sur le secteur de Rioz :</p>	<p>Proximité des agglomérations de Besançon et de Vesoul : influence sur l'augmentation de la population, accès aux services, zones d'emploi, zones de chalandise...</p> <p>Axes de communication structurants : routier (RN 57 – A36) et ferroviaire (Gare LGV et gare de Vesoul) favorables à des</p>	<p>Manque de lisibilité et d'image forte du territoire vis-à-vis de l'extérieur.</p> <p>Dépendance économique vers les agglomérations voisines : évasion commerciale, activités récréatives et engorgement des axes de communication (trajet domicile / travail)</p>



THEMES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
URBANISME	moyenne régionale.	=> conflits d'usage (agriculture, infrastructures, résidentiel, zones d'activités...) => certaines communes ne disposent plus de foncier libre : stagnation de leur population.	dynamiques de développement.  Mise en place d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique pour le déploiement du numérique en Haute-Saône, auquel adhèrent les deux EPCI haut-saônois du Pays.	
	<b>HABITAT</b> Logements vacants et résidences secondaires : taux inférieurs à la moyenne régionale. Amélioration qualitative du parc résidentiel locatif : taux de couverture en logement locatif en augmentation ; des OPAH menées avec succès sur l'ensemble du territoire.	Montée du prix du foncier et du coût locatif  Manque de logements locatifs spécifiques (petite taille, logements conventionnés...).  Ancienneté des logements sur le territoire qui favorise la précarité énergétique des ménages.	Evolution des pratiques et des mentalités : développement de l'intérêt pour les mobilités alternatives dont le covoiturage.  Un consensus territorial pour des efforts en matière d'urbanisme et de gestion durable des espaces.	
	<b>TRANSPORT ET MOBILITE</b> 5 lignes régulières dont LIVEO (Besançon/Vesoul). Initiatives pour développer le transport à la demande et le covoiturage de la part des intercommunalités. Initiatives départementales pour développer l'accès aux transports collectifs (réseau écoles et collèges).	Offre de mobilité hétérogène et insuffisante ce qui pénalise l'accès aux services, à l'emploi...  Pas de TAD sur l'ensemble du Pays.  Manque d'adéquation entre les services proposés et les besoins des habitants.  Au vu de la configuration du territoire, difficulté de proposer une alternative compétitive à la voiture.		



THEMES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES</b>	<p>L'étude PCET a lancé une dynamique de réflexion autour de la diminution des gaz à effet de serre et de l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Production annuelle d'énergies renouvelable du territoire : 16% de sa consommation totale et selon une évaluation PCET, il pourrait atteindre les 40%.</p> <p>⇒ Deux unités de méthanisation sur le territoire.</p> <p>⇒ Etude sur le potentiel en hydroélectricité (syndicat mixte d'aménagement de la moyenne vallée de l'Ognon).</p> <p>⇒ Projets éoliens sur la CCDBB.</p> <p>⇒ Bois énergie</p>	<p>Les acteurs locaux ne se sont pas encore appropriés les questions liées au PCET, pas de forte dynamique d'actions.</p> <p>Le secteur agricole est le 1<sup>er</sup> poste : 35% des émissions des GES (effluents et intrants). Les transports (déplacements domicile-travail) sont le 2<sup>ème</sup> poste : 30% des émissions.</p> <p>Forte dépendance énergétique des ménages : transport et résidentiel partagent 78% des consommations d'énergie du territoire.</p> <p>Bilan global : 7,4 tCO<sub>2</sub> par habitant (protocole de Kyoto : seuil à 1,8 tCO<sub>2</sub> par habitant).</p>	<p>SRCAE : déclinaison régionale des orientations nationales et européennes sur le climat et l'énergie. Lié au Scot et PLUi.</p> <p>Une région Franche Comté dotée de PCET sur la quasi-totalité de son territoire : dynamique régionale peut se répercuter au niveau local ; accompagnement des démarches territoriales.</p>	<p>Menace du changement climatique dont l'intensité et les effets ne pas encore totalement évalué =&gt; frein à la prise de conscience et aux changements des pratiques.</p> <p>Augmentation des coûts de l'énergie qui va peser sous tous les secteurs (entreprises, agriculture, bâtiment...) et sur tous les publics (dont précarité énergétique des habitants).</p>
<b>ECONOMIE</b>	<p>Tissu économique dynamique et en expansion. Nombreux artisans. Commerces de proximité dans les bourgs principaux.</p> <p>Création de ZA spécifiques par les collectivités pour répondre aux besoins des entreprises (artisans – PME) : bon taux de remplissage. Foncier en ZA à coût compétitif.</p> <p>Dynamisme démographique : augmentation du nombre de</p>	<p>Indicateur de concentration de l'emploi plus faible (45,4% en 2010) que sur les autres territoires francs-comtois.</p> <p>Déséquilibre territorial Est/Ouest en matière de développement économique. Tissu industriel diffus sur les secteurs plus ruraux.</p> <p>Manque de services d'accompagnement aux entreprises (création, installation...) de la part</p>	<p>Taux de chômage plus faible sur le territoire qu'au niveau régional</p> <p>Zones d'emplois à proximité : agglomérations de Besançon et Vesoul.</p> <p>Proximité de deux pôles de compétitivité (microtechniques et véhicule du futur).</p> <p>Enjeux stratégiques de développement et d'aménagement de ZA à</p>	<p>Tissu économique local sensible au contexte de crise économique.</p>



THEMES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>ECONOMIE</b>	<p>consommateurs / développement de nouveaux marchés.</p> <p>Services de proximité permanents ou délocalisés pour l'aide à l'insertion professionnelle (sur Rioz) : des initiatives pour favoriser la création d'entreprises.</p> <p>Une économie sociale et solidaire ancrée et déclarée enjeu prioritaire du territoire.</p>	<p>des EPCI.</p> <p>Peu de services aux entreprises sur les zones d'activités à vocation PDE (restauration, hôtellerie, espace de travail partagé...).</p> <p>Un seul chantier d'insertion sur le territoire : ESS à consolider.</p>	<p>proximité de la gare Besançon Franche-Comté TGV.</p> <p>Mise en 2x2 voies de la RN 57.</p>	
<b>AGRICULTURE</b>	<p>Orientation à dominante polyculture/élevage : favorise une meilleure gestion des terres et des ressources.</p> <p>Exploitations modernes, diversifiées et de qualité</p> <p>Développement de filières de qualité</p> <p>Agriculture très présente sur le territoire. Réseau d'agriculteurs solidaires (CUMA). Pas de sentiment d'isolement.</p> <p>Territoire dynamique en termes d'installations. 1/3 des installations sont hors cadre familial</p> <p>Un centre de formation agricole (MRF) sur le territoire</p>	<p>Diminution du nombre d'exploitations (-20% sur 2000/2010) mais augmentation de leur taille.</p> <p>Manque de structuration des circuits courts. Sous-représentation des filières en AB. Pas d'AOC sur l'ensemble du Pays. Peu de diversification agricole avec dominance « polyculture/élevage ».</p> <p>Relations encore difficiles entre agriculteurs et (nouvelle) population ; manque de communication ; image faussée. Moral des agriculteurs en baisse : pas de visibilité sur l'avenir.</p> <p>Dégradation des espaces et des ressources dans certains secteurs.</p> <p>Pratiques agricoles qui simplifient le paysage (suppression des haies).</p>	<p>Proximité des agglomérations, réseau routier rapide (travaux de mise en 2X2voies) : effets positifs sur l'élargissement de la zone de chalandise (vente directe, circuits courts)</p> <p>Demande sociale pour une agriculture respectueuse de l'environnement et des productions locales et de qualité (AOP, IGP, AB, certification locale...). Evolution des attentes touristiques : développement du tourisme agricole.</p> <p>Conditions pédoclimatiques du territoire permettent presque tous types de cultures</p> <p>Renforcement de la prise en compte de l'agriculture dans les</p>	<p>Forte concurrence internationale et marchés mondialisés.</p> <p>Réforme de la PAC : remise en cause des pratiques et du modèle actuel ; mise en place de PAEC.</p> <p>Fin des quotas laitiers : déstabilisation de la filière laitière. Risque de développement des cultures à la place de l'élevage : retournement des prairies (pièges à carbone).</p> <p>Forte dépendance au coût de l'énergie.</p> <p>Impact du changement climatique encore difficile à appréhender.</p>



THEMES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>AGRICULTURE</b>		Filière apicole principalement amateur, dépendance des modes d'exploitation locale	documents d'urbanisme (SCoT, PLUi). Outils stratégiques régionaux et nationaux : Schéma régionaux (SRCAE, SRCE); Plan régional de l'agriculture durable de Franche-Comté; Plan « objectif Terres 2020 »; Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.	
<b>SYLVICULTURE</b>	La forêt recouvre 42% du territoire, répartition équilibrée entre forêt publique (54%) et privée. Forêts publiques : dotées en majorité d'un aménagement forestier garantissant une gestion durable (opérateur unique : ONF). Exploitation qui permet aux communes d'augmenter leur capacité d'investissement. Potentiel de développement pour les acteurs du secteur forestier.	Pas de Plan d'Approvisionnement Territorial réalisé à l'échelle du Pays. Forêt privée très morcelée : difficultés pour une gestion optimale. Seul 25% de la surface bénéficie de documents de gestion durable. Baisse du nombre d'entreprises de travaux forestiers (absence de scieries sur le territoire). Recours au bois dans la construction reste faible. Absence d'une approche filière ; manque le lien entre les acteurs.	Atout pour le développement du tourisme vert. Politique forestière nationale déclinée en Région dans un programme régional forêt bois et dans un contrat de filière. Liens et compétences des acteurs de l'amont forestiers (propriétaires, gestionnaires et organismes de développement). Développement de débouchés locaux : filière bois énergie ; circuits courts ; construction bois, plaquette forestière...	Concurrence internationale : perte de la valeur ajoutée de la 1ere transformation, perte de création de richesse locale, affaiblissement des entreprises locales et des emplois. Délocalisation des entreprises de 2 <sup>nd</sup> transformation. Vulnérabilité climatique et impact sur la ressource forestière locale.
<b>TOURISME</b>	Patrimoine naturel de qualité : forêt, vallée de l'Ognon (axe structurant et concentre la majorité des points d'intérêt touristiques). Image d'un	Déficit d'image : Territoire peu connu et peu identifié comme une destination possible. Eléments touristiques forts du	Coopération émergente entre les 5 offices de tourisme de la vallée de l'Ognon pour créer la destination vallée de l'Ognon.	Saison touristique très courte (2 mois : juillet-août). Filière locale très dépendante des conditions climatiques.



THEMES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>TOURISME</b>	<p>territoire nature et authentique =&gt; poumon vert.</p> <p>Activités de pleine nature liées à l'itinérance : itinéraires de randonnées pédestres, VTT et de cyclotourisme, d'intérêt régional ou national.</p> <p>Activité pêche dynamique et bien présente.</p> <p>Equipements structurants : 3 piscines extérieures, acro'cimes parc, 2 bases de canoë kayak.</p> <p>Patrimoine culturel et architectural : Petites Cités Comtoises de Caractère ; huilerie moulin.</p> <p>Un office de tourisme sur la partie Haute Saône qui se consolide.</p> <p>Hébergement de niche qui se démarque (cabanes, yourtes...).</p>	<p>territoire non mis en valeur ; peu ou pas accessibles au public. Perte d'identité architecturale locale liée aux nouvelles habitations (périurbanisation - lotissements).</p> <p>Absence d'office de tourisme ou structure équivalente sur la partie du territoire située dans le Doubs.</p> <p>Carences en matière d'accueil, manque de professionnalisation. Commerces et services peu orientés vers le tourisme. Déficit en matière de communication.</p> <p>Déficit qualitatif pour une partie des hébergements ; rares hébergements en durs dans les campings ; peu d'hébergements innovants ; peu sont performants sur le plan énergétique. Absence de service ou équipement spécifiques type aire de camping-car.</p> <p>Ognon peu valorisé : berges difficilement accessibles, peu de communication.</p>	<p>Appels à projets régionaux : opportunités pour aider au financement de projets.</p> <p>Pistes de coopération à l'échelle départementale, régionale ou européenne.</p> <p>Un engouement actuel pour les hébergements et les séjours insolites, à tendance écologique.</p> <p>Stratégie départementale (70) sur l'itinérance afin d'améliorer la qualité d'accueil sur tous les types d'itinéraires : contractualisation avec les EPCI.</p> <p>Projet structurant de Transaônoise en matière de pratique VTT.</p>	<p>Forte concurrence des territoires voisins à plus forte notoriété (haut Doubs, Jura, Vosges comtoises...)</p> <p>Compétence touristique complètement éclatée (communes, intercommunalités, CDT, OT, Région...).</p>



THEMES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>SERVICES RECREATIFS</b>	<p>Un tissu associatif dense et dynamique.</p> <p><b>LA CULTURE</b></p> <p>Les 3 EPCI souhaitent développer l'axe culturel dans leur stratégie de développement.</p> <p>Salles réparties sur l'ensemble des communes du territoire.</p> <p>Edifices patrimoniaux ou atypiques utilisés pour l'organisation de manifestations.</p> <p>Les associations locales proposent une offre de qualité, quelques éléments à renommée régionale.</p> <p>Cirque Pagnozoo : programmation nationale.</p> <p>Une quinzaine d'artisans d'art, de différentes disciplines ; ½ proposent des visites de leur atelier ; actifs lors des animations locales.</p>	<p>Risque d'essoufflement du tissu associatif et des bénévoles qui organisent des manifestations locales d'envergure : manque de ressources salariées. Coûts importants pour les structures associatives.</p> <p>Carence en lieux de diffusion spécifiques pour des spectacles culturels (salles disponibles non adaptées : taille, insonorisation, confort...)</p> <p>Offre culturelle (activités et évènementiels) qui reste faible.</p> <p>Manque de participation et d'appropriation des évènements par la population locale.</p> <p>Artisanat d'art : peu de valeur ajoutée et méconnaissance par la population locale et touristique.</p>	<p>Outils départementaux au niveau culturel : ADDIM70, EDM70, les SMAC situées sur les deux départements.</p> <p>Développement d'actions de coopération avec les territoires limitrophes.</p>	<p>La proximité des agglomérations de Vesoul et Besançon peut inciter la population à se rendre uniquement sur ces deux pôles.</p>
	<p><b>LE SPORT</b></p> <p>Les équipements sportifs structurants et une offre sportive (via le tissu associatif) diversifiée.</p> <p>Des clubs à bon niveau avec de nombreux adhérents sur différentes disciplines.</p>	<p>Infrastructures mal adaptées (équipements à multi usages) ou sur-occupées. Manque d'établissements sportifs dédiés à une discipline ou à une famille de disciplines. Peu de clubs peuvent organiser des compétitions à minima régionales par manque d'équipement adéquat.</p>		



THEMES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>SERVICES DE BASE A LA POPULATION</b>	<p><b>SERVICES ENFANCE ET PETITE ENFANCE</b></p> <p>Toutes les EPCI ont pris la compétence en matière de gestion des crèches, du scolaire et périscolaire.</p> <p>Bonne couverture et bonne complémentarité en matière de services et mode de garde (crèches et assistantes maternelles). Travail en réseau des relais d'assistantes maternelles</p> <p>Services périscolaires : les équipements existants sont satisfaisants et maillent assez bien le territoire.</p> <p>Bonne couverture en centres de loisirs (mercredi et vacances).</p> <p>Population jeune et part des moins de trois ans &gt; moyennes régionales et nationales.</p>	<p>Besoin de rééquilibrer les services sur certaines zones du Pays (absences d'équipement ou vieillissement).</p> <p>Infrastructures trop petites compte-tenu de l'augmentation de la population (crèches et pôles éducatifs).</p> <p>Besoin d'adapter les services aux besoins (ex. horaires atypiques...) et aux nouveaux usages : manque d'équipement pour les nouvelles activités périscolaires, difficulté de concilier les usages.</p> <p>Peu de travail en réseau entre les différentes structures d'accueil du Pays.</p>	<p>Documents cadres au niveau départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma départemental d'accueil petite enfance de la Haute-Saône 2010-2016</li> <li>- Projet départemental Doubs 2017</li> </ul>	<p>Réforme des rythmes scolaires : impact sur le budget des EPCI et/ou des familles.</p>
	<p><b>LES JEUNES</b></p> <p>Présence de groupes de jeunes structurés qui ont envie de porter des projets.</p> <p>Création de 2 postes animateurs jeunes en 2013 sur les 2 EPCI de Haute-Saône.</p>	<p>Peu de locaux dédiés.</p> <p>Comportements à risque et absence d'éducateurs de rue.</p>		



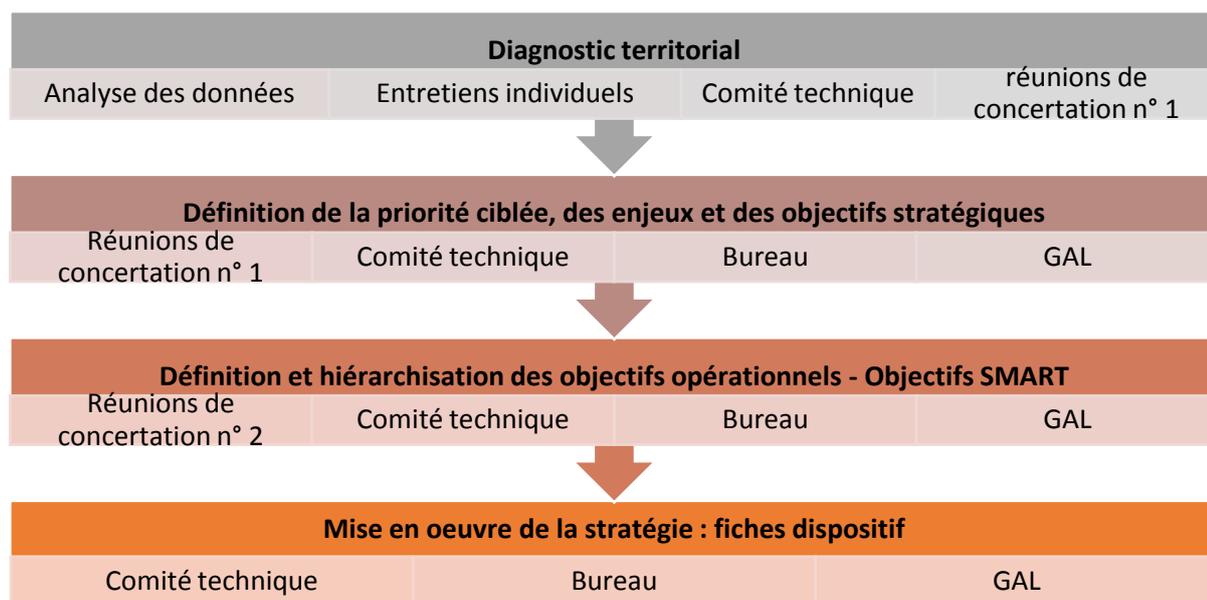
THEMES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
SERVICES DE BASE A LA POPULATION	Part importante des 15-20 ans : 35% de la population Une volonté politique de donner une place aux jeunes, d'être davantage à leur écoute.			
	<b>PERSONNES AGEES</b> Présence de trois structures d'accueil et de santé réparties sur le territoire. Services de soin, d'aide, de surveillance et de portage des repas. Associations spécialisées : ADMR, SSIAD et l'ELIAD.	Les territoires les plus ruraux sont les plus vieillissants : isolement et mobilité des personnes âgées. La structure de la population du Pays peut tendre vers un vieillissement dans les années à venir.		
	<b>SERVICES DE SANTE</b> Pour 2/3 des EPCI : bonne desserte en services de premier recours, de gamme intermédiaire et supérieure. Maison de santé sur Rioz depuis 2014.	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois : fort enjeu autour de l'offre locale de santé.	La proximité de Besançon et Vesoul complète les services de gamme supérieure (avec temps d'accès inférieur à 30 mn).	La difficulté pour attirer de nouveaux médecins et des professionnels de santé en zone rurale est récurrente dans de nombreux territoires.



## I.2 La stratégie du GAL

L'élaboration de la stratégie locale de développement du GAL est le résultat d'un riche travail d'implication des acteurs locaux et d'un délicat exercice de priorisation. De façon à pouvoir répondre au mieux aux besoins du territoire, identifiés à la suite du diagnostic territorial et d'avoir l'effet levier attendu, il a été utile de cibler rapidement une priorité, les enjeux et les objectifs stratégiques s'y rattachant. Cette deuxième étape nous a donné un cadre plus précis, pour décliner le plan d'actions (définition des objectifs opérationnels et des fiches actions).

### Les quatre phases de la définition de la stratégie sur la territoire du Pays des 7 Rivières



### I.2.1 Quel territoire à l'horizon 2020 ?

Les acteurs locaux se sont interrogés sur la façon dont ils souhaitaient que leur territoire évolue à moyen terme. En réponse aux enjeux mis en avant lors des réunions de concertation et aux objectifs stratégiques retenus, la priorité ciblée du Pays des 7 Rivières est la suivante:

**« Renforcer la synergie entre les acteurs pour un territoire A<sup>+++</sup> :  
Attrayant, Accueillant et Anticipant »**

Ainsi, à travers la programmation LEADER 2014-2020, nous poursuivons trois grands objectifs stratégiques pour répondre aux enjeux et atteindre notre priorité ciblée.

## Objectif stratégique n° 1



Le Pays des 7 Rivières est un territoire à la nature préservée, aux services à la population de bon niveau, aux développements démographique et économique forts... et pourtant ce territoire manque de lisibilité et d'image attractive vis-à-vis de l'extérieur.

Sa situation géographique et la politique d'accueil mise en place par les collectivités locales depuis plusieurs années sont propices à l'installation de nouvelles populations, à l'arrivée de jeunes ménages et d'actifs. Mais ces nouveaux habitants connaissent encore trop peu leur territoire. D'un lieu d'habitation, il est nécessaire d'en faire un véritable lieu de vie. Il est important que les habitants s'approprient leur territoire, aient envie de s'y investir et se sentent « d'ici ».

Les acteurs du territoire ont mis en avant ce premier enjeu : valoriser les éléments identificateurs du Pays, notamment au niveau du patrimoine naturel, culturel et architectural, afin de créer une identification et une identité fédératrice propre au territoire. Construction identitaire qui ne se fera pas en opposition aux territoires voisins mais en complémentarité.

Si les acteurs soulignent l'importance de rendre leur territoire attrayant c'est sans oublier les effets induits au niveau de l'économie du territoire : activité touristique (économie présentielle par les activités touristiques), économie résidentielle (consommation locale, développement des services créateurs d'emploi), économie productive (filiales locales : agriculture, sylviculture, artisanat...).

Ce premier enjeu a conduit les acteurs locaux à définir **l'objectif stratégique n° 1 : Préserver et valoriser les ressources naturelles et culturelles identitaires du territoire et renforcer leur impact sur l'économie locale.**

## Objectif stratégique n° 2



Territoire péri-urbain et territoire rural, le Pays des 7 Rivières attire des populations et souhaite en attirer de nouvelles. Pour cela, il est nécessaire que les services à destination des résidents et des touristes soient à la hauteur de leurs attentes. Equilibrer l'offre de services de base à la population (enfance, jeunesse ou santé), améliorer le niveau de services récréatifs pour tous (culture, sport activités de pleine nature) et améliorer la qualité de l'accueil des touristes (de la communication à la qualité des hébergements), tels sont les projets du territoire

sur cette programmation.

Un territoire accueillant qui n'oublie pas les habitants les plus fragiles et les plus isolés comme les enfants, les personnes âgées et les personnes en insertion. Un territoire rural et péri-urbain qui souhaite préserver et renforcer les conditions du mieux vivre ensemble par le renforcement des services et le soutien au habitants à tous les âges de la vie.

Ce deuxième enjeu a conduit les acteurs locaux à définir **l'objectif stratégique n° 2 : Développer une offre de services en adéquation avec les besoins de la population, locale et touristique, de manière équitable et solidaire.**

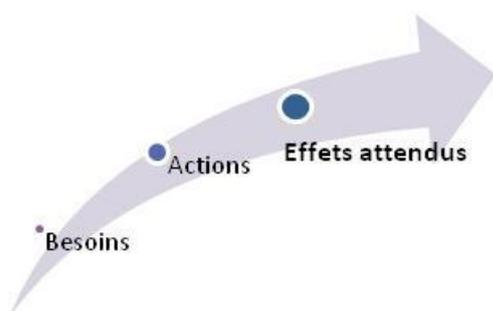
### Objectif stratégique n° 3



Le changement climatique n'est plus une éventualité et ses premiers effets sont perceptibles. Dans le cadre de la réalisation de son Plan Climat Energie Territorial, par des réunions de concertations, à travers un diagnostic prospectif, la mise en place d'outils de communication et d'un programme d'action, les acteurs du territoire se sont engagés pour agir. Un engagement pour limiter l'ampleur du phénomène en diminuant les émissions anthropiques de GES mais aussi pour prévoir des mesures d'adaptation. A travers son PCET, le territoire souhaite

accompagner le changement des pratiques (mobilité durable et baisse de l'utilisation de la voiture individuelle ; circuits courts agricoles ; préservation de l'environnement et de la biodiversité...) et propose des stratégies gagnantes afin de développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire. Un premier pas pour aller, via une volonté politique ambitieuse, vers un futur territoire à énergie positive.

Ce troisième enjeu a conduit les acteurs locaux à définir **l'objectif stratégique n° 3 : réduire notre impact sur l'environnement et soutenir de nouvelles pratiques d'adaptation au changement climatique.**



En se projetant à l'horizon 2020 les acteurs du territoire ont défini ensemble les **EFFETS ATTENDUS DU PROGRAMME**, au regard de la situation de 2014, des enjeux identifiés et des objectifs stratégiques qu'il s'est fixé :

#### En 2020, le Pays des 7 Rivières est un territoire plus attrayant

- Le territoire est mieux identifié et accueille de nouvelles populations (habitants ou touristes),
- Les acteurs touristiques de la vallée de l'Ognon (inter Pays) travaillent en réseau et une destination « vallée de l'Ognon » prend forme, est connue et reconnue,
- La population est plus respectueuse de l'environnement et développe des pratiques écoresponsables,
- Le territoire est plus agréable à vivre, les habitants se sentent « d'ici » et les liens de solidarité entre les populations sont plus importants,
- La culture est devenue une priorité des EPCI qui conduisent ou soutiennent des actions d'envergure et portées par des structures privées locales.

#### En 2020, le Pays des 7 Rivières est un territoire plus accueillant

- Le tissu associatif se renforce par l'implication des jeunes, des nouvelles populations et par la création d'équipements structurants et adaptés,
- Le nombre de touristes a augmenté et la durée de la saison s'est étendue,
- L'ensemble du Pays propose un niveau de services de base égalitaires et équilibrés au niveau de l'enfance,

- Des professionnels de la santé se sont regroupés au sein de maison de santé et l'offre de 1<sup>er</sup> niveau s'en trouve améliorée qualitativement et quantitativement,
- L'ensemble des partenaires travaillent en réseau et l'ingénierie territoriale est mutualisée,
- Le territoire poursuit des projets de coopération, de mise en réseau et est plus ouvert sur l'extérieur.

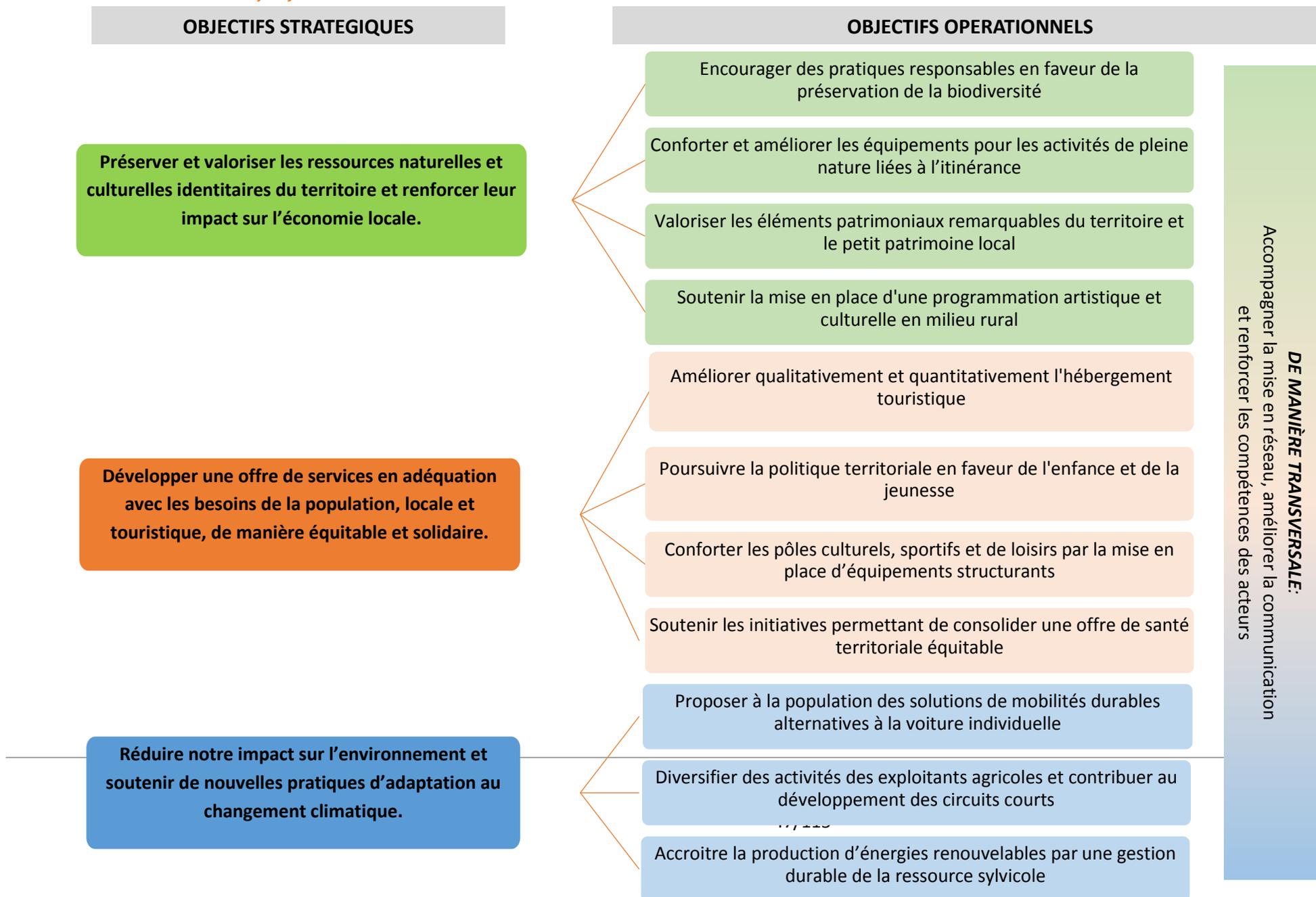
### **En 2020, le Pays des 7 Rivières est un territoire plus anticipant**

- On enregistre une baisse d'utilisation de la voiture individuelle et la création de réseaux de mobilité solidaires (TAD, covoiturage...),
- De nouvelles filières économiques, agricoles, sylvicoles et artisanales sont structurées et sont créatrices de richesses locales,
- Des projets collectifs innovants se sont développés et apportent une réponse en matière de débouchés et de commercialisation,
- La méthode LEADER est transférée sur d'autres programmes de développement locaux.

C'est à partir d'objectifs opérationnels clairs et définis que le territoire pourra mettre en œuvre la stratégie et en évaluer les effets bénéfiques à moyen terme.

## I.2.2 L'arbre à objectifs et la hiérarchisation des objectifs opérationnels

Annexe n°4 : Travail sur les objectifs SMART



### I.2.3 Une stratégie LEADER bien intégrée aux autres stratégies locales de développement

Tout au long de la démarche, les acteurs du territoire ont veillé à ce que la stratégie LEADER s'élabore en complémentarité, cohérence et synergie avec les stratégies locales, départementales et régionales.

Le Pays des 7 Rivières, créé en 1978 a conduit plusieurs programmes de développement à échelle européenne (LEADER), nationale (PER – OCMACS) et régionale (Contrat de Pays).

*Cf. Descriptif des actions de développement territoriales antérieures en annexe n° 3*

Pour chacun d'eux, des documents stratégiques ont été réalisés sur l'ensemble du territoire (charte de territoire, schéma des services, de développement économique, PCET et schéma de développement touristique en cours).

Les orientations stratégiques propres à ces documents cadre se retrouvent pour partie dans la stratégie du programme LEADER 2014-2020.



**LE SCHEMA DES SERVICES** a été validé en 2009 par le Pays et les EPCI du territoire. Ce dernier a été réactualisé en 2014 en lien avec la préparation de la candidature du programme LEADER et la réalisation des diagnostics des territoires des EPCI haut-saônois pour le programme PACT. Ce schéma sera réactualisé régulièrement au regard des évolutions du territoire. Ce schéma est réalisé en adéquation avec les orientations stratégiques régionales (SRADDT), départementales (Doubs 2017 et Haute-Saône 2020) et locales (programme PACT - SCoT).

**LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** a été validé en 2010 par le Pays et les EPCI du territoire. Ce dernier est en cours de réactualisation notamment sur les axes :

- **développent touristique du territoire** : schéma spécifique en cours de réalisation
- volet agriculture et sylviculture : en lien avec le PCET réalisé.

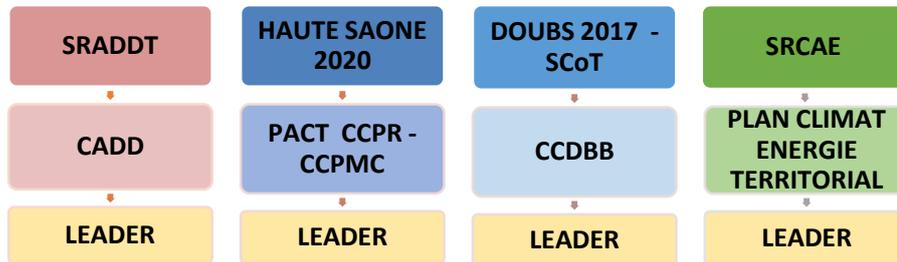
Ce schéma est réalisé également en adéquation avec les orientations stratégiques régionales (SRADDT), départementales (Doubs 2017 et Haute-Saône 2020) et locale (programme PACT).

Le volet n° 3 de notre stratégie a été construit sur la base des réflexions menées dans le cadre du diagnostic et de la définition du programme d'action du **PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL** du Pays des 7 Rivières (PCET) en 2013-2014.



## ARTICULATION AVEC LES STRATEGIES REGIONALES, DEPARTEMENTALES ET INTERCOMMUNALES

La stratégie du GAL LEADER a été réalisée avec les partenaires locaux et en cohérence avec les stratégies régionales, départementales et locales (EPCI – ScoT).



Le programme LEADER du Pays des 7 Rivières s'articule avec le **SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA FRANCHE-COMTE (SRADDT)**.

En complément des politiques d'aides « traditionnelles », des aides régionales pourront intervenir à partir des programmes suivants :

- contrat d'aménagement et de développement durable entre le Pays des 7 Rivières et la Région (en cours de contractualisation) : PCET, équipements structurants de services, aménagement urbain autour de secteurs d'intérêt régional,
- des appels à projets thématiques,
- la politique de soutien aux Petites Cités Comtoises de Caractère



Compte tenu de ses enjeux en matière d'énergie et de préservation de l'environnement, le programme LEADER du Pays des 7 Rivières, via sont PCET, est lié au **SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE**. A ce titre, il œuvrera à répondre aux objectifs d'une partie du scénario cible d'évolution de la Franche-Comté à horizon 2020.



**LE PROJET HAUTE-SAONE 2020** définit le cadre d'accomplissement **des différentes politiques publiques du département de la Haute-Saône, en s'articulant** autour de trois ambitions et 28 orientations, dans lesquelles s'insèrent des actions concrètes à mener dans la cadre du programme LEADER.

Les **CONTRATS PACT 2014-2019** (Programme d'Action Concertée Territoriale) en sont une des déclinaisons concrètes sur le terrain. Menés en parallèle à la construction de la démarche Haute-Saône 2020, le cadre de ces contrats définit leur contenu et leur forme, leur financement ainsi que les différentes étapes de leur mise en œuvre. Les contrats PACT ont été signés avec la **Communauté de Communes du Pays Riolais** (Février 2014) et la **Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois** (Janvier 2015). Leur programme d'action s'articule, selon les orientations retenues, avec les priorités du programme LEADER du Pays des 7 Rivières.





Dans le cadre de **DOUBS 2017** (adopté en 2009), le **CONSEIL GENERAL DU DOUBS** s'engage à répondre aux besoins des populations aujourd'hui, tout en préservant et en enrichissant le patrimoine naturel (climat, matières premières, biodiversité),

économique, culturel, indispensable aux générations futures. Les actions conduites dans le cadre du programme LEADER sur la **Communauté de Communes Dame Blanche Bussière** (du Pays des 7 Rivières) s'articulent avec des orientations du programme Doubs 2017.



Les 24 communes de la Communauté de Communes Dame Blanche Bussière **font partie du SCoT DE L'AGGLOMERATION BISONTINE**. Il définit des ambitions pour le territoire dont certaines ont des objectifs communs avec le programme LEADER. (ex. : mobilité, agriculture durable, dynamique culturelle, sportive et récréative...).

*Des informations plus détaillées sur les programmes figurent en annexe n°5*

---

#### **I.2.4 Poursuivre la fonction de « laboratoire d'innovation »**

---

L'évaluation du précédent programme LEADER faisait ressortir une très grande opérationnalité du programme au détriment parfois de la place et du temps laissés à l'innovation, à l'émergence de nouveaux réseaux d'acteurs. L'intérêt de mieux intégrer ces deux axes forts, piliers d'une stratégie LEADER, est nettement ressorti des différentes réunions de concertation organisées dans le cadre de cette candidature.

La priorité ciblée est le principal axe d'innovation du programme à savoir « **renforcer la synergie entre les acteurs** ». A travers un travail de mise en réseau d'acteurs qui ne se connaissent pas, qui ne travaillent pas dans les mêmes domaines, qui peuvent également avoir des difficultés à coopérer, nous retrouvons toute la richesse et la plus-value d'un programme LEADER. Au cours des réunions de concertation, les acteurs ont souligné l'importance de s'ouvrir sur l'extérieur, de développer des projets en coopération avec les territoires limitrophes (par exemple) et de travailler « ensemble ».

Pour les acteurs locaux, la coopération ne doit pas être le seul objet d'un dispositif (au sens fiche dispositif) mais doit être au cœur des programmes de développement du territoire. Ainsi, le Pays des 7 Rivières ne doit pas fonctionner de manière renfermée. Son avenir passera par un renforcement du travail en réseau intra et extra territorial, par une articulation des projets avec les pôles urbains et les Pays voisins. Par exemple, dans le cadre de réflexion commune entre les Pays de Haute-Saône et du Doubs (Vallée de l'Ognon / Vallée de la Saône), il a été envisagé de favoriser les échanges d'expériences et les voyages d'études. A cette fin, il serait intéressant que les GAL portent collectivement ce type d'actions (hors coopération) afin de mutualiser les moyens et d'optimiser la mobilisation des parties prenantes.

Par ailleurs, le Pays des 7 Rivières a souvent été précurseur dans la réalisation de projets et la mise en œuvre de services en milieu rural (axe petite enfance, services d'aide à l'emploi et formation



professionnelle en milieu rural...). Ce principe de **laboratoire d'innovation sociale** a toujours été au cœur des préoccupations des collectivités locales et des partenaires locaux (associatifs, entreprises...). A travers ce programme LEADER 2014-2020, le territoire souhaite redonner un nouveau souffle à cette dimension de « laboratoire » à partir de projets reliant les habitants (dont les plus fragilisés : enfants, jeunesse, personnes bénéficiaires des minima sociaux, personnes âgées), les professionnels (agriculteurs, artisans) et les collectivités locales. A titre d'exemple, les projets de jardins partagés, de réhabilitation de vergers, d'actions de sensibilisation PCET, la mise en place d'un réseau d'échange de savoirs, des actions de coopération à l'international, retiendront toute l'attention du GAL et pourront être accompagnés.

Les actions du présent programme seront également innovantes par leur effet **levier ou « boule de neige »** souhaité. L'esprit de ce programme est de garantir la possibilité d'accompagner et soutenir des projets même de petite envergure (au niveau financier) qui pourront par contre avoir un impact important au niveau du changement de comportement des populations (préservation de l'environnement, retisser des liens avec « la terre ») et entre les populations (recréer du lien social). Les actions en faveur de la mobilité durable et de la vente directe ont également pour objectif de modifier les habitudes de vie, les pratiques de consommation et d'amener les habitants à prendre du recul, à prendre conscience des enjeux environnementaux, à analyser leurs pratiques et à les modifier. Il est ainsi important de doter le territoire de projets exemplaires.

Parallèlement, le territoire souhaite impulser et accompagner la mise en place de **projets phares** sur le territoire notamment autour de l'agritourisme. Une étude de faisabilité et de pré-programmation conduite par la Communauté de Communes du Pays Riolois, en partenariat avec la chambre d'agriculture 70, intitulée « pôle d'accueil et de vente à la ferme » a démontré la viabilité et l'opportunité de ce projet sur le territoire. Par manque de foncier, le projet initial n'avait pas pu être réalisé. Suite aux réunions de concertation et aux entretiens individuels réalisés avec des agriculteurs locaux, ce projet a été remis en avant et de nouveaux porteurs se sont manifestés. Ce projet sera un axe fort du programme et sera accompagné par l'équipe technique du Pays et celle de la CCPR.

A travers ce programme, le territoire souhaite également utiliser de **nouvelles ressources et de nouveaux actifs du territoire, peu ou pas mobilisés au cours des programmes précédents**, au niveau européen (LEADER) ou sur tous autres programmations et plus particulièrement :

- les agriculteurs (diversification, apiculture...)
- les artisans d'art (valorisation, vente directe, regroupement des producteurs...)
- les actions artistiques et culturelles d'envergure (festivals, cirque Pagnozoo...)
- la ressource forestière (filrière, plaquette forestière, forêt privée...)

L'innovation du programme sera également impulsée par les **projets de coopération transnationale**. S'inspirer d'« ailleurs », se comparer, échanger sur ses pratiques, mieux se connaître à travers l'autre, revenir avec une image différente de son territoire, de ce qui pourrait être amélioré... tels sont les enseignements des projets de coopérations développés précédemment. C'est pourquoi le Pays des 7 Rivières, fort de ses expériences souhaite que l'axe coopération soit mobilisé dès le début du programme afin d'animer des projets multithématiques, d'accompagner des acteurs d'horizons



différents sur des projets et de développer une habitude de la coopération qui puisse se poursuivre après 2020.

Bien que la stratégie de développement intègre différents secteurs d'activité, le GAL sera vigilant au fait :

- de pouvoir expérimenter des actions nouvelles, de tester des projets innovants afin d'apporter une réponse, la plus adaptée possible, aux enjeux et objectifs stratégiques définis par le territoire,
- de mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires pour que l'innovation puisse être accompagnée, soutenue mais aussi pour sensibiliser au fait que ce n'est pas tant la finalité qui importe mais davantage tout le processus mis en œuvre. Innover revient à tester, expérimenter, analyser, recommencer dans un objectif d'amélioration continue.

---

### **I.2.5 La coopération : axe prioritaire pour les acteurs locaux**

---

A travers cette nouvelle programmation LEADER, le Pays des 7 Rivières souhaite faire de l'axe coopération un axe prioritaire d'animation et impulser des projets dès 2015 ou 2016.

A travers le dispositif de coopération, le territoire souhaite développer deux typologies d'aide qui ont été utilisées au cours de la précédente programmation et qui ont fait preuve de leur intérêt et de leur efficacité :

- Le dispositif « de l'idée au projet » qui permet aux partenaires des territoires souhaitant coopérer de nouer des contacts, de se rencontrer et définir ensemble leur projet de coopération. Ce dispositif est optionnel, il ne sera pas obligatoirement activé mais l'expérience démontre qu'il est généralement nécessaire.
- La réalisation « concrète » des projets de coopération interterritoriaux et transnationaux.

La coopération doit être un volet souple, innovant, adaptable et surtout fortement accompagné (voire impulsé) par l'ingénierie LEADER. Au stade actuel de notre candidature, des projets sont connus, chacun à des niveaux d'avancée ou de réflexion différents.

La coopération lors de précédentes programmations a donné lieu à de nombreux essais (3 dispositifs de l'idée au projet) sur la thématique de l'insertion socioprofessionnelle et de la mobilité jeunesse. Essais transformés durant l'année 2014 avec le projet trempl'international avec la Sardaigne. Si le volet coopération a été sous-consommé sur la programmation LEADER 2007-2013, la réalisation de ce projet Franco Sarde en fin de programme a tout de même eu un effet levier important et a surtout donné confiance aux acteurs locaux qui souhaitent pouvoir en conduire de nouveaux.

#### **Projets de coopération interterritoriale potentiels**

Des pistes de coopération ont émergé lors d'une réunion fin 2014 sur la coopération LEADER entre les Pays de Haute-Saône et celui du Doubs Central. Les territoires candidats ont partagé leur intérêt pour se rapprocher sur les thèmes suivants :



- Les circuits courts alimentaires (événements communs itinérants, rencontre entre producteurs et consommateurs, promotion/communication) ;
- La thématique bois-énergie, le PCET et énergies renouvelables ;
- La culture (musiques actuelles, musique baroque) ;
- Le tourisme (itinérance, voies vertes, destination touristique) ;
- La mobilité.

Les projets se feront sur la base du volontariat mais ces réflexions ont permis d'initier une première étape de collaboration en vue d'éventuels projets de coopération fructueux et ambitieux. Ces thématiques ne préfigurent en aucun cas l'ensemble des pistes de coopération identifiées par chacun des candidats et n'exclut pas l'ouverture à la coopération transnationale, sur ces thématiques comme sur d'autres.

*Remarque : Le Conseil général 70 porte une politique de définition « des destinations touristiques ». Dans ce cadre, la coopération LEADER serait une opportunité intéressante de travailler entre les futurs GAL à l'échelle du département. Le Pays des 7 Rivières est concerné par la destination « Vallée de l'Ognon ».*

### Projets de coopération transnationale potentiels

Au cours de la précédente programmation LEADER, le Pays a travaillé sur **plusieurs pistes ou projets de coopération qui pourraient être poursuivis** :

- Une première piste sur la question de la valorisation des sentiers de randonnée pédestres, équestres et cyclo-VTT (comment créer un produit touristique ?). L'action devait associer **l'office de tourisme du Pays, le Pays du Chalonnais, le Pays du Revermont et un GAL Roumain (GAL de Bistrita Nazaud)**. Elle n'a pas pu être réalisée faute de conventionnement possible avec le GAL roumain respectant les délais de fin de programmation. Néanmoins, le projet reste d'actualité et les partenaires ont prévu, selon les réponses à l'appel à projet de la nouvelle candidature, de retravailler ensemble sur le projet.
- Une seconde piste avait été travaillée entre **le GAL Roumain du Pays de Zeland** dans le cadre d'une opération « idée au projet ». Cette dernière n'a pas pu être réalisée compte-tenu du calendrier trop court et de l'indisponibilité de l'équipe technique du GAL. Néanmoins les contacts établis sont poursuivis et devraient porter sur la question du bois énergie et bois construction.
- **Action de coopération transnationale avec la Sardaigne**, réalisée par l'association du centre de Beaumotte (association d'insertion) en partenariat avec la Mission Locale de Vesoul et l'organisme de formation du Pays des 7 Rivières. Ce projet a mobilisé 8 jeunes français et 8 jeunes sardes peu ou pas mobiles et éloignés de l'emploi. Ce projet pourrait être poursuivi et développé sur la prochaine programmation (ou sur un autre fond européen).

**Au cours de la réalisation de la candidature, différents projets de coopération ont été identifiés :**

- En novembre 2014, le Pays des 7 Rivières et la Mission Locale Espace Jeunes de Rioz ont pu rencontrer des professionnels de l'insertion qui participaient à une formation organisée par l'organisme Solidarité Jeunesse (au centre de Beaumotte - 70). Au cours de cette rencontre,



les deux partenaires ont pu présenter leur projet à savoir l'organisation de **rencontres, d'échanges d'expériences, de méthodes... entre professionnels de l'emploi, de la formation et de l'insertion** issus de différents pays européens. Cette action qui ne répond pas exactement aux objectifs du programme, pourrait éventuellement solliciter d'autres fonds pour sa réalisation.

- Dans le cadre de la réalisation par l'association du Pays des 7 rivières d'une action à destination de **personnes bénéficiaires des minima sociaux** (ateliers collectifs préparatoires à la création d'un réseau d'échanges réciproques de savoirs), l'animatrice du Pays a travaillé avec les participants à la définition de leurs besoins et à leur implication au niveau de la prochaine programmation. A ce titre, les participants ont défini différents projets (RERS, café associatif, structure d'insertion) ainsi que la volonté d'organiser une action de coopération, dont les objectifs (mobilité, lien social...) et les modalités restent encore à affiner.
- Lors de la réalisation d'une réunion de concertation avec un **groupe de jeunes**, structurés au sein du Centre Culturel Social et de Loisirs de Rioz, ces derniers nous ont fait part de leur envie de conduire des projets sur leur territoire mais également au niveau européen. Encadrés par deux animateurs professionnels, avec l'appui de l'animatrice du prochain programme LEADER, ce groupe serait à même de développer un projet de coopération, dont les objectifs restent à approfondir.
- Enfin, lors de la rencontre avec des **artisans d'art locaux** (de manière individuelle et au cours des réunions de concertation), ces derniers ont fait part de projet de coopération au niveau de l'échange de technique, de savoir-faire... Un travail de définition des objectifs, de recherche de partenaires reste à réaliser mais une première base de réflexion est lancée et des porteurs/participants sont identifiés.

**L'évaluation du programme sera abordée dans le Chapitre IV.3.**







# Chapitre 2:

## Processus d'implication des acteurs





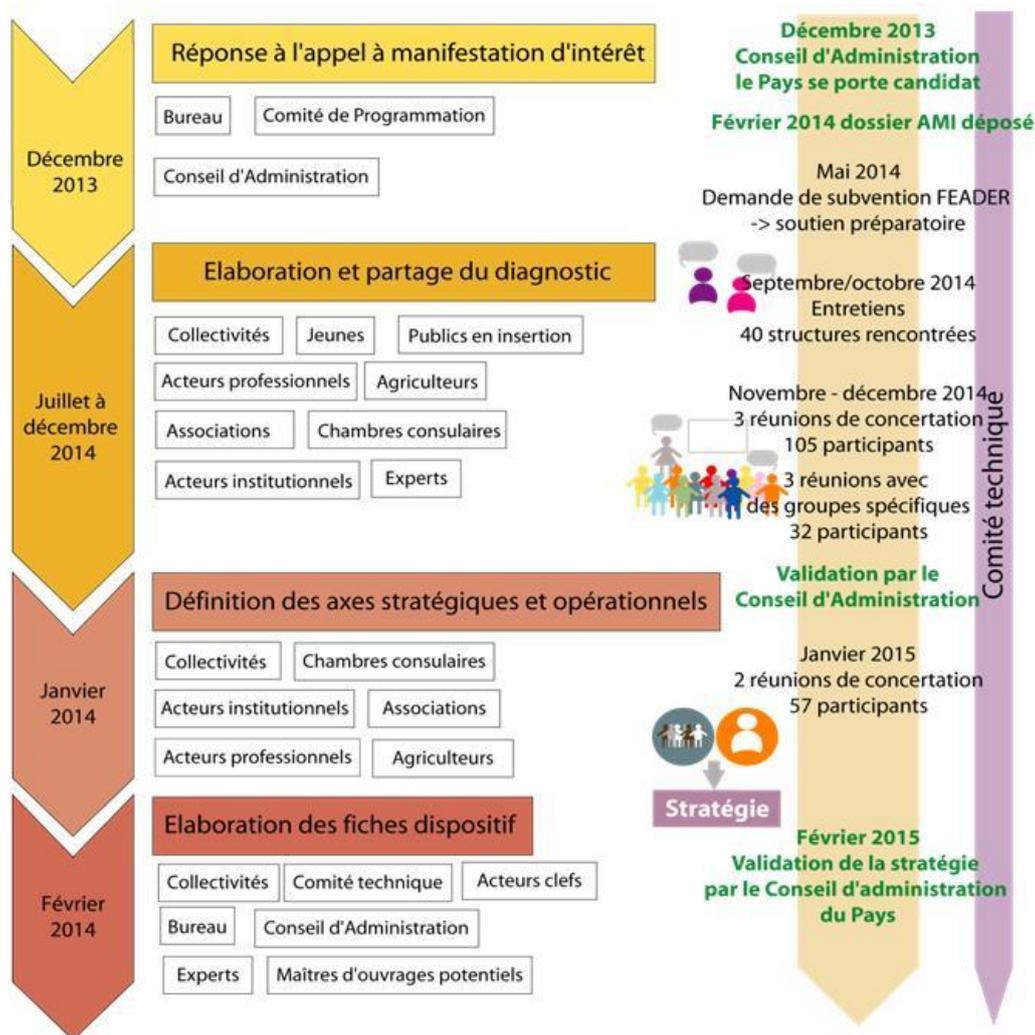
Un des 7 fondamentaux de LEADER est l'approche ascendante dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie locale de développement. Cette approche ascendante se concrétise par l'implication active des acteurs clés du territoire lors des grands temps forts du programme : du montage de la candidature à l'évaluation finale.

L'association du Pays des 7 Rivières, structure porteuse du GAL pour la mise en œuvre du programme LEADER 2007/2013, a intégré les préconisations contenues dans le bilan de l'évaluation réalisée à mi-parcours (CFPPA de Montmorot - Décembre 2013).

Préconisations :

- Associer les acteurs ayant déjà vécu LEADER pour garder le bénéfice de leur « professionnalisation »,
- Mettre en place des groupes de travail thématiques pour définir les contours d'une nouvelle candidature,
- Mettre en place des commissions permettant de la veille, de la réflexion, des propositions, de l'opérationnalité impliquant les intercommunalités, les personnes ressources et les acteurs relais.

## II.1. Processus d'implication des acteurs au moment de l'élaboration de la candidature



---

### II.1.1. Appel à manifestation d'intérêt

---

Le processus de participation, dans le cadre de l'élaboration de la candidature, a débuté en décembre 2013 lorsque le Conseil d'Administration du Pays a délibéré favorablement et à l'unanimité pour que le Pays se porte candidat à la prochaine programmation LEADER 2014-2020.

La réponse à l'**appel à manifestation d'intérêt** (février 2014) a permis au territoire de se positionner et de commencer à travailler sur les grandes orientations de la future programmation. Cette réflexion a été conduite en trois temps principaux :

1. Un travail technique réalisé par l'équipe projet en lien avec les EPCI du territoire, les élus référents du GAL (président du GAL et bureau du Pays) : bilan du programme actuel et perspectives (évaluation des besoins au regard de l'évolution du territoire, de la conjoncture...), avec une mise en parallèle avec les programmes à venir (PACT, CADD, PCET).
2. Une validation du dossier de l'AMI : bureau du Pays de janvier 2014.
3. Une poursuite du travail d'information et de réflexion au sein des instances du GAL : Comité de programmation (février et juin 2014), Conseil d'administration du Pays (mars et juin 2014).

En complément, en mai 2014 le Pays a déposé un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet pour le « soutien préparatoire dans le cadre de l'élaboration de la candidature LEADER 2014/2020 » et a été sélectionné en juin 2014.

Une chargée de mission a été embauchée (base temps plein) à partir de juillet 2014 (jusqu'à mars 2015) afin de travailler sur la réalisation du diagnostic, l'organisation et la co-animation des réunions de concertation et la rédaction du dossier.

*Equipe projet : le travail technique a été co-réalisé par une équipe de trois personnes dont l'animatrice du Programme LEADER 2007-2013 et la directrice du Pays (chargée de mission Pays et en charge de l'animation du PCET).*

---

### II.1.2 Elaboration et partage du diagnostic

---

La première phase du diagnostic a nécessité de la part de la chargée de mission, lecture, appropriation, réactualisation et synthèse des données existantes. En parallèle des échanges réguliers ont été effectués avec les trois Communautés de Communes du Pays afin de récolter les données complémentaires, documents ou études disponibles, et analyser le fonctionnement du territoire dans son ensemble.

#### **Un travail individualisé auprès des acteurs clés**

Des entretiens individuels ont ensuite été réalisés avec les équipes techniques et les élus des trois communautés de communes et des élus de communes du territoire (8) jouant un rôle de bourg centre, afin de percevoir les enjeux, les orientations et leur stratégie pour les années à venir. Ces

*Cette phase d'information et de pédagogie était indispensable et profitable notamment envers les nouveaux élus, communaux ou intercommunaux.*



rencontres ont également été l'occasion de rappeler les objectifs du programme LEADER actuel et ceux de la nouvelle candidature.

A partir du travail en équipe projet et en partenariat avec les EPCI, une analyse des parties prenantes a été effectuée pour cibler des « acteurs clés » (notamment au niveau professionnel et associatif) à impliquer en amont du processus de concertation. Ces acteurs, représentants différentes structures, ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens individuels (40) ou en petits groupes :

- artisanat d'art et culture : 14 entretiens
- tourisme, sports et loisirs : 7 entretiens
- agriculture-sylviculture : 7 entretiens
- environnement : 3 entretiens

Des entretiens individuels ont également été organisés avec les acteurs n'ayant pas pu participer aux réunions de concertation mais étant intéressés pour apporter leur contribution.

La matière issue des actions de concertation réalisées dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial a également été ajoutée au diagnostic.

### L'organisation de réunions de concertation

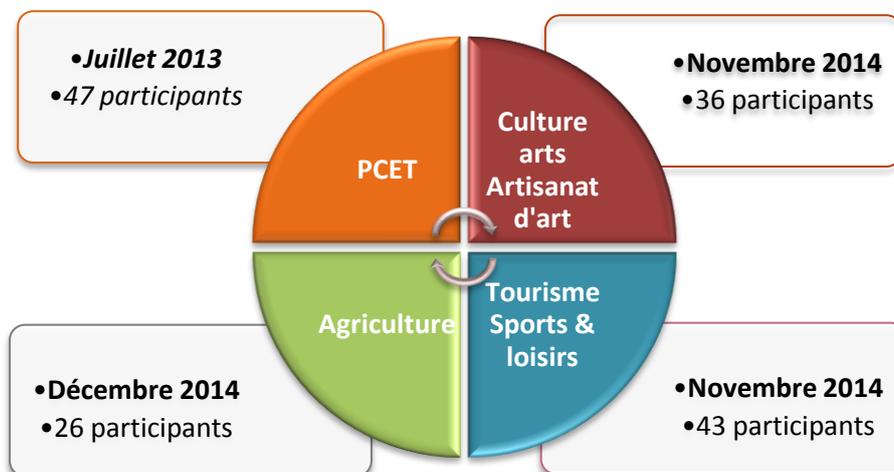
Dans l'idée de créer les conditions favorables à l'émergence d'une démarche ascendante, trois réunions de concertation ont été mises en place afin de pouvoir partager et faire valider le diagnostic du territoire par les acteurs.

Il a été choisi d'utiliser ces réunions pour aborder des thèmes qui n'avaient pas forcément été approfondis dans les programmes de développement antérieurs, et notamment au niveau du programme LEADER 2007/2013.

Chaque personne a été invitée de manière individuelle (courrier ou mail) sachant que les invitations étaient ouvertes (chacun étant convié à inviter toutes personnes de sa connaissance intéressées par la démarche de concertation). Sur 150 personnes invitées pour les thématiques « arts, culture, sports, loisirs et tourisme », nous enregistrons un taux de présence de 44%.

Au niveau agricole, le choix a été d'inviter, en partenariat avec la chambre d'agriculture, l'ensemble des agriculteurs du territoire, ce qui réduit le taux de participation à 10%.

*En 2013, un diagnostic PCET a été réalisé à l'échelle du Pays, via une collecte de données, la rencontre d'une cinquantaine d'acteurs locaux et la mise en place de 4 ateliers de réflexion associant les acteurs locaux du territoire. Ces rencontres ont permis de partager le diagnostic et de définir les orientations stratégiques du programme PCET.*



### Déroulement des réunions de concertation « partage du diagnostic »

- 1- Le diagnostic dans son ensemble a été présenté aux invités.
- 2- Des groupes de travail (en dehors du domaine agricole) ont été organisés (sur la base d'une douzaine de personnes par groupe) afin que chacun puisse intervenir, qu'une véritable discussion s'instaure et que chacun puisse être partie prenante.
- 3- Au cours de chaque réunion, les participants ont donc pu abonder, émettre avis ou remarques, apporter un complément d'information.
- 4- Une restitution synthétique a ensuite été réalisée avec l'ensemble des participants et a permis ensuite à l'équipe projet de pouvoir mettre en forme la grille AFOM.
- 5- Cette troisième partie de la réunion a permis de travailler sur la définition des enjeux et les grandes lignes des orientations stratégiques.

*Profil des participants à ces 3 réunions :*

- ⇒ 40 % de femmes
- ⇒ 45% d'acteurs privés

### Organisation de rencontres collectives avec des publics spécifiques.

En parallèle des réunions de concertation, le processus d'implication des acteurs a été effectué par le biais de deux rencontres avec des « **publics spécifiques** » :

- Les acteurs locaux ont souligné l'importance de poursuivre des actions en faveur **des jeunes du territoire** (emploi, formation, mobilité, loisirs...) mais ce type de public est généralement absent des réunions et des différentes instances décisionnelles du territoire. Il était, de ce fait, nécessaire de les impliquer dans la démarche globale afin de mieux connaître « leur point de vue ». A cette occasion, les jeunes ont pu également découvrir le fonctionnement du programme LEADER, et notamment les possibilités de coopération. Deux rencontres ont été organisées :
  - L'une avec le club ados « chez Turtle » constitué d'une douzaine de jeunes entre 12 et 20 ans (et deux animateurs) qui font partie du Centre Social Culturel et de Loisirs de Rioz : des jeunes pour la plupart scolarisés (collège, lycée, BTS)
  - L'autre avec une dizaine de jeunes (18 – 25 ans) en formation au sein de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée du Pays des Rivières, ayant des problématiques et des parcours différents du groupe précédent : faible niveau d'étude, en formation ou en recherche d'emploi.
- Autre priorité du territoire : l'insertion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi. Nous avons organisé des séances de travail avec une dizaine de personnes, **bénéficiaires des minima sociaux** (RSA, ASS, AHA...) qui, depuis mi 2014, travaillent pour créer un Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs. Au cours de ces réunions, nous avons pu définir ensemble leurs attentes envers le territoire, leur présenter le programme LEADER actuel et celui à venir et évaluer comment ils pourraient intégrer la démarche (réunions de concertations à venir, comité de programmation, actions, coopération...).

### Validation du diagnostic

Le GAL du Pays (décembre 2014) a ensuite validé le diagnostic et a mené une réflexion autour des enjeux, des objectifs stratégiques et sur la définition de la priorité ciblée du programme.



Un comité technique, composé du président du GAL, des présidents des communautés de communes et de l'équipe projet du Pays s'est réuni une fois par mois à partir de septembre 2014, puis tous les quinze jours à partir de janvier 2015. Son objectif était de valider le travail effectué et de faire évoluer la méthode de concertation.

### II.1.3 La définition des axes stratégiques et opérationnels

La définition des axes stratégiques a été l'objet, comme nous venons de le préciser, de temps de réflexion au cours des premières réunions de concertation, de la réunion du GAL, et de temps de travail en comité technique.

Deux nouvelles **réunions de concertation** ont été organisées les 12 et 13 janvier 2015 afin de travailler sur les objectifs stratégiques et surtout sur les objectifs opérationnels du programme :

- ⇒ Thématique artisanat d'art, culture, tourisme, sports et loisirs : 41 participants
- ⇒ Thématique agriculture et sylviculture : 16 participants (dont 70% d'agriculteurs)

Nous avons, à cette occasion, invité toutes personnes présentes aux réunions précédentes, les « absents-excuses » et les personnes rencontrées de manière individuelle (soit 180 personnes). L'invitation était pour sa part accompagnée du compte rendu des réunions ainsi que de la grille AFOM finalisée.

Taux de présence : 32%  
Part des femmes : 35%  
Part des partenaires privés : 51%

#### Le déroulé des réunions

En début de séance, les 3 axes stratégiques ont été présentés aux participants et amendés.

Mais la majeure partie de la réunion a été spécifique à la définition des enjeux opérationnels. Cet exercice difficile et délicat a nécessité une animation adaptée afin de pouvoir aboutir en fin de séance à la **proposition d'objectifs opérationnels et à leur hiérarchisation**. Cette étape, qui a nécessité de la part des participants un travail de projection à l'horizon 2020 et un consensus dans le choix des priorisations, a été organisé de la manière suivante :

- Dans un premier temps, nous avons rassemblé une liste d'objectifs collectés à partir des réunions antérieures, des entretiens, des programmes de développement à venir (PACT, PCET...). Nous avons demandé à chaque participant de définir entre 3 et 6 types d'opérations prioritaires.
- Nous avons au préalable regroupé les actions par typologie afin d'effectuer un premier classement des opérations sur la base du tableau ci-joint.

C'est à partir de ce classement que nous avons pu définir, avec les participants, des grands axes de réflexion qui sont devenus les objectifs opérationnels du programme.

	Urgent	Non urgent
Important	Urgent et important	Important mais pas urgent
Non important	Urgent mais pas important	Pas urgent et pas important



- Ensuite, afin de pouvoir effectuer un choix réaliste et adapté aux besoins du territoire, nous avons analysé les objectifs les plus pertinents en nous inspirant de la technique des objectifs SMART :

*Spécifique : ce sur quoi repose l'objectif opérationnel – typologies d'actions*

*Mesurable : objectifs quantifiés*

*Atteignable : ambition partagée du territoire*

*Réaliste : les partenaires, les moyens*

*Temporel : dates de réalisation des objectifs ou des projets*

- A partir de cette analyse, il a été plus facile de prioriser, de hiérarchiser et de sélectionner les objectifs opérationnels.
- En fin de réunion, la synthèse des objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels a permis aux participants de définir plus précisément la priorité ciblée du programme.

#### Remarques :

- *Au cours des réunions, nous avons travaillé à partir d'une écriture plus sommaire des objectifs. La mise en forme écrite et plus conceptualisée a été le rôle de l'équipe projet.*
- *La grille d'analyse des objectifs SMART a été complétée et validée en réunion technique.*

*Cf. annexe n° 4*

---

### **II.1.4. Elaboration des fiches dispositif**

---

La synthèse de la matière récoltée lors des entretiens, des réunions de concertations et des nombreux échanges avec les collectivités, a conduit à l'élaboration des fiches dispositifs. L'équipe projet a eu en charge la rédaction des fiches, avec un travail de validation par les membres du comité technique. La rédaction des fiches a été, une nouvelle fois, l'objet d'entretien avec des acteurs locaux (demande de précisions...), des partenaires techniques (mieux connaître leur actions et stratégies actuelles et celles à venir, les partenariats envisageables, leur degré d'implication pour la suite...) et des partenaires financiers (cohérence des interventions et des objectifs des différents programmes, mise en synergie des modes de fonctionnement à venir : outils d'instruction mutualisés...).

Les fiches dispositifs ont été validées en dernier lieu par le bureau du Pays et le Conseil d'administration du Pays (GAL du programme LEADER actuel) en février 2015.



## II.2 Partenariat et modalités de mise en œuvre, suivi, évaluation du programme

Au sein du GAL du Pays des 7 Rivières, le conseil d'administration, le comité de programmation et le bureau seront les trois instances décisionnelles. Par ailleurs, seront également mise en place des instances consultatives : les commissions thématiques ainsi qu'une commission d'analyse des dossiers dans le cadre des appels à projets LEADER.

### II.2.1 Les groupes de travail thématiques

Les partenaires (publics, privés, techniques...) impliqués au cours de la phase de constitution du dossier mais également ceux qui participent à des instances de réflexion sur d'autres programmes de développement et tous les autres partenaires identifiés et volontaires, seront associés à la démarche globale du programme LEADER 2014-2020.

L'équipe technique du programme aura, à ce titre, pour mission la mise en place de commissions de travail sur des projets spécifiques déjà identifiés ou à développer, composées de partenaires privés, publics, internes ou externes au territoire.

Ainsi, sur la base des priorités définies par les acteurs locaux lors des réunions de concertation (phase de priorisation des objectifs opérationnels), des groupes de travail seront organisés dès le lancement de la programmation.

Les groupes de travail évolueront à mesure de l'avancée de la programmation.

A ce titre, le comité de programmation et le GAL auront pour mission de définir les priorités de l'animation territoriale nécessaire à la bonne mise en œuvre de la stratégie LEADER au regard de l'avancement de la programmation et plus spécifiquement à partir des évaluations au fil de l'eau et à mi-parcours.

#### Ingénierie territoriale : les premiers groupes de travail

*Commission thématique ayant une visée stratégique*

- Culture
- Tourisme
- Communication

*Commission permettant d'impulser des projets*

- Coopération
- Projets en faveur de la biodiversité

*Commission permettant d'accompagner des projets collectifs*

- Vente directe
- Artisans d'art
- Projet agritourisme
- Forêt privée

*Participation à des commissions existantes sur le territoire*

- Huilerie moulin de Fondremand
- PCCC Fondremand et Montbozon
- itinéraires de randonnée
- Commissions spécifiques des EPCI (ex. culture, sport, loisirs...)



---

## II.2.2 La commission d'analyse des projets

---

Les projets déposés auprès du GAL seront établis en réponse à un appel à projets spécifique. Les principes de sélection seront précisés lors de chaque appel à projets mais reposeront sur certaines des priorités inscrites au niveau des fiches dispositifs.

La commission d'analyse des projets aura pour mission :

- de faire valoir ses compétences techniques et de participer à la rédaction du cahier des charges des appels à projets,
- d'être force de proposition pour bâtir la grille de critères de sélection,
- d'analyser les dossiers déposés auprès du GAL dans le cadre des appels à projets,
- d'émettre un avis technique sur les différents dossiers (analyse et notation des projets).

Sa composition sera modifiée selon les besoins de chaque appel à projets en fonction des thématiques abordées et de façon à prévenir les conflits d'intérêts éventuels. Ainsi un porteur de projet potentiel ne pourra pas faire partie de la commission d'analyse des projets.

*Le Comité de Programmation ou le GAL appliqueront autant que possible les critères suivants pour arrêter la composition de ses membres :*

- *équité homme/femmes*
- *maintien de la parité publics/privés.*

---

## II.2.3 Les partenaires techniques et financiers du programme

---

Sur la programmation LEADER 2007/2013, les partenaires techniques et financiers du Programme ont accompagné le GAL dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

Sur cette nouvelle programmation, les liens seront poursuivis avec les services instructeurs et l'autorité de gestion, à la fois sur le volet consultatif et décisionnel. Leur rôle est notamment de faire valoir leurs compétences techniques pour soutenir la cellule d'animation ou le comité de programmation dans la mise en œuvre du programme.



## II.3 Le comité de programmation

Le comité de programmation est un organe décisionnel du GAL. Il est constitué de partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents secteurs couverts par la stratégie de développement. Il s'appuie sur un des 7 fondamentaux LEADER qui est le partenariat public/privé en étant composé à la fois de membres du collège public et de membres du collège privé. Sur notre territoire, il travaillera en lien étroit avec la commission d'analyse des projets, instance nouvelle par rapport au programme LEADER 2007/2013.

### II.3.1 Ses missions

Le comité de programmation assumera différentes missions :

- Valider la composition de la commission d'analyse des projets avant le lancement de chaque appel à projets.
- Valider la grille des critères de sélection qu'utilisera la commission d'analyse des projets à l'issue de chaque appel à projets pour noter les projets.
- Programmer, ajourner ou rejeter les dossiers de demande de financement en s'appuyant sur l'analyse des projets réalisée par la commission d'analyse des projets.
- Valider le calendrier annuel des appels à projets.
- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement (modification des fiches actions).

### II.3.2 Sa composition

La composition du comité de programmation est un exercice complexe qui doit permettre une bonne représentativité géographique mais aussi thématique.

Le comité de programmation sera composé à minima de 40 membres, dont 20 titulaires et 20 suppléants.

Le critère « équité homme/femmes » sera un des critères de sélection des membres du comité de programmation et une attention particulière sera portée sur le respect des règles de parité.

Au niveau des membres privés, il sera important que chaque domaine spécifique du programme ait un représentant au niveau du comité de programmation. Pour les suppléants, nous veillerons à ce qu'une structure différente sur la même thématique soit membre. La composition suivante a été validée par le Conseil d'Administration du Pays des 7 Rivières en février 2015.

*Au maximum 49 % des membres appartiendront au collège « public » : Pays, EPCI, commune...*

*Au minimum 51% des membres appartiendront au collège « privés » : responsables associatif, exploitant agricole, socio-professionnel du tourisme...*



Collège des membres à titre public		Collège des membres à titre privé
9 titulaires	9 suppléants	11 titulaires et 11 suppléants par thématique
Président CCPR ou un vice-président (e)	Vice-président (e) de la CCPR	Agriculture
Président CCDBB ou un vice-président (e)	Vice-président (e) de la CCPMC	Sylviculture
Président CCPMC ou un vice-président (e)	Vice-président (e) de la CCPMC	Environnement
Président (e) du GAL	Vice-président (e) du GAL	Tourisme
Président (e) du Pays	Vice-président (e) du Pays ou membre du bureau	Sport
Conseiller départemental membre du Pays	Conseiller départemental membre du Pays	Activités de pleine nature
Maire (ou son représentant) d'une commune bourg : territoire de la CCPR	Maire (ou son représentant) d'une autre commune bourg : territoire CCPR	Art et culture
Maire (ou son représentant) d'une commune bourg : territoire de la CCDBB	Maire (ou son représentant) d'une autre commune bourg : territoire de la CCDBB	Artisanat d'art
Maire (ou son représentant) d'une commune bourg : territoire de la CCPMC	Maire (ou son représentant) d'une autre commune bourg : territoire de la CCPMC	Public cible : enfance / petite enfance
		Public cible : jeunesse
		Public cible : personnes en insertion

### II.3.3 Les modalités de fonctionnement

#### Désignation des membres

- **Désignation des membres publics**

L'objectif est de garantir une bonne représentativité des trois territoires communautaires et des principales communes constituant le Pays. Ceci permettra une articulation plus efficace entre les différentes collectivités locales et une cohérence forte dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des différents plans d'actions entre l'échelon communal, intercommunal et le Pays. Les membres publics seront désignés par chaque communauté de communes (délibération). Ces dernières



proposeront également des communs bourgs (avec priorisation) et un appel à candidature (via le GAL) leur sera adressé.

- **Désignation des membres privés**

Pour la désignation des membres privés, le GAL procédera à un appel à candidature parmi l'ensemble des personnes qui se sont montrées intéressées et qui se sont mobilisées lors du montage de la candidature (réunions d'information et de concertation, entretiens individuels...).

L'objectif serait de couvrir l'ensemble des grands domaines d'actions couverts par la stratégie.

- **La présidence du GAL**

Le/la président(e) du GAL sera élu(e) par les membres du conseil d'administration (GAL) de l'association du Pays des 7 Rivières. Un poste de vice-président (e) sera également mis en place (élections sur les mêmes bases).

### **Le Comité de Programmation, un lieu dynamique, de mobilisation et d'échanges**

Le fonctionnement par appel à projets permettra au comité de programmation LEADER de jouer pleinement son rôle de lieu de réflexion sur les orientations prises pour soutenir la stratégie du GAL. En effet, le comité de programmation pourra et devra se réunir en amont de chaque phase de lancement d'appel à projets pour définir les critères de sélections, définir la composition de la commission d'analyse des projets qui sera ajustée en fonction de la thématique ciblée. On distinguera ainsi des comités de programmation techniques qui auront lieu en amont des appels à projets et des comités de programmation de sélection qui auront lieu une fois les appels à projets clôturés.

Par ailleurs, en fonctionnant par thématiques, l'appel à projets permettra d'étudier et de comparer plusieurs projets qui émergent à une même fiche dispositif, ce qui est propice aux débats, aux échanges sur la pertinence de tel ou tel projet par rapport aux grands objectifs fixés dans la stratégie du GAL.

A ce titre, le mode de sélection au fil de l'eau, mis en œuvre dans le programme LEADER 2007/2013, rendait l'exercice plus complexe.

Le Comité de Programmation pourra être organisé en différents lieux géographiques, afin d'assurer un roulement sur le territoire et permettre ainsi aux membres de prendre connaissance des projets réalisés dans le cadre du programme LEADER. A ce titre, il sera envisagé de coupler à chaque réunion du comité de programmation, une visite d'un projet cofinancé.



## II.4 Echange de pratiques, transfert d'expérience vis-à-vis des acteurs du territoire et des autres territoires

### II.4.1 Communication et publicité sur le territoire du GAL

Communiquer sur l'avancée du programme et ses retombées locales et promouvoir l'intervention de l'Union Européenne sur le territoire est un des facteurs de réussite de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement du GAL. L'évaluation mi-parcours du programme 2007/2013 a fait ressortir le manque de lisibilité des actions LEADER sur le territoire. Les acteurs locaux ont exprimé leur souhait d'être davantage informés et sont favorables à la mise en place d'un plan de communication efficace pour le programme LEADER 2014/2020.

#### Animation territoriale : volet communication

- Dès le lancement de la nouvelle programmation seront organisées des réunions d'information, à visée pédagogique, au sein des conseils communautaires des 3 communautés de communes du Pays.
- Une réunion de lancement du programme est également prévue, et pourra faire l'objet de la signature officielle de la convention.
- Parmi les idées exprimées en fin de programmation 2007/2013 nous avons retenu la mise en place d'une rétrospective annuelle sur les réalisations LEADER où seraient conviés les partenaires, les maîtres d'ouvrages, les membres du comité de programmation, les habitants et/ou usagers de la commune ou de l'équipement où aurait lieu la rétrospective...

#### Mise en place d'outils de communication

Le plan de communication ciblera le grand public, les membres du GAL et les réseaux de partenaires du programme et s'appuiera sur différents supports : presse locale, sites internet des communautés de communes et du Pays, évènements, flyers, réunions d'information... Il sera précisé ultérieurement avec les membres du GAL en tout début de programmation afin de répondre au plus près aux attentes des acteurs locaux.

Cependant, une des premières étapes consistera à repenser le site internet de l'association du Pays des 7 Rivières (en tant que structure porteuse du GAL) avec des pages dédiées au programme LEADER beaucoup plus synthétiques et faciles à mettre à jour. Cela permettrait une mise à jour régulière relativement aux principaux documents cadres et relevés de décisions pour plus de transparence.

Parallèlement il sera important de diffuser les informations (appel à projets, projets aidés..) par le biais des sites Internet des 3 communautés de communes du territoire. Une information plus succincte (page actualité par exemple) pourra également être diffusée sur les sites Internet mise en place par certaines communes



Le Pays ne possède pas de journal mais les 3 communes de communes en éditent un, une à deux fois par an, distribué auprès de chaque foyer. Il est envisagé de mettre systématiquement à disposition du Pays une page pour présenter ses actions. Une page spécifique pour le programme LEADER est à ce titre envisagée pour les années à venir.

#### II.4.2 Mise en réseau

Même si le GAL peut être perçu comme un réseau en soi, il est utile de le connecter avec d'autres organismes de développement aux niveaux local, régional, national et international. Sous le programme LEADER précédent, le GAL a participé à plusieurs types de réseaux et a pu mesurer l'importance de leur existence pour :

- le partage d'expérience, de projets innovants,
- le transfert de bonnes pratiques et de méthodologie,
- une meilleure coordination entre GAL, service instructeur et l'ASP (Agence de Services et de Paiement) afin de faciliter le circuit de gestion.

Tout comme dans l'ancien programme, le GAL du Pays des 7 rivières participera activement aux différents évènements, séminaires, journées de formation ou encore voyage d'étude qui pourront avoir lieu et n'hésitera pas à se porter candidat pour l'accueil et/ou l'organisation d'un évènement durant la programmation 2014/2020.

Réseau	Plus-value
Les rencontres Inter-GAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de projets innovants.</li> <li>- Partage d'expériences tant sur le fonctionnement des GAL que sur les projets soutenus, la méthodologie employée.</li> <li>- Des exemples concrets à portée de main.</li> </ul>
Les journées de formations partagées entre GAL DDT DRAAF et ASP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une même compréhension du cadre réglementaire et de ses évolutions entre les différents agents impliqués dans le circuit de gestion des dossiers.</li> <li>- Un gain de temps.</li> <li>- Une plus grande solidarité entre services.</li> </ul>
Le Réseau Rural Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réel appui méthodologique et technique sur des thématiques ciblées.</li> <li>- La formule voyage d'étude qui fonctionne bien pour impliquer les élus, travailler le partenariat public/privé.</li> <li>- Diffusion de projets innovants.</li> </ul>
Le Réseau Rural National et européen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un temps pour la réflexion sur des grands enjeux stratégiques.</li> <li>- Un temps pour prendre de la hauteur avec le quotidien.</li> <li>- Une opportunité pour tisser des liens entre territoires, faire émerger des projets de coopération.</li> </ul>







# Chapitre 3 :

## Plan de développement



### III.1 Les fiches dispositif

FICHE DISPOSITIF 1	PRÉSERVER, VALORISER ET GERER DURABLEMENT LES PAYSAGES ET LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE	
Description de la mesure		
	Points forts	Points faibles
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un cadre de vie préservé et attractif</li> <li>▪ Une économie agricole très présente et forte dominance des exploitations en polyculture-élevage.</li> <li>▪ Conditions pédoclimatiques favorables</li> <li>▪ Plus de 40% de la surface du Pays est recouverte par la forêt (valeur économique et écologique)</li> <li>▪ Le Pays a lancé une dynamique de réflexion via le PCET</li> <li>▪ Une évolution des mentalités : besoin d'un retour aux produits sains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualités du territoire méconnues par les habitants et les touristes</li> <li>▪ Simplification des paysages, dégradation des espaces et des ressources</li> <li>▪ Conflits d'usage et problématique du foncier</li> <li>▪ Difficultés dans le secteur agricole : manque de visibilité sur l'avenir</li> <li>▪ 35% GES sur le Pays sont d'origine agricole</li> <li>▪ Impact des modes de cultures sur les abeilles</li> <li>▪ Peu de valorisation des circuits courts et de diversification agricole</li> <li>▪ Des filières non structurées au niveau des circuits courts : agricoles et forestiers</li> <li>▪ La forêt privée, 46% de la forêt totale, est morcelée et mal exploitée</li> </ul>
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préserver et valoriser les ressources naturelles et culturelles identitaires du territoire et renforcer leur impact sur l'économie locale</li> <li>▪ Réduire notre impact sur l'environnement et soutenir de nouvelles pratiques d'adaptation au changement climatique</li> </ul>	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Encourager les pratiques responsables en faveur de la préservation de la biodiversité</li> <li>▪ Diversifier les activités des exploitants agricoles et contribuer au développement des circuits courts</li> <li>▪ Accroître la production d'énergies renouvelables par une gestion durable de la ressource sylvicole</li> <li>▪ Accompagner la mise en réseau, améliorer la communication et renforcer les compétences des acteurs</li> </ul>	
Contribution de ce dispositif aux objectifs (types d'opérations)	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Paysages et biodiversité</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. Actions de sauvegarde et de valorisation des vergers à travers la création de vergers conservatoires et de vergers collectifs</li> <li>1.2. Création de jardins partagés et de jardins familiaux</li> <li>1.3. Mise en place d'un programme de replantation de haies autour des parcelles agricoles ou non agricoles.</li> <li>1.4. Actions en faveur du développement de la filière apicole (professionnelle et amateur). Exemple : rucher école, jachères fleuries...</li> <li>1.5. Actions de démonstration, d'information et de sensibilisation afin de développer des pratiques culturelles alternatives ou raisonnées</li> </ol> </li> </ol>	



	<p><b>2. Agriculture et diversification</b></p> <p>2.1. Améliorer la valorisation des productions des exploitations par la transformation et / ou la vente à la ferme ou sur des lieux délocalisés (magasins)</p> <p>2.2. Développer les circuits courts et les repas peu carbonés</p> <p>2.3. Créer ou développer des productions peu présentes sur le territoire</p> <p>2.4. Soutenir l'organisation et la mise en place d'un marché de producteurs régulier sur le Pays ou d'envergure régionale (<i>éventuellement en projet de coopération</i>)</p> <p><b>3. Ressource forestière</b></p> <p>3.1. Projets de développement des circuits économiques à partir de la ressource forestière notamment au niveau de la plaquette forestière</p> <p>3.2. Actions permettant de valoriser la gestion de la forêt notamment privée à l'échelle du massif : restructurer le foncier forestier morcelé ; faciliter la gestion des massifs forestiers et la mobilisation de la ressource bois par l'animation de Plan de Développement de Massif ou équivalent.</p> <p>3.3. Actions d'information, sensibilisation et retour d'expériences (ex. audit des installations bois-énergie existantes)</p>
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La population est plus respectueuse de l'environnement et développe des pratiques écoresponsables,</li> <li>▪ Le territoire est plus agréable à vivre, les habitants se sentent « d'ici » et les liens de solidarité entre les populations sont plus importants,</li> <li>▪ L'ensemble des partenaires travaillent en réseau et l'ingénierie territoriale est mutualisée,</li> <li>▪ De nouvelles filières économiques : agricoles, sylvicoles et artisanales sont structurées et sont créatrices de richesses locales,</li> <li>▪ Des projets collectifs innovants se sont développés et apportent une réponse en matière de commercialisation</li> </ul>
<b>Types de soutien</b>	
Subvention	
<b>Liens avec les autres réglementations</b>	
Etat	DREAL – Agence de l'eau
FEADER – PDR Région Franche Comté	<p>Mesure 1.2.A : Projets de démonstration et actions d'information</p> <p>Mesure 4.2.B : Aides aux investissements en faveur de certaines productions, de transformation et commercialisation de produits agricoles</p> <p>Mesure 4.3.C : Restructuration foncière forestière</p> <p>Mesure 7.1.A : Etablissement et mise à jour des plans de développement des communes dans les zones rurales</p>
Conseil Régional	Filière forêt-bois : taux différentiels de financement selon les régimes d'aides visés
Conseil Régional - CADD	<p>Soutien aux actions issues des PCET</p> <p>Etudes préalables : taux maximum de 40% et TTS 70%</p> <p>Investissements : Taux maximum de 20% (30% rénovation BBC) et TTS 70%</p>
Conseil général 70	Diversification agricole : 15% investissements HT – plafond 70000 € dépenses
Conseil général 25	Diversification agricole : 15% investissements HT pour 30 000 € de dépenses ; 30% montant HT pour dépenses allant de 30 000 € à 50 000 € ( <i>mais co-financement européen non cumulable</i> )



Les bénéficiaires	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communes, EPCI, collectivités territoriales</li> <li>▪ Organismes reconnus de droit public et semi-public</li> <li>▪ Association loi 1901</li> <li>▪ Associations pour le développement et la promotion de la forêt et des industries du bois</li> <li>▪ Exploitants agricoles ou leur groupement, CUMA</li> <li>▪ Exploitants forestiers ou leur groupement</li> <li>▪ Structures de regroupement de propriétaires forestiers (ASA, ASL)</li> <li>▪ Propriétaires forestiers privés et publics</li> <li>▪ Organismes (publics ou privés) qui assurent des activités de démonstration, d'information et de sensibilisation dans le secteur agricole et forestier.</li> </ul>	
Les dépenses éligibles	
Dépenses matérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transformation, conditionnement, stockage, commercialisation des productions agricoles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat, construction, aménagement intérieurs et extérieurs des bâtiments (foncier non éligible)</li> <li>- Matériel et équipements (hors matériel d'occasion)</li> <li>- Matériel roulant si aménagé à l'activité de transformation - commercialisation</li> </ul> </li> <li>▪ Acquisition et plantation de végétaux, arbres et autres plants (jardins)</li> <li>▪ Investissements spécifiques pour le développement des productions peu présentes</li> <li>▪ Petit matériel et équipement spécifique à l'opération</li> </ul>
Dépenses immatérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude de faisabilité et/ou de marché liée à l'opération</li> <li>▪ Elaboration de plans de gestion forestière ou équivalents : frais liés à l'animation du projet et à l'élaboration du document</li> <li>▪ Outils /frais de communication, signalétique, promotion, conception et diffusion</li> <li>▪ Prestataires (techniciens, consultants, formateurs, animateurs...)</li> <li>▪ Frais d'acte notariés (frais d'inscription aux hypothèques non éligibles)</li> <li>▪ Frais de formation ou d'actions de sensibilisation liée au projet</li> <li>▪ Rémunération : salaires et charges, frais de déplacements, mission liées à l'ingénierie de l'action.</li> <li>▪ Travaux de plantation</li> </ul>
Les conditions d'éligibilité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour chaque projet d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le siège social de l'exploitation et le projet sont situés sur le périmètre du Pays des 7 Rivières</li> <li>- Les fonds propres du demandeur sont positifs</li> <li>- Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation</li> <li>- Le demandeur est à jour de ses obligations fiscales et sociales</li> </ul> </li> <li>▪ Haies – vergers - jardins : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien respectueux de l'environnement (pas de traitement chimique)</li> <li>- Engagement au maintien des plantations et à leur entretien</li> <li>- L'exploitation économique de ces plantations ne doit pas être préjudiciable à leur pérennité</li> <li>- Essences locales sauf projets à visée pédagogique</li> </ul> </li> </ul>	



### Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection

Les projets seront sélectionnés par le GAL suite à un appel à projets.

Les principes de sélection seront précisés lors de chaque appel à projets mais reposent sur certaines des priorités suivantes (à adapter au projet) :

- **Intégration des principes du développement durable** : conditions d'intégration paysagère et environnementale ; certification des produits (label ; AB) ; plan de communication avec intégration de la thématique énergie-climat ; performance énergétique du bâtiment selon usage ; création ou maintien d'emploi ; pérennité du projet (étude de faisabilité)
- **Intégration de l'égalité des chances** : participation des femmes aux actions ; participation des femmes à la création d'activités économiques ; outils de communication mettant en valeur l'implication hommes et femmes
- **Caractère innovant du projet** : nature du projet ; nouvelles ressources, nouveaux actifs ; innovation sociale ; effet levier ; projet phare ; coopération envisagée.
- **Travail en réseau et création de partenariat public/privé** : dimension collective du projet ; travail en réseau ; implication de la population locale.

Les projets sont classés par ordre décroissant de points, les uns par rapport aux autres. Les projets sont retenus selon l'ordre de classement, sous respect de l'obtention d'une note minimale (définie dans l'appel à projet) et selon les crédits disponibles.

### Montants et taux d'aide

Taux d'aide publique (hors application de régimes d'aide plus contraignants) :

100% et 70% pour les projets d'investissement.

Plafond aide FEADER : 200 000 € par dossier.

Taux FEADER fixe : 80% des dépenses publiques co-finançables

### Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité : 15

Nombre de projets en faveur de la vente directe : 3

Nombre de projets de diversification agricole : 4

Nombre de projets de valorisation de la ressource forestière : 2

Nombre d'actions d'information-sensibilisation réalisées : 5

Nombre d'emplois créés : 3



FICHE DISPOSITIF 2	VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL LES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE LOCAUX	
Description de la mesure		
Contexte	Points forts	Points faibles
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un patrimoine culturel riche : une Petite Cité Comtoise de Caractère, l'huilerie moulin</li> <li>▪ Une volonté de mise en valeur des éléments de patrimoine, de la part des collectivités locales</li> <li>▪ Une quinzaine d'artisans d'art installés sur le territoire</li> <li>▪ Une multitude d'éléments de petit patrimoine typiques du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les éléments touristiques forts du territoire ne sont pas mis en valeur</li> <li>▪ Le Pays ne possède pas de produit d'appel touristique</li> <li>▪ L'artisanat d'art est mal connu et peu mis en valeur</li> <li>▪ Peu de mise en réseau entre artisans d'art du territoire</li> <li>▪ Peu d'échanges entre anciens et nouveaux habitants</li> <li>▪ Nouvelles populations qui n'ont pas d'enracinement sur le territoire</li> <li>▪ Perte d'identité architecturale locale liée à l'urbanisation et la création de nouveaux lotissements</li> </ul>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préserver et valoriser les ressources naturelles et culturelles identitaires du territoire et renforcer leur impact sur l'économie locale</li> </ul>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valoriser les éléments patrimoniaux remarquables du territoire et le petit patrimoine local</li> <li>▪ Soutenir la mise en place d'une offre artistique et culturelle en milieu rural</li> <li>▪ Accompagner la mise en réseau, améliorer la communication et renforcer les compétences des acteurs</li> </ul>	
<b>Contribution de ce dispositif aux objectifs (types d'opérations)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Restaurer les éléments de petit patrimoine public</li> <li>2. Soutenir la mise en valeur des Petites Cités Comtoises de Caractère du territoire (PCCC)</li> <li>3. Structurer la vocation culturelle et touristique de l'huilerie-moulin de Fondremand</li> <li>4. Créer un lieu d'exposition – vente collectif permanent ou ponctuel (marché des créateurs) pour les artisans d'art et les artistes locaux. Favoriser la mise en réseau des artisans d'art locaux et la coordination de projets collectifs.</li> <li>5. Aider à la structuration des Réseaux d'Echanges de Savoirs ou projets similaires</li> </ol>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le territoire est mieux identifié et accueille de nouvelles populations (habitants ou touristes)</li> <li>▪ Le territoire est plus agréable à vivre, les habitants se sentent « d'ici » et les liens de solidarité entre les populations sont plus importants</li> <li>▪ La culture est devenue une priorité des EPCI qui conduisent ou soutiennent des actions d'envergure et portées par des structures privées locales</li> <li>▪ Le tissu associatif se renforce par l'implication des jeunes, des nouvelles</li> </ul>	



	<p>populations et par la création d'équipements structurants et adaptés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De nouvelles filières économiques : agricoles, sylvicoles et artisanales sont structurées et sont créatrices de richesses locales</li> <li>Des projets collectifs innovants se sont développés et apportent une réponse en matière de commercialisation</li> </ul>
<b>Types de soutien</b>	
Subvention	
<b>Liens avec les autres réglementations</b>	
Conseil Régional - CADD	Projets innovants : 20% avec un taux minimum de 15% (sauf projet supérieur à 2M) et 30% maximum si rénovation de bâtiment BBC ; TTS 70% ; seuil minimum 30000 € d'aide
Conseil Régional	PCCC : 30% (plafond 100 000 € par tranche)
Conseil Général 70	Eléments de petit patrimoine rural : communes (selon effort fiscal) : 15, 20 ou 25% ; EPCI : 25% PCCC : 15% (plafond 15 000€ / an)
Conseil Général 25	Eléments de petit patrimoine rural : effort fiscal X 18,5 + 10 avec une aide maximum de 30%
<b>Les bénéficiaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes, EPCI</li> <li>Associations</li> <li>Entreprises</li> </ul>	
<b>Les dépenses éligibles</b>	
Dépenses matérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux sur éléments de petit patrimoine</li> <li>PCCC : Travaux préalables à la réalisation des travaux qualitatifs (levés de géomètres, travaux préparatoires, terrassements) pour les PCCC</li> <li>PCCC : aide aux aménagements urbains qualitatifs : traitement des espaces publics (places, rues principales, parcs, abords d'équipements publics et commerciaux de proximité et travaux qualitatifs ou innovants (bois, pierre reconstituée, revêtement drainant...) mobilier urbain, espaces verts..., hors VRD et signalétique routière réglementaire.</li> <li>Acquisition du terrain et de bâtiment (dans limite de 10% maximum de l'assiette éligible du projet)</li> <li>Investissements liés à la création, restauration et aménagement de bâtiments</li> <li>Equipements, matériel et mobilier spécifiques à l'opération</li> </ul>
Dépenses immatérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'études préalables et honoraires de maîtrise d'œuvre, études de faisabilité</li> <li>Outils de communication (plaquette, panneaux)</li> <li>Signalétique éléments de patrimoine</li> <li>Rémunération : salaires et charges, frais de déplacements, mission liées à l'ingénierie de l'action.</li> <li>Inventaires</li> <li>Outils de communication et de promotion</li> <li>Actions de sensibilisation et de conseil pour la préservation du patrimoine culturel</li> </ul>



### Les conditions d'éligibilité

- Eléments de patrimoine rural
  - petit patrimoine public non protégé au titre de la législation sur les monuments historiques
  - hors édifices culturels, monuments aux morts et travaux situés dans les cimetières
- Monuments historiques classés ou inscrits n'appartenant pas à l'Etat : éligibilité des travaux uniquement sur les parties non inscrites ou classées des monuments
- Petites Cités Comtoises de Caractère
  - Aménagements en adéquation avec l'étude préalable (non éligible) : schéma d'aménagement urbain de caractère
  - Bénéficiaire du label « Petites Cités Comtoises de Caractère ».
- Rénovation de bâtiment : atteindre le niveau BBC selon l'usage du bâtiment

### Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection

Les projets seront sélectionnés par le GAL suite à un appel à projets.

Les principes de sélection seront précisés lors de chaque appel à projets mais reposent sur certaines des priorités suivantes (selon le projet) :

- **Intégration des principes du développement durable** : conditions d'intégration paysagère et environnementale ; plan de communication avec intégration de la thématique énergie-climat ; performance énergétique du bâtiment selon usage ; recours aux structures d'insertion pour les travaux de rénovation du petit patrimoine ; création ou maintien d'emploi ; degré d'optimisation de l'utilisation de l'équipement ; pérennité du projet (étude de faisabilité)
- **Intégration de l'égalité des chances** : participation des femmes aux actions ; participation des femmes à la création d'activités économiques ; outils de communication mettant en valeur l'implication hommes et femmes
- **Caractère innovant du projet** : nature du projet ; nouvelles ressources, nouveaux actifs ; innovation sociale ; effet levier ; projet phare ; coopération envisagée
- **Travail en réseau et création de partenariat public/privé** : dimension collective du projet ; travail en réseau ; implication de la population locale ; implication des prestataires aidés au niveau de la démarche touristique du pays

Les projets sont classés par ordre décroissant de points, les uns par rapport aux autres. Les projets sont retenus selon l'ordre de classement, sous respect de l'obtention d'une note minimale (définie dans l'appel à projet) et selon les crédits disponibles.

### Montants et taux d'aide

Taux d'aide publique (hors application de régimes d'aide plus contraignants) :  
100% et 70% pour les projets d'investissement.

Plafond aide FEADER : 200 000 € par dossier.

Taux FEADER fixe : 80% des dépenses publiques co-finançables

### Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions de valorisation du petit patrimoine : 20

Nombre de programmes de travaux pour les PCCC : 2

Nombre d'éléments de patrimoine remarquables : 1

Nombre de locaux créés : 1

Nombre de projets d'animation culturelle : 3

Nombre de projets de création artistique : 3

Nombre d'outils de communication : 4

Nombre d'emplois créés : 2



FICHE DISPOSITIF 3	OPTIMISER LA STRUCTURATION, LA MISE EN RESEAU ET LA QUALITE DE L'OFFRE TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE	
Description de la mesure		
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Patrimoine naturel de qualité : forêt, vallée de l'Ognon</li> <li>▪ Activités de pleine nature : randonnée, VTT, cyclotourisme, canoë...</li> <li>▪ 52 hébergements pour plus de 500 lits</li> <li>▪ Hébergement de niche qui se démarque</li> <li>▪ Un office de tourisme qui se consolide</li> <li>▪ Emergence d'une coopération entre les 5 offices de tourisme de la Vallée de l'Ognon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Territoire peu identifié comme destination possible</li> <li>▪ Politique d'accueil du territoire peu structurée</li> <li>▪ Manque de formation/savoir faire des prestataires</li> <li>▪ Déficit quantitatif et qualitatif en structures d'hébergement</li> <li>▪ Absence d'aménagement pour les campings cars</li> <li>▪ Faiblesses en matière de communication touristique</li> <li>▪ Concurrence des territoires voisins à plus forte notoriété touristique</li> </ul>
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer une offre de services en adéquation aux besoins de la population, locale et touristique, de manière équitable et solidaire</li> <li>▪ Préserver et valoriser les ressources naturelles et culturelles identitaires du territoire et renforcer leur impact sur l'économie locale</li> </ul>	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer qualitativement et quantitativement l'hébergement touristique</li> <li>▪ Diversifier des activités des exploitants agricoles et contribuer au développement des circuits courts</li> <li>▪ Accompagner la mise en réseau, améliorer la communication et renforcer les compétences des acteurs</li> </ul>	
Contribution de ce dispositif aux objectifs (types d'opérations)	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Favoriser l'hôtellerie de plein air et les hébergements innovants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Requalification de camping (ex : camping de Montbozon)</li> <li>- Implantation d'hébergements innovants (roulottes, yourtes, cabanes...) dans le périmètre d'un camping (ex. camping de Rioz – Montbozon) ou d'une exploitation agricole</li> <li>- Création d'aires de services et de stationnement pour camping-cars sur des lieux spécifiques (à proximité des services, zones commerciales, campings...)</li> </ul> </li> <li><b>2. Accroître le niveau qualitatif des meublés de tourisme</b> en vue obtention de label spécifique (vélo, ecolabel...) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et amélioration de gîtes</li> <li>- Création de chambres d'hôtes</li> </ul> </li> <li><b>3. Développer des activités touristiques dans le domaine de l'agritourisme</b> Création de services innovants destinés aux touristes, s'intégrant dans un projet touristique global avec notamment: <ul style="list-style-type: none"> <li>- activités pédagogiques, ludiques et de services : accueil de groupe pour organisation de visites à la ferme ; locaux de vente et/ou dégustation, programme d'animation : ateliers de découverte, d'initiation, stages, marchés...</li> <li>- activités de découverte du territoire : patrimoine naturel paysager et</li> </ul> </li> </ol>	



	<p>savoir-faire mis en scène au travers d'une scénographie</p> <p><b>4. Renforcer la communication et la mise en réseau des acteurs du tourisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation d'une stratégie touristique sur le territoire</li> <li>- Développement d'une charte d'accueil, mise en place de labels qualité, création d'outils de communication pour la mise en réseau</li> <li>- Mise en place de formations spécifiques pour des prestataires du tourisme du territoire</li> <li>- Promotion des actions et événements touristiques durables</li> <li>- Mise en place d'outils d'information à des points stratégiques du territoire : relais d'information service ; panneau d'information</li> </ul>
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le territoire est mieux identifié et accueille de nouvelles populations</li> <li>▪ Les acteurs touristiques de la vallée de l'Ognon (inter Pays) travaillent en réseau et une destination « vallée de l'Ognon » se fait, est connue et reconnue</li> <li>▪ Le nombre de touristes a augmenté et la durée de la saison s'est élargie,</li> <li>▪ L'ensemble des partenaires travaillent en réseau et l'ingénierie territoriale est mutualisée</li> <li>▪ Le territoire poursuit des projets de coopération, de mise en réseau et est plus ouvert sur l'extérieur</li> <li>▪ De nouvelles filières économiques : agricoles, sylvicoles et artisanales, sont structurées et sont créatrices de richesses locales</li> </ul>
<b>Types de soutien</b>	
Subvention	
<b>Liens avec les autres réglementations</b>	
FEADER – PDR Région Franche Comté	<p>Mesure 6.4.A : Aides aux investissements en faveur de la création d'hébergements touristiques</p> <p>Mesure 6.4.C : Aides aux investissements dans des activités non agricoles</p>
Conseil Régional Conseil Général 70 (financement alternatif)	<p>Requalification de camping et hébergement innovant : subvention 20% max plafonnée à 90 000 € (60 000 € de dépenses minimum)</p> <p>Aire de service pour les camping-cars : 20% d'aide avec plafond à 15 000€ (avec minimum de 30 000 € de dépenses)</p>
Conseil Général 70 - Programme PACT	25% investissements : dotation territoriale de centralité (camping de Montbozon – CCPMC)
Conseil général 70	Projets agritourisme : valorisation locale telle que ferme auberge : 15% des investissements HT plafonné à 70 000 € de dépenses
Conseil général 25	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveau type d'hébergement : subvention de 10% à 15% (selon intervention ou non de l'Etat) plafonnée à 100 000 €</li> <li>▪ Aire de service pour les camping-cars : subvention de 10% à 15% (selon intervention ou non de l'Etat) plafonnée à 15 000 €</li> <li>▪ Projets agritourisme : équipement de tourisme de proximité : 20% HT des investissements ; entre 30 000 € et 200 000 € de dépenses</li> </ul>



Les bénéficiaires	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communes</li> <li>▪ EPCI</li> <li>▪ Etablissement public ; SEM</li> <li>▪ Associations</li> <li>▪ Propriétaires privés, SCI, GIE, Entreprise</li> <li>▪ Exploitants agricoles et leur groupement</li> </ul>	
Les dépenses éligibles	
Dépenses matérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Investissements liés à la création ou à la restructuration d'hébergements : travaux de rénovation et d'agencement du bâtiment hors coût d'acquisition des murs, des parties mobilières et des travaux d'entretien : ravalement et rénovation de façade, aménagements de travaux intérieurs (ex. isolation, chauffage, panneaux solaires), aménagement des pièces (chambres, salon, coin cuisine, salle d'eau, locaux et équipements annexes...)</li> <li>▪ Investissements liés à la création ou à la restructuration d'un camping y compris démolition et aménagements extérieurs immédiats.</li> <li>▪ Achat d'hébergements de loisirs et frais d'installation</li> <li>▪ Création et/ou aménagement de tables d'hôtes, ferme auberge,</li> <li>▪ Création, aménagements de locaux de vente des produits fermiers</li> <li>▪ Création, aménagement de locaux d'accueil pour les groupes (avec vestiaires, stockage, organisation des ateliers)</li> <li>▪ Aménagement d'espaces extérieurs pour l'accueil (parking, signalétique), les loisirs (aire de jeux, pique-nique...) et les activités (jardins...)</li> <li>▪ Atelier de transformation de produits agricoles</li> <li>▪ Salle pour "vitrine territoriale" : salle d'accueil, équipements scénographiques, bureau, salle d'exposition temporaire</li> <li>▪ <i>Non éligibles : frais d'entretien, matériel d'occasion et achat du bâtiment, achat de terrain, travaux d'entretien</i></li> </ul>
Dépenses immatérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudes préalables (études de marché ou de faisabilité) et honoraires de maîtrise d'œuvre</li> <li>▪ Outils de communication et de promotion sur le projet</li> <li>▪ Frais de conception, édition, traduction, diffusion</li> <li>▪ Prestations externes</li> <li>▪ Frais de certification</li> <li>▪ Rémunération : salaires et charges, frais de déplacements, mission et formation liées à l'ingénierie de l'action</li> </ul>
Les conditions d'éligibilité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveau de classement minimum ou visés par les hébergements : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hébergements de plein air : niveau **</li> <li>- Camping : classement 3*, ouvert au moins 5 mois par an</li> <li>- Gîte ou chambre d'hôtes avec obtention d'un classement *** et label</li> </ul> </li> <li>▪ Démontrer la carence du service sur le territoire, sur la base de données précises (statistiques nationales, schéma régional ou départemental, schéma des services à échelle du Pays, diagnostic PACT...):</li> </ul>	



- Aires de services pour les camping-cars : implantation liée à une réflexion à échelle du Pays ; implantations sur un site à réel potentiel touristique
- Réhabilitation de campings, projets agritourisme : étude préalable de faisabilité...
- Pour chaque projet d'investissement réalisé par un exploitant agricole :
  - Le siège social de l'exploitation et le projet sont situés sur le périmètre du Pays
  - Les fonds propres du demandeur sont positifs
  - Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation

### Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection

Les projets seront sélectionnés par le GAL suite à un appel à projets.  
Les principes de sélection seront précisés lors de chaque appel à projets mais reposent sur certaines des priorités suivantes (selon le projet) :

- **Intégration des principes du développement durable** : conditions d'intégration paysagère et environnementale ; gestion de la consommation d'eau, d'énergie, traitement des déchets ; obtention d'un label environnemental ; plan de communication avec intégration de la thématique énergie-climat ; performance énergétique du bâtiment selon usage ; création ou maintien d'emploi ; pérennité du projet (étude de faisabilité)
- **Intégration de l'égalité des chances** : participation des femmes aux actions ; participation des femmes à la création d'activités économiques ; outils de communication mettant en valeur l'implication hommes et femmes
- **Caractère innovant du projet** : nature du projet ; nouvelles ressources ; nouveaux actifs ; innovation sociale ; effet levier ; projet phare ; coopération envisagée
- **Travail en réseau et création de partenariat public/privé** : dimension collective du projet ; travail en réseau ; implication des prestataires aidés au niveau de la démarche touristique du Pays

Les projets sont classés par ordre décroissant de points, les uns par rapport aux autres. Les projets sont retenus selon l'ordre de classement, sous respect de l'obtention d'une note minimale (définie dans l'appel à projet) et selon les crédits disponibles.

### Montants et taux d'aide

Taux d'aide publique (hors application de régimes d'aide plus contraignants) :  
100% et 70% pour les projets d'investissement.  
Plafond aide FEADER : 200 000 € par dossier.  
Taux FEADER fixe : 80% des dépenses publiques co-finançables

### Indicateurs de réalisation

Nombre de campings requalifiés : 2  
 Nombre d'hébergements innovants créés : 10  
 Nombre d'aires de services pour camping-car créés : 2  
 Nombre de meublés de tourisme labélisés : 8  
 Nombre d'actions en faveur de l'agritourisme : 4  
 Nombre d'outils de communication créés : 10  
 Nombre d'emplois créés : 2



FICHE DISPOSITIF 4	RENFORCER LES USAGES ET LA QUALITE DES EQUIPEMENTS LIES AUX ACTIVITES DE PLEINE NATURE	
Description de la mesure		
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Activités de pleine nature : randonnée, VTT, cyclotourisme, canoë</li> <li>▪ Proximité d'itinéraires de catégorie 1 (rayonnement national) : St Jacques, Via Francigena</li> <li>▪ Bassins de clientèle cible proches</li> <li>▪ Patrimoine de qualité : forêt, vallée de l'Ognon</li> <li>▪ Equipements sportifs de plein air : base canoë kayak, parcours acrobatique forestier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque de valorisation des itinéraires de randonnée</li> <li>▪ Besoin de montée en gamme des circuits de randonnée (pédestre, VTT)</li> <li>▪ L'Ognon est peu valorisé : berges de l'Ognon difficiles d'accès, pas de dispositif d'interprétation</li> <li>▪ Besoin de conforter les équipements sportifs de loisirs de nature</li> <li>▪ L'activité touristique se rattache plutôt à un revenu complémentaire</li> <li>▪ Caractéristiques paysagères et espaces remarquables non valorisés</li> </ul>
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préserver et valoriser les ressources naturelles et culturelles identitaires du territoire et renforcer leur impact sur l'économie locale</li> <li>▪ Développer une offre de services en adéquation avec les besoins de la population, locale et touristique, de manière équitable et solidaire</li> </ul>	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conforter et améliorer les équipements pour les activités de pleine nature liées à l'itinérance</li> <li>▪ Conforter les pôles culturels, sportifs et de loisirs par la mise en place d'équipements structurants</li> <li>▪ Accompagner la mise en réseau, améliorer la communication et renforcer les compétences des acteurs</li> </ul>	
Contribution de ce dispositif aux objectifs (types d'opérations)	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Itinéraire de randonnée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de circuits de randonnées de catégorie 2 (intérêt communautaire, voire départemental)</li> <li>- Opération de mise en valeur d'éléments remarquables en forêt <i>suite à inventaire réalisé par le Pays</i></li> <li>- Amélioration de la signalétique pour les circuits de randonnée de catégorie 3 (panneaux directionnels, panneaux de départ...)</li> <li>- Aménagement de circuits VTT tous niveaux (sportif, familiale)</li> <li>- Création d'outils de communication et de promotion</li> </ul> </li> <li><b>2. Aménagement d'équipements sportifs de loisirs de nature</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours acrobatique forestier (PAF) ou équipement similaire : création d'un équipement sur la commune de DEVECEY (ou commune à proximité)</li> <li>- Extension des équipements existants (ex ; tyrolienne sur le PAF de THIENANS)</li> <li>- Création de tout autre équipement n'existant pas sur le territoire</li> </ul> </li> <li><b>3. Aménagement des activités nautiques et valorisation de l'Ognon</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des deux bassins nautiques des bases de canoë kayak</li> <li>- Aménagement de berges et des abords de l'Ognon : création de 2 plateformes d'embarquement/débarquement pour la pratique canoë kayak</li> <li>- Création de deux plateformes handipêche sur l'Ognon et une sur le lac de Rioz</li> </ul> </li> </ol>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des espaces naturels sensibles : aménagement et mise en place d'une signalétique et d'une dizaine de panneaux interprétation le long de l'Ognon, à visée pédagogie tout public, avec une répartition équilibrée et sur des points stratégiques tout au long du territoire.</li> </ul>
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les acteurs touristiques de la vallée de l'Ognon (inter Pays) travaillent en réseau et une destination « vallée de l'Ognon » prend forme, est connue et reconnue</li> <li>- La population est plus respectueuse de l'environnement et développe des pratiques écoresponsables</li> <li>- Le nombre de touristes a augmenté et la durée de la saison s'est étendue</li> <li>- Le territoire poursuit des projets de coopération, de mise en réseau et est plus ouvert sur l'extérieur</li> </ul>
<b>Types de soutien</b>	
Subvention	
<b>Liens avec les autres réglementations</b>	
Conseil général 70 – Prog. PACT	Itinéraires de catégorie 2 : 25% de la dépense éligible avec plafond de 300 € d'aide / km ; plafond de 20 000 € de dépenses par boucle.
Conseil général 70	Equipements sportifs extérieurs : 25% avec coût plafonné à 120 000 € HT (politique sectorielle non cumulable avec l'aide allouée au titre du contrat PACT)
Conseil général 25	Itinéraires de randonnée : 50% pour les travaux et 20% communication : avec plafond de 80 000 € de subvention par opération.
<b>Les bénéficiaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communes</li> <li>▪ EPCI</li> <li>▪ Syndicats</li> <li>▪ Associations</li> </ul>	
<b>Les dépenses éligibles</b>	
Dépenses matérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux</li> <li>▪ Mobilier d'accueil (tables, bancs...), panneaux informatifs, tables d'orientations...</li> <li>▪ Conception, réalisation, édition d'outils de communication et de signalétique,</li> </ul>
Dépenses immatérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ingénierie de l'opération : rémunération, frais de déplacements, de missions liées à l'action,</li> <li>▪ Prestations externes</li> <li>▪ Etudes de faisabilité</li> </ul>
<b>Les conditions d'éligibilité</b>	
<p>Itinéraires de randonnée : inscrits au PDIPR et respect des chartes signalétiques départementales. Démontrer la carence du service sur le territoire, sur la base de données précises (statistiques nationales, schéma régional ou départemental, schéma des services à l'échelle du Pays, diagnostic PACT...).</p>	



### Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection

Les projets seront sélectionnés par le GAL suite à un appel à projets.

Les principes de sélection seront précisés lors de chaque appel à projets mais reposent sur certaines des priorités suivantes (selon le projet) :

- **Intégration des principes du développement durable** : conditions d'intégration paysagère et environnementale ; gestion de la consommation d'eau, d'énergie, traitement des déchets ; plan de communication avec intégration de la thématique énergie-climat ; obtention de label environnementaux ; création ou le maintien d'emploi ; projet complémentaire et non concurrentiel à l'existant ; pérennité du projet (étude de faisabilité)
- **Intégration de l'égalité des chances** : participation des femmes aux actions ; participation des femmes à la création d'activités économiques ; outils de communication mettant en valeur l'implication hommes et femmes
- **Caractère innovant du projet** : nature du projet ; nouvelles ressources, nouveaux actifs ; innovation sociale ; effet levier ; projet phare ; coopération envisagée
- **Travail en réseau et création de partenariat public/privé** : dimension collective du projet ; travail en réseau ; implication des prestataires aidés au niveau de la démarche touristique du pays

Les projets sont classés par ordre décroissant de points, les uns par rapport aux autres. Les projets sont retenus selon l'ordre de classement, sous respect de l'obtention d'une note minimale (définie dans l'appel à projet) et selon les crédits disponibles.

### Montants et taux d'aide

Taux d'aide publique (hors application de régimes d'aide plus contraignants) :

100% et 70% pour les projets d'investissement.

Plafond aide FEADER : 200 000 € par dossier.

Taux FEADER fixe : 80% des dépenses publiques co-finançables

### Indicateurs de réalisation

Nombre d'équipements sportifs de pleine nature : 2

Nombre d'opérations de valorisation des itinéraires de randonnée : 10

Nombre d'opérations en faveur de la valorisation de l'Ognon : 5

Nombre de plateformes handicapées : 3

Nombre d'outils de communication : 4

Nombre d'emplois créés : 2



FICHE DISPOSITIF 5	STRUCTURER UNE STRATEGIE CULTURELLE SUR LE PAYS	
Description de la mesure		
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 EPCI qui souhaitent développer la culture dans leurs stratégies de développement</li> <li>▪ Evènements culturels de renommée régionale ou suprarégionale</li> <li>▪ Structures et territoires voisins avec qui il est possible de coopérer</li> <li>▪ Salles existantes sur l'ensemble du territoire</li> <li>▪ Tissu d'associations proposant des activités de loisirs au niveau culturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Offre culturelle faible et peu diversifiée</li> <li>▪ Manque d'actions pédagogiques envers le grand public</li> <li>▪ Manque de soutien aux pratiques amateurs</li> <li>▪ Méconnaissance entre acteurs</li> <li>▪ Manque de lieux de diffusion spécifiques pour des spectacles culturels</li> <li>▪ Manque de communication autour des évènements et acteurs existants</li> <li>▪ Essoufflement du tissu associatif</li> </ul>
Objectif stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer une offre de services en adéquation avec les besoins de la population, locale et touristique, de manière équitable et solidaire</li> </ul>	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir la mise en place d'une offre culturelle et artistique en milieu rural</li> <li>▪ Poursuivre la politique territoriale en faveur de l'enfance et de la jeunesse</li> <li>▪ Accompagner la mise en réseau, améliorer la communication et renforcer les compétences des acteurs</li> </ul>	
Contribution de ce dispositif aux objectifs (types d'opérations)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Création, extension ou rénovation d'équipements culturels structurants : salle de spectacles, cinéma, chapiteau permanent de cirque...</li> <li>2. Soutenir la mise en place d'une programmation culturelle de qualité <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à l'organisation de festivals : musique, théâtre...</li> <li>- Organisation d'événements culturels dans le cadre d'une programmation annuelle : musique, danse, théâtre, cirque, arts de la rue, cinéma, expositions...</li> <li>- Organisation d'événements culturels portés par des groupes amateurs locaux, notamment les jeunes</li> <li>- Soutien à la création de projets artistiques identificateurs du territoire ou créés par les amateurs ou professionnels du territoire</li> </ul> </li> <li>3. Etablir une véritable stratégie de communication <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forum à l'échelle intercommunale ou multi thématiques</li> <li>- Mise en place d'outils de communication mutualisés</li> </ul> </li> </ol>	
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le territoire est plus agréable à vivre, les habitants se sentent « d'ici » et les liens de solidarité entre les populations sont plus importants</li> <li>▪ La culture est devenue une priorité des EPCI qui conduisent ou soutiennent des actions d'envergure et portées par des structures privées locales</li> <li>▪ Le tissu associatif se renforce par l'implication des jeunes, des nouvelles populations et par la création d'équipements structurants et adaptés</li> <li>▪ L'ensemble des partenaires travaillent en réseau et l'ingénierie territoriale est</li> </ul>	



	<p>mutualisée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le territoire poursuit des projets de coopération, de mise en réseau et est plus ouvert sur l'extérieur</li> </ul>
<b>Types de soutien</b>	
Subvention	
<b>Liens avec les autres réglementations</b>	
FEADER – PDR Région Franche Comté	Mesure 7.4.A : investissements dans la mise en place, l'amélioration et le développement des services de base locaux pour la population rurale
Conseil Régional CADD	20% avec taux minimum de 15% (sauf projet supérieur à 2M) et 30% max si rénovation de bâtiment BBC ; TTS 70% ; seuil minimum d'aide : 30 000€
Conseil Régional	Aide aux spectacles vivants – festivals régionaux : max 20% du budget avec plafond de 50 000 €.
Conseil Général 70 - Programme PACT	25% des investissements : projet structurant pack culturel : 50% coût du 1er projet, 45% coût du 2ième projet et 40% coût du 3ième projet, avec plafond de 10 000 € de dépenses par projet.
Conseil Général 70 - Aide aux équipements socio éducatifs	Subvention de 15% plafonnée à 500 000 € HT (politique sectorielle non cumulable avec l'aide allouée au titre du contrat PACT)
Conseil Général 25	Aide pour les festivals, lieux de programmation et compagnies professionnelles
<b>Les bénéficiaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes, EPCI</li> <li>Etablissement public</li> <li>Associations</li> <li>Structures à vocation culturelle</li> </ul>	
<b>Les dépenses éligibles</b>	
Dépenses matérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'études préalables et honoraires de maîtrise d'œuvre</li> <li>Acquisition du terrain et du bâtiment (dans limite de 10% maximum de l'assiette éligible du projet)</li> <li>Investissement liés à la création ou à la restructuration d'un équipement y compris démolition et aménagements extérieurs immédiats.</li> <li>Achat ou location de matériels spécifiques (sono, éclairage, estrade, grilles d'exposition...)</li> </ul>
Dépenses immatérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conception, réalisation et diffusion de documents de communication, publications, promotion, signalétique, outils de communication mutualisés (ex. site de référencement pour les acteurs de la culture, un agenda des manifestations partagées...)</li> <li>Ingénierie de l'opération : rémunération, frais de déplacements, de missions, de formation liées à l'action,</li> <li>Prestations externes (cachets d'artistes, etc.).</li> </ul>



Les conditions d'éligibilité
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les salles de spectacle : nécessité de s'engager sur la production d'une programmation culturelle annuelle et accompagnement par un professionnel technicien du spectacle</li> <li>▪ Equipements structurants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démontrer la carence du service sur le territoire, sur la base de données précises (statistiques nationales, schéma régional ou départemental, schéma des services à échelle du Pays, diagnostic PACT...)</li> <li>- Intégration du projet dans le schéma de service du Pays et délibération du Pays</li> <li>- Un seul équipement par territoire communautaire</li> <li>- Niveau de performance énergétique en cas de rénovation : atteindre le niveau BBC selon usage du bâtiment</li> </ul> </li> <li>▪ Dimension à minima intercommunale du projet</li> <li>▪ Inclure les principes de développement durable dans l'organisation de manifestations : consommation écoresponsable, les éco-festivals... et intégration de la thématique énergie-climat dans les outils de communication</li> <li>▪ Projet récurrent : une seule intervention au cours de la programmation : aide au lancement d'une nouvelle animation (dégressivité sur 3 années) ou aide pour un événement existant dans le cadre d'une organisation exceptionnelle.</li> </ul>
Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection
<p>Les projets seront sélectionnés par le GAL suite à un appel à projets.</p> <p>Les principes de sélection seront précisés lors de chaque appel à projets mais reposent sur certaines des priorités suivantes (selon le projet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Intégration des principes du développement durable</b> : conditions d'intégration paysagère et environnementale ; mise en place d'action pour sensibiliser les usagers des bâtiments aux économies d'énergie ; plan de communication avec intégration de la thématique énergie-climat ; performance énergétique du bâtiment ; projet complémentaire et non concurrentiel à l'existant ; degré d'optimisation de l'utilisation de l'équipement ; création ou maintien d'emploi</li> <li>▪ <b>Intégration de l'égalité des chances</b> : participation des femmes aux actions ; participation des femmes à la création d'activités économiques ; outils de communication mettant en valeur l'implication hommes et femmes</li> <li>▪ <b>Caractère innovant du projet</b> : nature du projet ; nouvelles ressources, nouveaux actifs ; innovation sociale ; effet levier ; projet phare ; coopération envisagée</li> <li>▪ <b>Travail en réseau et création de partenariat public/privé</b> : existence de partenariat avec les acteurs concernés (associations, clubs, fédérations...) ; dimension collective du projet</li> </ul> <p>Les projets sont classés par ordre décroissant de points, les uns par rapport aux autres. Les projets sont retenus selon l'ordre de classement, sous respect de l'obtention d'une note minimale (définie dans l'appel à projet) et selon les crédits disponibles.</p>
Montants et taux d'aide
<p>Taux d'aide publique (hors application de régimes d'aide plus contraignants) : 100% et 70% pour les projets d'investissement.</p> <p>Plafond aide FEADER : 200 000 € par dossier.</p> <p>Taux FEADER fixe : 80% des dépenses publiques co-finançables</p>
Indicateurs de réalisation
<p>Nombre de projets d'animation culturelle : 3</p> <p>Nombre de projets de création artistique : 3</p> <p>Nombre d'équipements culturels structurants : 3</p> <p>Nombre d'outils communication : 10</p> <p>Nombre d'emplois créés : 2</p>



FICHE DISPOSITIF 6	ADAPTER L'OFFRE ET L'ACCES AUX SERVICES POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION	
Description de la mesure		
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bon maillage en services de la petite enfance et de l'enfance</li> <li>▪ Population de jeunes et part des moins de trois ans supérieurs aux moyennes régionales</li> <li>▪ 2/3 du territoire bien desservi en services de santé</li> <li>▪ La proximité de Besançon et Vesoul complète la desserte en services de santé</li> <li>▪ Tissu d'associations sportives dense et varié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Saturation de certains équipements, d'autres sont vieillissants</li> <li>▪ Pas de service de crèche adaptés aux besoins liés à des horaires atypiques</li> <li>▪ Faiblesse de la desserte de santé sur la partie ouest du territoire</li> <li>▪ Faiblesse des services de mobilité</li> <li>▪ Essoufflement du tissu associatif</li> <li>▪ Infrastructures sportives sur-occupées et mal adaptées à la pratique de sports spécifiques</li> <li>▪ Manque de professionnalisation des pratiques sportives</li> </ul>
Objectif stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer une offre de services en adéquation aux besoins de la population, locale et touristique, de manière équitable et solidaire</li> <li>▪ Réduire notre impact sur l'environnement et soutenir de nouvelles pratiques d'adaptation au changement climatique</li> </ul>	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre la politique territoriale en faveur de l'enfance et de la jeunesse</li> <li>▪ Conforter les pôles culturels, sportifs et de loisirs par la mise en place d'équipements structurants</li> <li>▪ Soutenir les initiatives permettant de consolider une offre de santé territoriale équitable</li> <li>▪ Proposer à la population des solutions de mobilités durables alternatives à la voiture individuelle</li> <li>▪ Accompagner la mise en réseau, améliorer la communication et renforcer les compétences des acteurs</li> </ul>	
Contribution de ce dispositif aux objectifs (types d'opérations)	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Conforter et mailler les pôles sportifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, extension de locaux sportifs, salles dédiées ou d'équipements pour des pratiques sportives spécifiques, à vocation intercommunale</li> <li>- Création de terrains de foot homologués et infrastructures liées</li> </ul> </li> <li><b>2. Soutenir la professionnalisation et la qualification</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de développement d'une discipline sportive</li> <li>- Soutien à la création de postes d'animateurs sportifs pour les clubs (&gt; 200 licenciés)</li> <li>- Professionnaliser les intervenants (animateurs, éducateurs) pour le développement d'actions de prévention et l'accompagnement de projets jeunes</li> </ul> </li> <li><b>3. Poursuivre une politique ambitieuse au niveau de l'enfance et de la jeunesse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Petite enfance</b> : répondre aux besoins en matière de garde sur des horaires atypiques ; création, extension de crèches existantes</li> <li>- <b>Enfance</b> : création, extension de sites périscolaires ; mutualisation des services entre les sites ; équipements (jeux extérieurs, terrains multisport...) ; soutien à la mise en œuvre des nouvelles activités</li> </ul> </li> </ol>	



	<p>périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Jeunes acteurs du territoire</b> : soutenir les projets portés par des groupes de jeunes structurés (ex. défi jeunes collectif ; coopération) ; création ou équipement de locaux pour les jeunes</li> </ul> <p><b>4. Améliorer l'offre et l'accès aux soins en milieu rural en cohérence avec la stratégie de l'ARS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic, étude de faisabilité</li> <li>- Accompagnement à la création de pôles de santé et de maisons de santé 2<sup>ème</sup> génération</li> </ul> <p><b>5. Favoriser la mobilité durable des populations en milieu rural</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions liées à des formes collectives de mobilité : covoiturage, transport à la demande, achat de bus mutualisé entre associations et collectivités</li> <li>- Actions permettant de développer l'intermodalité : ex. aménagement de parkings à vélos ou de parking relais à proximité des arrêts de bus ; organisation de navettes de rabattement des communes sans transport collectif vers les arrêts de bus</li> <li>- Création de voies douces à un niveau intercommunale</li> </ul>
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire est mieux identifié et accueille de nouvelles populations</li> <li>- La population est plus respectueuse de l'environnement et développe des pratiques écoresponsables</li> <li>- Le tissu associatif se renforce par l'implication des jeunes, des nouvelles populations et par la création d'équipements structurants et adaptés</li> <li>- L'ensemble du Pays propose un niveau de services de base égalitaires et équilibrés au niveau de l'enfance</li> <li>- Des professionnels de la santé se sont regroupés au sein de maisons de santé et l'offre de 1<sup>er</sup> recours s'en trouve améliorée qualitativement et quantitativement</li> <li>- On enregistre une baisse d'utilisation de la voiture individuelle et la création de réseaux de mobilité solidaires</li> </ul>
<b>Types de soutien</b>	
Subvention	
<b>Liens avec les autres réglementations</b>	
FEADER – PDR Région FC	Mesure 7.4.A : investissements dans la mise en place, l'amélioration et le développement des services de base locaux pour la population rurale
PO FEDER	OS 3.4. (priorité 4-e) : études sur la « réduction de l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail »
Conseil Régional de Franche Comté CADD	<p>Equipements structurants de service et soutien aux actions issues des PCET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements : 20% avec taux minimum de 15% (sauf projet supérieur à 2M) et 30% maximum si rénovation de bâtiment BBC ; TTS 70% ; seuil minimum d'aide : 30 000€</li> <li>- Etudes préalables : taux maximum de 40% et TTS 70%</li> </ul>
Conseil Régional	Aide aux projets jeunesse : appel à projets : aide variable selon la nature et l'intérêt du projet
Conseil Général 70 – Prog. PACT	25% investissements : projet structurant



Conseil Général 70	Aide au poste des animateurs sportifs des clubs de plus de 200 licenciés : aide dégressive sur 3 ans : 7800 € - 5800 € - 3900 €
Conseil Général 70 Aide aux équipements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Salle de sports (création ou extension) : 25% coût plafonné à 800 000 € HT</li> <li>▪ Terrains de football synthétiques : 25% -coût plafonné à 500 000 € HT</li> <li>▪ Vestiaires : 200€ / m<sup>2</sup> plafond à 24 000 € avec majoration sous condition -</li> <li>▪ Tribunes fixes : 20% - coût plafonné à 100 000 € HT</li> <li>▪ Equipements sportifs extérieurs : 25% - coût plafonné à 120 000€ HT</li> <li>▪ (politique sectorielle non cumulable avec l'aide allouée au titre du contrat PACT)</li> </ul>
Conseil général 25	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux : EF X 185 + 10 avec taux maximum de 30%</li> <li>▪ Dépenses éligibles plafonnées de manière forfaitaire selon la nature de l'équipement.</li> </ul>
<b>Les bénéficiaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ EPCI</li> <li>▪ Communes (uniquement si projet à vocation intercommunale)</li> <li>▪ Comités sportifs départementaux</li> <li>▪ Clubs et associations sportives</li> <li>▪ Professionnels de santé (groupements uniquement)</li> <li>▪ Les particuliers et les entreprises (professionnels du transport) ne sont pas éligibles.</li> </ul>	
<b>Les dépenses éligibles</b>	
Dépenses matérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisition du terrain et du bâtiment (dans limite de 10% maximum de l'assiette éligible du projet)</li> <li>▪ Investissements liés à la création, rénovation ou extension d'un équipement y compris démolition et aménagements extérieurs immédiats.</li> <li>▪ Equipements liés au projet, petits équipements, matériel</li> <li>▪ Achat de véhicule neuf dédié aux objectifs du projet</li> </ul>
Dépenses immatérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudes de faisabilité</li> <li>▪ Liées aux investissements : frais d'études préalables et honoraires de maîtrise d'œuvre</li> <li>▪ Prestataires extérieurs,</li> <li>▪ Frais de communication, de formation (y compris des bénévoles), de déplacement.</li> <li>▪ Aide au poste : frais de salaires chargés, frais de déplacement, de mission, de formation lié au poste (dégressive sur 3 années)</li> </ul>
<b>Les conditions d'éligibilité</b>	
<p>Projets structurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démontrer la carence du service sur le territoire, sur la base de données précises (statistiques nationales, schéma régional ou départemental, schéma des services à échelle du Pays, diagnostic PACT...)</li> <li>- Intégration du projet dans le schéma de service du Pays : nécessite une délibération du Pays</li> <li>- Portée à minima intercommunale du projet</li> <li>- Niveau de performance énergétique en cas de rénovation : atteindre le niveau BBC selon usage du bâtiment</li> </ul> <p>Clubs sportifs éligibles à l'aide au poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le club doit participer à des compétitions d'envergure régionale</li> <li>- Clubs d'entreprise exclus du dispositif</li> </ul>	



- Poste devra être compris entre un 0.5 EQT et 1 EQT. Mutualisation possible entre plusieurs clubs ou si embauche par un comité sportif départemental ne sera éligible que le temps de travail dédié à un club sur le Pays des 7 Rivières sur les missions d'encadrement et de formation des jeunes.
  - L'aide FEADER ne peut se cumuler avec aides accordées aux postes par la Région (emplois tremplin) ou l'Etat (contrat d'avenir ; CAE) ou tout autre contrat d'y substituant
- Contrat de développement d'une discipline sportive : appel à projets pour les clubs et associations ayant leur siège et leur activité sur le territoire.

### Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection

Les projets seront sélectionnés par le GAL suite à un appel à projets.  
Les principes de sélection seront précisés lors de chaque appel à projets mais reposent sur certaines des priorités suivantes (selon le projet) :

- **Intégration des principes du développement durable** : conditions d'intégration paysagère et environnementales ; mise en place d'action pour sensibiliser les usagers aux économies d'énergie ; plan de communication avec intégration de la thématique énergie-climat ; performance énergétique du bâtiment ; projet complémentaire et non concurrentiel à l'existant ; qualification du poste créé ; plan de pérennisation du poste sur 5 ans ; création ou le maintien d'emploi
- **Intégration de l'égalité des chances** : participation des femmes aux actions ; participation des femmes à la création d'activités économiques ; outils de communication mettant en valeur l'implication hommes et femmes
- **Caractère innovant du projet** : nature du projet ; nouvelles ressources, nouveaux actifs ; innovation sociale ; effet levier ; projet phare ; coopération envisagée. Contrat de développement d'une discipline sportive : chaque club sportif est appelé à mener une action sur son devenir et à proposer un programme d'actions sur 3 ans. Appel à projets qui sélectionnera au maximum, 2 projets par an.
- **Travail en réseau et création de partenariat public/privé** : mutualisation des équipements entre structures ou usages ; existence de partenariat avec les acteurs concernés (associations, clubs, fédérations...) ; pour les projets liés à la santé : existence d'un projet de santé élaboré par les professionnels de santé ; dimension collective du projet.

Les projets sont classés par ordre décroissant de points, les uns par rapport aux autres. Les projets sont retenus selon l'ordre de classement, sous respect de l'obtention d'une note minimale (définie dans l'appel à projet) et selon les crédits disponibles.

### Montants et taux d'aide

Taux d'aide publique (hors application de régimes d'aide plus contraignants) :  
100% et 70% pour les projets d'investissement.

Plafond aide FEADER : 200 000 € par dossier.

Taux FEADER fixe : 80% des dépenses publiques co-finançables

*Le temps scolaire n'étant pas éligible, le calcul de la subvention sera effectué au prorata des surfaces et/ou au prorata temporis pour les surfaces éligibles ayant plusieurs usages.*

### Indicateurs de réalisation

Nombre d'équipements sportifs structurants : 6

Nombre de crèches : 2

Nombre de locaux périscolaires : 5

Nombre de maisons de santé : 1

Nombre d'emplois créés : 4

Nombre d'équipements en faveur de la mobilité durable : 8



FICHE DISPOSITIF 7	COOPERATION INTERTERRITORIALE ET TRANSNATIONALE
<b>Description de la mesure</b>	
Contexte	<p>Le GAL du Pays des 7 Rivières met en œuvre une stratégie de développement selon la méthode LEADER depuis 1996 et souhaite poursuivre les bénéfices des actions réalisées dans le cadre de la coopération. Cette dernière permet de favoriser les échanges d'expériences, de pratiques et la mise en œuvre d'actions communes entre acteurs de territoires dans les objectifs propres à la stratégie locale de développement du programme. Cette coopération peut être interterritoriale (entre territoires en France) ou transnationale (entre territoires relevant de plusieurs Etats membres ainsi qu'avec des territoires de pays tiers).</p> <p>Ces projets peuvent être menés entre GAL mais également entre partenaires, publics ou privés, s'ils participent à la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement.</p>
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préserver et valoriser les ressources naturelles et culturelles identitaires du territoire et en renforcer leur impact sur l'économie locale.</li> <li>▪ Développer une offre de services en adéquation aux besoins de la population, locale et touristique, de manière équitable et solidaire</li> <li>▪ Réduire notre impact sur l'environnement et soutenir de nouvelles pratiques d'adaptation au changement climatique.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ce dispositif peut permettre de répondre à l'ensemble des objectifs opérationnels de la stratégie de développement.</li> <li>▪ Un axe sera commun à toutes les opérations : accompagner la mise en réseau, améliorer la communication et renforcer les compétences des acteurs.</li> </ul>
Contribution de ce dispositif aux objectifs (types d'opérations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dispositif « de l'idée au projet » : préparation technique en amont des projets de coopération : animation, échange, visite, constitution d'un partenariat...</li> <li>▪ Réalisation des actions de coopération interterritoriales ou transnationales</li> </ul>
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le territoire poursuit des projets de coopération, de mise en réseau et est plus ouvert sur l'extérieur</li> <li>▪ Le territoire est plus agréable à vivre, les habitants se sentent « d'ici » et les liens de solidarité entre les populations sont plus importants,</li> <li>▪ L'ensemble des partenaires travaillent en réseau et l'ingénierie territoriale est mutualisée</li> <li>▪ Transférabilité de la méthode LEADER sur d'autres programmes</li> </ul>
<b>Types de soutien</b>	
Subvention	
<b>Liens avec les autres réglementations</b>	



Les bénéficiaires	
Structures porteuses de GAL (association du Pays des 7 rivières) EPCI, communes acteurs locaux publics ou privés des territoires portant un GAL Associations, entreprises (artisans, agriculteurs) ou groupements de professionnels	
Les dépenses éligibles	
Dépenses matérielles	Matériel et petit équipement lié au projet de coopération
Dépenses immatérielles	Coûts de préparation des projets de coopération et de mise en œuvre de projets de coopération : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de personnel (salaires, frais de missions...)</li> <li>- Frais administratifs liés à l'opération (frais postaux, téléphone, fournitures administratives...)</li> <li>- Frais de déplacement, d'hébergement de restauration y compris pour des personnes extérieures à la structure porteuse du GAL et participant au projet</li> <li>- Frais et outils de communication, de capitalisation</li> <li>- Prestations (traduction et interprétation, location ou acquisition de matériel, études, formation...).</li> </ul>
Les conditions d'éligibilité	
Les projets de coopération soutenus doivent s'inscrire dans la stratégie locale de développement et se traduire par des actions communes et concrètes, donnant lieu à des livrables ou une restitution publique du projet. Concernant le soutien à la préparation technique (« de l'idée au projet »), le maître d'ouvrage doit démontrer qu'il envisage la mise en œuvre d'un projet concret par la suite.	
Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection	
Les projets seront sélectionnés par le GAL suite à un appel à projets. Les principes de sélection seront précisés lors de chaque appel à projets mais reposent sur certaines des priorités suivantes (selon le projet) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégration des principes du développement durable</li> <li>▪ Intégration de l'égalité des chances</li> <li>▪ Caractère innovant du projet</li> <li>▪ Travail en réseau et création de partenariat public/privé</li> </ul> Les projets sont classés par ordre décroissant de points, les uns par rapport aux autres. Les projets sont retenus selon l'ordre de classement, sous respect de l'obtention d'une note minimale (définie dans l'appel à projet) et selon les crédits disponibles.	
Montants et taux d'aide	
Taux maximum d'aide publique de 100% (dans la limite de règles définies dans des dispositifs nationaux, telles que des taux d'autofinancement minimaux). Taux FEADER fixe : 80% des dépenses publiques cofinancables. TTS pouvant atteindre 100% sur la phase de l'idée au projet.	
Indicateurs de réalisation	
Nombre d'action de « l'idée au projet » : 6 Nombre de projet de coopération interterritoriale : 2 Nombre de projets de coopération transnationale : 6	



FICHE DISPOSITIF 8	ANIMATION – GESTION ET FONCTIONNEMENT DU GAL
<b>Description de la mesure</b>	
Contexte	<p>Le chef de file du GAL du Pays des 7 Rivières est l'Association du Pays des 7 Rivières. L'équipe technique en charge de l'animation et de la gestion du programme LEADER est salariée de cette dernière et correspond à 2 équivalents temps plein au minimum. Elle travaille sous la responsabilité du GAL et des directives du comité de programmation (priorité d'animation...).</p> <p>Cette mesure vise donc à soutenir le GAL pour le travail d'ingénierie et les actions nécessaires à la mise en œuvre et à l'animation de la stratégie locale de développement : appui à l'émergence de projets, accompagnement des porteurs de projets, mise en réseau des acteurs, rédaction des appels à projets, réception et évaluation des demandes de subvention, organisation de la sélection des opérations, suivi de l'application de la stratégie de développement local et des opérations soutenues, activités d'évaluation spécifiques se rapportant à la stratégie de développement local, actions de communication, de capitalisation et de diffusion...</p>
Objectif stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préserver et valoriser les ressources naturelles et culturelles identitaires du territoire et en renforcer leur impact sur l'économie locale.</li> <li>▪ Développer une offre de services en adéquation aux besoins de la population, locale et touristique, de manière équitable et solidaire</li> <li>▪ Réduire notre impact sur l'environnement et soutenir de nouvelles pratiques d'adaptation au changement climatique.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ce dispositif peut permettre de répondre à l'ensemble des objectifs opérationnels de la stratégie de développement.</li> <li>▪ Un axe sera prioritaire : accompagner la mise en réseau, améliorer la communication et renforcer les compétences des acteurs.</li> </ul>
Contribution de ce dispositif aux objectifs (types d'opérations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation territoriale</li> <li>▪ Gestion du programme</li> <li>▪ Etudes réalisées sur le territoire pour le compte du GAL</li> <li>▪ Actions et outils de communication du GAL</li> <li>▪ Participation et contribution dans le cadre des réseaux locaux, régionaux et nationaux</li> </ul>
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transférabilité de la méthode LEADER sur d'autres programmes</li> <li>▪ Le territoire poursuit des projets de coopération, de mise en réseau et est plus ouvert sur l'extérieur.</li> <li>▪ L'ensemble des partenaires travaillent en réseau et l'ingénierie territoriale est mutualisée</li> </ul>
<b>Types de soutien</b>	
Subvention	



Liens avec les autres réglementations	
Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ingénierie territoriale thématique PCET : 30% intervention sur 50% EQT- Base dépenses éligibles salarie chargé : 48 000 € pour un temps plein</li> </ul>
Les bénéficiaires	
Structure porteuse du GAL : Association du Pays des 7 Rivières (ou toute autre structure venant à s'y substituer).	
Les dépenses éligibles	
Dépenses matérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Matériel et équipement de bureau, archivage...</li> <li>▪ Matériels informatiques, de reproduction...</li> </ul>
Dépenses immatérielles	<p>Coûts liés au fonctionnement et à l'animation du GAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charges de personnel (salaires et charges), frais de missions : déplacements, restauration, hébergement...</li> <li>- Frais de structure (hors frais de location et charges locatives)</li> <li>- Frais administratifs : frais postaux, frais de téléphone, fournitures administratives, frais de photocopies, logiciels, frais de réceptions (spécifiques au fonctionnement du GAL : réunions...)</li> <li>- Frais et de communication : conception, édition et diffusion et création de site Internet ou outils similaires</li> <li>- Prestations extérieures (études, formation, restauration, location de salle, location de matériel, cabinet comptable...).</li> </ul>
Les conditions d'éligibilité	
Le GAL sera sélectionné par l'autorité de gestion par un appel à projets.	
Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection	
Structure porteuse du GAL.	
Montants et taux d'aide	
<p>Taux d'aide publique de 100% (en fonction de règles définies dans des dispositifs nationaux, telles que des taux d'autofinancement minimaux).</p> <p>Taux FEADER fixe : 80% des dépenses publiques cofinancables.</p> <p>Le soutien en faveur des frais de fonctionnement et d'animation (et de l'évaluation) n'excède pas 25 % des dépenses publiques totales engagées dans le cadre de la stratégie locale de développement du programme LEADER.</p>	
Indicateurs de réalisation	
<p>Nombre de poste EQT créés ou maintenus : 2</p> <p>Nombre de poste d'animateur : 2</p> <p>Nombre de poste d gestionnaire : 1</p> <p>Nombre d'outils de communication créés : 6</p> <p>Nombre d'études réalisées : 2</p>	



FICHE DISPOSITIF 9	EVALUATION DU PROGRAMME
<b>Description de la mesure</b>	
Contexte	<p>L'évaluation est un outil indispensable pour mesurer l'avancement du programme. Elle aide le commanditaire politique à porter un jugement de valeur sur la politique évaluée mais aussi à dégager des enseignements et à l'améliorer. L'objectif sera ici d'évaluer quantitativement et qualitativement le programme.</p> <p>L'évaluation comportera plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une évaluation chemin faisant réalisée par l'équipe technique du GAL à partir de tableaux de bord et d'outils de suivi d'avancée du programme</li> <li>- Une évaluation à mi-parcours (réalisée par l'équipe du GAL ou avec un appui technique complémentaire) fera le point sur l'avancée du programme à un instant T et définira les actions à mettre en œuvre pour augmenter son efficacité et de répondre au mieux à la stratégie de développement.</li> <li>- Une évaluation finale réalisée en externe permettra d'apprécier l'adéquation des résultats avec les objectifs stratégiques et opérationnels et les effets attendus. Cette évaluation aura une dimension prospective, afin de tirer les bénéfices de l'expérience LEADER pour les programmations suivantes.</li> </ul>
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préserver et valoriser les ressources naturelles et culturelles identitaires du territoire et en renforcer leur impact sur l'économie locale.</li> <li>▪ Développer une offre de services en adéquation aux besoins de la population, locale et touristique, de manière équitable et solidaire</li> <li>▪ Réduire notre impact sur l'environnement et soutenir de nouvelles pratiques d'adaptation au changement climatique.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ce dispositif permettra de répondre à l'ensemble des objectifs opérationnels de la stratégie de développement.</li> <li>▪ Un axe sera prioritaire : accompagner la mise en réseau, améliorer la communication et renforcer les compétences des acteurs.</li> </ul>
Contribution de ce dispositif aux objectifs (types d'opérations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de l'évaluation à mi-parcours (si appui technique complémentaire)</li> <li>▪ Réalisation de l'évaluation finale</li> </ul>
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transférabilité de la méthode LEADER sur d'autres programmes</li> <li>▪ Le territoire poursuit des projets de coopération, de mise en réseau et est plus ouvert sur l'extérieur</li> <li>▪ L'ensemble des partenaires travaillent en réseau et l'ingénierie territoriale est mutualisée</li> </ul>
<b>Types de soutien</b>	
Subvention	



Liens avec les autres réglementations	
Les bénéficiaires	
Structure porteuse du GAL : association du Pays des 7 Rivières (ou toute autre structure venant à s'y substituer).	
Les dépenses éligibles	
Dépenses matérielles	
Dépenses immatérielles	<p>Coûts liés à la réalisation des évaluations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prestations extérieures (études et frais liés à la mission),</li> <li>▪ Salaires et charges, frais de déplacement, mission et formation</li> <li>▪ Frais administratifs : frais postaux, frais de téléphone, fournitures administratives, frais de photocopies, frais de réceptions (spécifiques à l'évaluation : réunions...)</li> <li>▪ Frais et de communication : conception, édition et diffusion</li> </ul>
Les conditions d'éligibilité	
<p>L'évaluation à mi-parcours sera réalisée par le GAL ou avec l'appui technique complémentaire (extérieur ou un chargé de mission spécifique).</p> <p>L'évaluation finale fera l'objet d'un appel d'offres, réalisé par le GAL, avec application du code des marchés publics. Possibilité de réaliser une procédure adaptée.</p>	
Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection	
Les principes de sélection seront décrits dans les documents liés à l'appel d'offres.	
Montants et taux d'aide	
<p>Taux d'aide publique de 100% (en fonction de règles définies dans des dispositifs nationaux, telles que des taux d'autofinancement minimaux).</p> <p>Taux FEADER fixe : 80% des dépenses publiques cofinancables.</p> <p>Le soutien en faveur des frais de fonctionnement et d'animation et de l'évaluation n'excède pas 25% des dépenses publiques totales engagées dans le cadre de la stratégie locale de développement du programme LEADER.</p>	
Indicateurs de réalisation	
<p>Nombre d'évaluation à mi-parcours réalisée : 1</p> <p>Nombre d'évaluation finale réalisée : 1</p> <p>Nombre d'outils de communication réalisés : 2</p>	



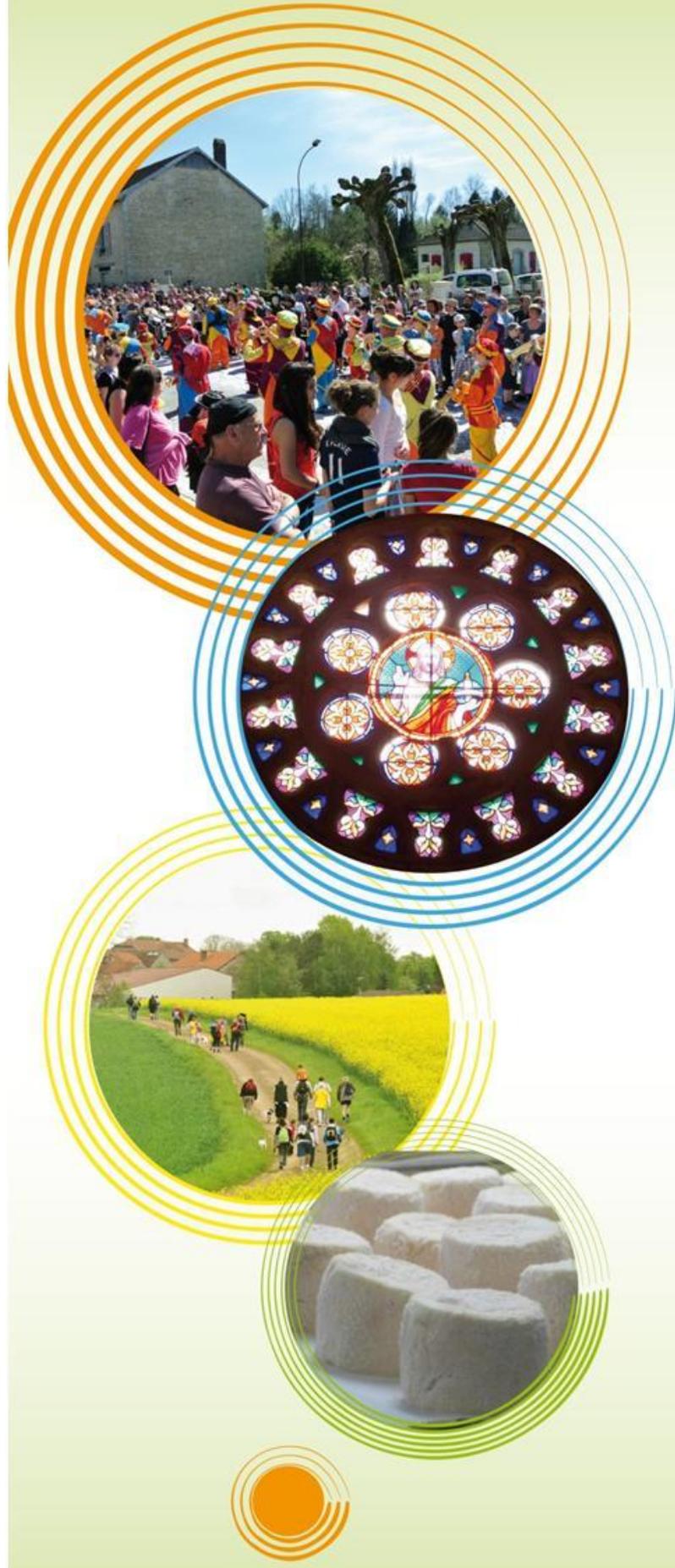
## III.2 La maquette financière

		COUT TOTAL	CONTRIBUTIONS PUBLIQUES FRANCAISES						Autofinancem ent du MO public
			Etat	Région	CG 70	CG 25	Communes et EPCI	CAF	
1	Préserver, valoriser et gérer durablement les paysages et les ressources naturelles du territoire	313 000	-	6 500	9 000	4 500	18 400	-	2 000
2	Valoriser le patrimoine culturel, les savoirs et savoir-faire locaux	1 200 000	35 000	120 000	188 000	50 000	130 000	-	171 000
3	Optimiser la structuration, la mise en réseau et la qualité de l'offre touristique sur le territoire	1 270 000	150 000	-	250 500	-	15 000	-	156 000
4	Renforcer les usages et la qualité des équipements liés aux activités de pleine nature	384 000	-	-	58 800	15 000	13 300	-	56 100
5	Structurer une stratégie culturelle sur le Pays	1 235 000	120 000	100 000	277 000	-	15 000	-	192 000
6	Adapter l'offre et l'accès aux services pour l'ensemble de la population	8 708 000	1 952 000	267 000	1 847 000	180 000	-	250 000	1 767 400
7	Coopération interterritoriale et transnationale	180 000	-	15 000	15 000	-	-	-	-
8	Animation - Gestion et fonctionnement du GAL	700 000		18 000					140 000
9	Evaluation du programme	35 000							7 000
TOTAL		14 025 000	2 257 000	526 500	2 645 300	249 500	191 700	250 000	2 491 500

		FEADER				FINANCEMENTS EN TOP UP	
		Montant du FEADER LEADER	Dépenses publiques totales	Part du FEADER dans la dépense publique	Part du FEADER par rapport à la dotation	Autofinancement MO publics	Autofinancement MO privés
1	Préserver, valoriser et gérer durablement les paysages et les ressources naturelles du territoire	143 000	183 400	78%	6%	11 000	118 600
2	Valoriser le patrimoine culturel, les savoirs et savoir-faire locaux	264 000	958 000	28%	11%	228 000	14 000
3	Optimiser la structuration, la mise en réseau et la qualité de l'offre touristique sur le territoire	276 000	847 500	33%	11%	184 000	238 500
4	Renforcer les usages et la qualité des équipements liés aux activités de pleine nature	164 000	307 200	53%	7%	76 800	
5	Structurer une stratégie culturelle sur le Pays	279 000	983 000	28%	11%	247 000	5 000
6	Adapter l'offre et l'accès aux services pour l'ensemble de la population	671 000	6 934 400	10%	27%	1 741 600	
7	Coopération interterritoriale et transnationale	115 000	145 000	79%	5%	18 000	17 000
8	Animation - Gestion et fonctionnement du GAL	542 000	700 000	77%	22%		
9	Evaluation du programme	28 000	35 000	80%	1%		
TOTAL		2 482 000	11 093 500	22%	100%	2 506 400	393 100







# Chapitre 4 : Le pilotage du projet





## IV.1 Organisation du GAL

### IV.1.1 La structure porteuse du GAL

L'association du Pays des 7 Rivières sera la structure porteuse du GAL. Il s'agit d'une association loi 1901 à but non lucratif. *Cf. statuts joints en annexe n°6*

Le GAL fonctionnera autour de deux types d'instances : les instances consultatives et les instances décisionnelles, différents degrés d'implication sont envisagés pour les acteurs publics et privés.

Au sein du GAL du Pays des 7 Rivières les **trois instances décisionnelles** sont :

- le **conseil d'administration** : composé de 41 membres, répartis en deux collèges équilibrés : membres représentants des collectivités du territoire (conseillers départementaux, élus communautaires sur les 3 EPCI et élus communaux) et membres représentants les activités socio-professionnelles et socio-culturelles du territoire. Chaque collège est équitablement réparti afin de représenter l'ensemble des territoires communautaires du Pays.  
*Cf. liste des membres, jointe en annexe n°6*
- le **bureau** : composé de 15 membres, publics et privés. Les responsables des différentes commissions du Pays sont membres du bureau, tout comme le président du GAL.  
*Cf. liste des membres, jointe en annexe n°6*
- le **comité de programmation** dont les missions, la composition et les modalités de fonctionnement sont précisées au niveau du chapitre II.3.

*Les instances consultatives (commissions thématiques et commission d'analyse des offres) sont décrites au chapitre II.2.*

*Un règlement intérieur annexé aux statuts de l'Association du Pays des 7 Rivières précisera le fonctionnement du GAL. Il sera présenté au Conseil d'Administration (mai 2015), pour validation par la suite par les membres de l'Assemblée Générale (juin 2015).*

### IV.1.2 La cellule d'animation

La cellule d'animation correspond à l'équipe technique ayant pour compétences l'animation territoriale et la gestion du programme. Elle représentera au minimum deux équivalents temps plein en moyenne sur la durée du programme répartis comme suit dès le début de la programmation :

- Deux agents de développement auront pour mission l'animation du programme :
  - L'animatrice du programme LEADER actuel travaillera sur la base d'un 80% EQT (temps de travail « volontaire ») : elle aura pour mission la coordination générale du programme et l'animation plus spécifique des volets : tourisme, agritourisme, artisanat, culture, jeunesse et coopération
- La chargée de mission PAYS travaillera sur la base d'un 50% EQT sur l'animation territoriale conjointe LEADER/PCET plus particulièrement sur les volets : forêt, agriculture, paysage, biodiversité et mobilité.
- Une gestionnaire (en charge du programme LEADER actuel) sera affectée à cette mission sur la base d'un 70% EQT.



Le rôle de l'équipe technique est de mettre en œuvre la stratégie de développement et les priorités ciblées par le GAL grâce notamment à :

- des actions d'animation pour faire émerger les projets (groupes de travail thématiques)
- des actions de communication, d'information et de publicité sur le programme,
- l'accompagnement aux porteurs de projet notamment dans le montage des dossiers et la recherches de cofinancements,
- la consultation des co-financeurs potentiels pour bâtir le plan de financement du projet,
- l'organisation des appels à projets,
- l'instruction technico financière et le suivi des dossiers tout au long du cycle de vie
- le suivi du programme et la gestion de la maquette financière et la demande éventuellement d'avenants à la convention tripartite,
- l'organisation des comités de programmation et les réunions du GAL
- la réalisation et le suivi des évaluations du programme,
- la participation active aux réseaux de développement régionaux et nationaux.

L'ingénierie interne au GAL entretiendra des liens avec les équipes des services instructeurs (DDT, DRAAF ...). Une collaboration de longue date avec les agents des collectivités du Pays sera poursuivie.

*L'équipe LEADER du programme 2007/2013 sera reconduite si la candidature du Pays des 7 Rivières est retenue. Elle sera étoffée par le travail de la chargée de mission actuelle du PAYS en charge également de l'animation du PCET. Le territoire gardera le bénéfice d'une équipe technique pérenne, qualifiée et rapidement opérationnelle.*

#### **IV.1.3 Développer les actions de partenariats avec les principaux co-financeurs**

Au fur et à mesure de l'avancement de la programmation 2007-2013, le GAL du Pays des 7 Rivières a su développer des actions de partenariat avec les autres financeurs, en particulier avec les services de la Préfecture de la Haute-Saône et du Conseil Général de la Haute-Saône. Au cours du cycle de vie du dossier, déposé par les maitres d'ouvrage, nous avons notamment travaillé sur les aspects suivants :

- L'utilisation d'un formulaire de demande d'aide commun entre les trois financeurs (Etat, Conseil Général 70 et GAL) sur la base du formulaire LEADER, pour le dépôt de la demande de financement et de la demande de paiement.
- L'harmonisation des délais d'instruction et des dates de passage en comité de sélection des projets,
- La mise en place d'une seule date commune aux trois financeurs pour effectuer la visite sur place et la vérification du service fait.

Dans le cadre de la prochaine programmation, le GAL du Pays des 7 Rivières souhaite capitaliser ces bonnes pratiques et propose à l'autorité de gestion de les diffuser aux autres territoires GAL et aux autres financeurs tels que la Région, les CAF, les autres Conseils Généraux... Dans un contexte de diminution des agents instructeurs dans les différents services de l'Etat et de la fonction publique territoriale (Région,...), développer le partenariat entre cofinanceurs et mutualiser certains outils et moyens devient essentiel.



## IV.2 Le suivi et l'auto-évaluation

### IV.2.1 Outils de suivi

Dès le lancement du programme, l'équipe technique mettra en place un suivi régulier du Programme. Nous distinguerons : le suivi de l'avancement des projets, le suivi des obligations de publicité, le suivi de l'avancement du Programme.

#### Le suivi de l'avancement des projets

A ce niveau, le rôle de la cellule d'animation consiste à accompagner les porteurs de projets, du montage du dossier de demande de financement à la liquidation du projet, c'est-à-dire au paiement du solde et au contrôle du dossier. Un suivi administratif serré du dossier s'opère à partir de la programmation du dossier jusqu'au paiement du solde. A travers l'expérience de la précédente programmation, nous avons observé l'importance de communiquer régulièrement avec les maîtres d'ouvrage tout au long de la vie de leur dossier. Dans le cadre de ce nouveau programme, les principales étapes de suivi formalisé et systématique auprès de chacun des maîtres d'ouvrage seront :

- un appel téléphonique, l'envoi d'un mail ou d'un courrier à mi-parcours pour vérifier le bon déroulement du projet (respect des délais, imprévus techniques...),
- l'envoi d'un courrier rappelant les dates à respecter fixées dans la convention d'attribution ainsi que les démarches à effectuer auprès des co-financeurs, 2 mois avant la date de fin d'exécution de l'opération. En effet, nombreux sont les maîtres d'ouvrage qui oublient que l'instruction de la demande de paiement ne peut intervenir qu'après le paiement du solde des autres cofinancements. Cela permettra de garantir les délais d'instruction de la demande de paiement du solde.

#### Le suivi des obligations de publicité

Selon le montant des investissements matériels ou immatériels, le bénéficiaire est soumis à certaines obligations en matière de publicité. Cette publicité est essentielle pour permettre à la population, aux usagers de mieux comprendre le rôle de l'Europe sur nos territoires ruraux ainsi que la portée du programme d'action LEADER. En plus de la plaque, du panneau, de l'autocollant ou encore des logos sur les éventuels rapports d'étude, la cellule d'animation s'engage à ne procéder à l'instruction du paiement du solde que lorsque le maître d'ouvrage aura prouvé qu'il a effectivement communiqué sur l'aide obtenue pour la réalisation de son projet (article de presse, article dans la gazette communale, journal intercommunal, article sur le site Internet de la structure porteuse ...).

#### Le suivi général du Programme

Il s'agit du suivi de consommation en crédits FEADER – LEADER du territoire, de l'ajustement de la maquette financière aux besoins du territoire tout au long de la programmation et du suivi des désengagements. Comme instauré à mi-parcours dans le précédent programme, le GAL proposera à l'autorité de gestion de pouvoir procéder à une rencontre annuelle pour fixer conjointement les grands objectifs de programmation et de paiement. Cela permet un suivi partagé entre GAL et



autorité de gestion, de faire le point sur les grands chantiers de l'animation territoriale et sur ses retombées et de s'inscrire dans un rythme de programmation soutenu.

Le point sur l'état d'avancement général du programme se fait plusieurs fois dans l'année à l'occasion de chaque comité de programmation LEADER, de façon trimestrielle en conseil d'administration puis à l'occasion des comités de suivi régional FEADER.

Une attention toute particulière sera apportée par l'équipe technique pour se doter d'outils de suivi adaptés et pertinents dans l'objectif de pouvoir rendre des comptes réguliers à l'autorité de gestion, aux différentes instances décisionnelles composant le GAL, mais également aux porteurs de projets.

#### Un outil de suivi principal : le tableau d'avancement des projets

##### *Cf. Trame du tableau en annexe 7*

Cet outil permet à la fois le suivi des projets et le suivi général du Programme. Les principales finalités de cet outil sont :

- De dresser l'historique de tous les dossiers y compris ceux en cours de montage ou ceux qui sont abandonnés.
- Le suivi administratif et financier de chaque dossier (date de dépôt, date de programmation, date de l'engagement juridique, date des paiements...).
- Une vision globale des rappels à faire mois après mois sur les projets qui arrivent à échéance.
- Le suivi de la consommation par fiche dispositif.
- Le suivi des montants programmés, payés et désengagés par fiche dispositif.

Le GAL du Pays des 7 Rivières propose de maintenir la diffusion partielle de ce tableau de suivi au service de la DDT, notamment pour que le service instructeur puisse mettre à jour les informations relatives au suivi des montants désengagés pour chacun des dossiers. Cet échange pourra se réaliser sur la base d'une fois par année dès le début de programmation et d'une fois par trimestre pour les deux dernières années de programmation. Ce suivi financier très serré permettra d'optimiser l'utilisation des crédits disponibles fiche par fiche dispositif.

#### Des outils de suivis spécifiques et complémentaires

##### *Cf. Trame des tableaux en annexe 7*

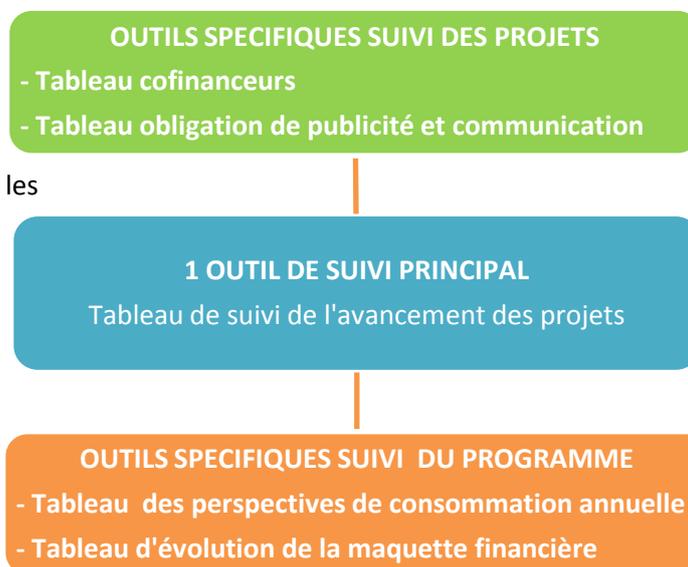
- Tableau cofinanceurs :
  - Suivi des courriers d'informations aux cofinanceurs envoyés avant chaque comité de programmation.
  - Suivi de la réception des états de versements.
  - Lettre de rappel au maître d'ouvrage sur les demandes de solde à effectuer auprès des cofinanceurs éventuels.
- Tableau obligation publicité et communication :
  - Suivi des actions de communication et d'informations réalisées par les maîtres d'ouvrage sur l'aide européenne.
  - Suivi du respect des obligations de publicité.
- Tableau des perspectives de consommation/an
  - Outil d'aide à la décision pour le président du GAL, le comité de programmation et le GAL (conseil d'administration).
  - Projection des besoins en crédits par fiche dispositif et par année.



- Tableau d'évolution de la maquette financière
  - Proposition d'ajustement de la maquette financière aux besoins du territoire pour servir efficacement la stratégie de développement du programme.

Ces outils de suivi permettront de collecter les données de manière régulière et d'assurer le bon déroulement des étapes d'évaluation. Ils aideront à informer les membres du GAL sur l'avancée du programme et alimenteront les différents documents transmis dans le cadre du suivi interne au GAL (voir point IV.2.2).

En plus des outils mis en place par l'équipe technique détaillés ci-dessus, le GAL pourra s'appuyer sur l'outil de gestion OSIRIS pour suivre l'état d'avancement des dossiers.



#### IV.2.2 Suivi interne au GAL

Au niveau du GAL, le suivi s'effectuera en différentes étapes de travail technique et décisionnel.

- **L'équipe technique** du GAL ainsi que son président se réuniront de manière hebdomadaire. D'autres membres peuvent être conviés selon l'ordre du jour (personnel technique, présidente du Pays, vice-président du GAL, maître d'ouvrage...).
- Un bilan sera présenté aux **membres du bureau** lors des réunions organisées tous les 1 à 2 mois (avec envoi du compte rendu à tous les membres).
- Un bilan trimestriel sera effectué au cours des réunions des membres du **Conseil d'Administration** (avec envoi du compte rendu à tous les membres).
- Les membres du **comité de programmation** seront réunis selon les besoins (validation appel à projets, sélection des projets...) mais généralement sur la base d'une fois par trimestre. Les comptes rendus des réunions sont adressés à chacun des membres, titulaire ou suppléant, présent ou absent.
- Le président du GAL et l'équipe technique seront les interlocuteurs du **comité de suivi régional** (transmission d'information, participation aux réunions, suivi des consultations écrites...).



## IV.3 L'évaluation

L'évaluation est un outil indispensable pour mesurer l'avancement du programme. Elle aide le commanditaire politique à porter un jugement de valeur sur la politique évaluée, mais aussi à dégager des enseignements et à l'améliorer. L'objectif sera ici d'évaluer quantitativement et qualitativement le programme.

L'évaluation comportera plusieurs étapes :

- Une autoévaluation ou évaluation chemin faisant
- Une évaluation à mi-parcours
- Une évaluation finale

### IV.3.1 Autoévaluation du Programme

L'auto-évaluation, qui sera réalisée par le GAL, est une démarche importante dans le cadre du programme LEADER. Contrairement à l'évaluation classique qui se base essentiellement sur les actions et les réalisations, l'auto évaluation va s'attacher de manière plus détaillée à la prise en compte des acteurs et de la gouvernance. Elle appréciera le rôle du GAL, l'existence des partenariats public-privés, l'application des principes LEADER, les méthodologies de travail dans la mise en œuvre des projets...

Dans un premier temps, le GAL identifiera le besoin d'évaluation puis dressera la liste des questions évaluatives. L'auto-évaluation prendra appui sur les données issues des tableaux de bords. Un complément pourra éventuellement être apporté par le biais d'une auto-évaluation reprenant la méthode SAP (Systémisation de l'Auto-évaluation Participative). La stratégie et les activités du GAL seront adaptées suivant les résultats de l'auto-évaluation.

### IV.3.2 Evaluation à mi-parcours

Une **évaluation à mi-parcours** fera le point sur l'avancée du programme, les actions à mettre en œuvre pour augmenter son efficacité et répondre au mieux à la stratégie de développement. Ce bilan à mi-parcours sera réalisé en interne (par un renforcement éventuel de l'équipe technique) par le recourt à un prestataire extérieur (notamment au niveau d'un appui méthodologique). L'évaluation se basera à la fois sur de la matière quantitative, récoltée via les outils de suivi, et de la matière qualitative qui pourra par exemple se baser sur des entretiens avec les porteurs de projets.

Cette évaluation à mi-parcours permettra au GAL de prendre du recul sur les opérations programmées (aspects quantitatif et qualitatif, réponse aux objectifs du programme, effets attendus...). Une analyse des indicateurs, des modalités d'animation, du respect de la méthode LEADER, mis en relation avec des éléments liés à l'évolution du contexte territorial conduira le Gal à réajuster au besoin sa programmation (thématiques, animations spécifiques, appels à projets...). L'ensemble des éléments de cette évaluation seront présentés auprès des membres du GAL et du comité de programmation.



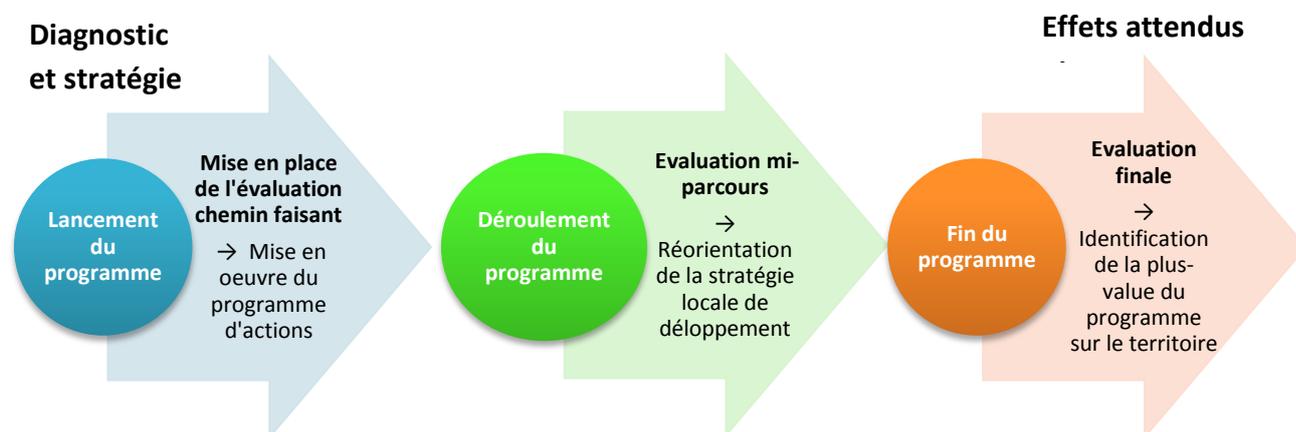
---

### IV.3.3 Evaluation finale

---

L'**évaluation finale** sera réalisée en externe. Elle se vaudra dynamique et opérationnelle auprès du GAL par une démarche participative des acteurs du programme. Elle mesurera les effets attendus et observés, l'articulation des démarches de développement LEADER avec les autres démarches de développement local, la méthodologie appliquée dans le cadre de LEADER et son application à d'autres démarches de développement. Cette évaluation aura aussi une dimension prospective, afin de tirer les bénéfices de l'expérience LEADER pour les années à venir. Cette étape mesurera l'efficacité, l'efficacités et l'impact de la politique. Elle permettra d'apprécier l'adéquation des résultats avec les objectifs et effets attendus.

Le rendu de cette évaluation finale sera formalisé sous différents supports : réunions publiques, rapport d'étude, articles de presse et au sein des journaux communautaires, site Internet du Pays et des EPCI...



---

### IV.3.4 Le tableau d'indicateurs

---

Une ébauche de plan d'indicateurs est disponible en **annexe n° 8**, il émane du travail effectué par le comité technique. Ce plan sera retravaillé au début de la première année de programmation. Il constituera le premier chantier de l'équipe d'animation qui veillera à produire un document plus précis, permettant de poser les bases pour le suivi régulier et les futures évaluations.

## IV.4 Capitalisation et diffusion

### IV.4.1 Communication/diffusion à l'intérieur du territoire

La communication est une composante importante des programmes LEADER.

Une des premières étapes de communication pour le GAL du Pays des 7 Rivières sera de repenser le site internet du Pays. Des pages seront consacrées au programme LEADER et pourront être abondées par les actualités du programme (bilans, appels à projets ...). La communication se fera au travers des supports envoyés aux différents membres du GAL : bilans, comptes rendus ...

La communication passera également sur la prise de connaissance du programme et des fiches actions par des porteurs de projet potentiels, en particulier à destination des porteurs privés qui sont souvent moins présents dans les programmes. A ce niveau, des outils de communication grand public seront réalisés afin de donner une information plus basique et plus facilement appréhendable par chaque partenaire (fiches dispositifs simplifiées, plaquette d'information, explication de la vie d'un projet...).

Enfin la communication sera axée sur la mise en lumière des réalisations, à la fois à destination des membres du GAL, mais aussi des partenaires, ou membres de la société civile. Cette étape fera le point sur l'avancée du programme, la mise en avant des projets innovants, des partenariats développés et informera d'autres porteurs de projets de l'existence du programme. Le travail de communication autour des réalisations sera fait à niveau local et pourra ensuite être diffusé dans les réseaux régionaux et nationaux.

### IV.4.2 Mise en réseau

La mise en réseau constitue l'un des 7 fondamentaux LEADER. Comme indiqué dans le chapitre II.4.2, le GAL du Pays des 7 Rivières participera aux différentes actions de mise en réseau régionaux et nationaux qui pourront se traduire de la manière suivante :

- Participation à des séminaires organisés, rencontres ;
- Participation aux rencontres des réseaux régionaux et nationaux ;
- Echange d'expériences autour de thématiques précises et de méthodologies de travail ;
- Visites de terrain.

Par ailleurs, le GAL souhaite axer ce programme de manière plus accentuée sur l'ouverture et la coopération, ce qui comprend également des étapes liées à la mise en réseau d'acteurs, au partage d'expériences et à la diffusion de résultats.





## CONCLUSION

Pour que le Pays des 7 Rivières puisse se positionner comme un territoire plus attractif, plus attractif et anticipant à l'horizon 2020, la synergie entre tous les acteurs est essentielle, et ce, à tous les niveaux : réflexion stratégique, mise en œuvre des actions, communication, ingénierie technico financière...

Cette priorité ciblée est un axe méthodologique fort qui doit nous guider pour qu'à moyen terme le Pays des 7 Rivières puisse être décrit comme un territoire où :

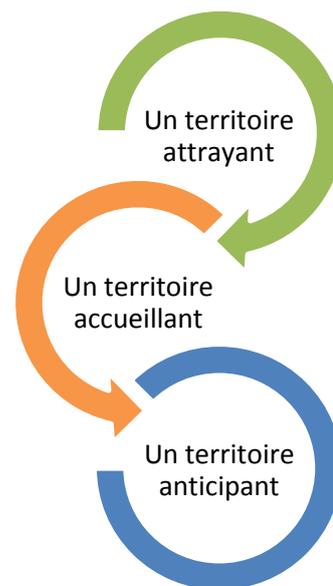
- Les ressources naturelles et culturelles identitaires du territoire sont préservées, valorisées et ont un impact sur l'économie locale.
- L'offre de services est en adéquation avec les besoins de la population locale et touristique de manière équitable et solidaire.
- Notre impact sur l'environnement est réduit et de nouvelles pratiques d'adaptation aux changements climatiques sont adoptées.

Le diagnostic fait ressortir des besoins proches, en matière de services de base à la population, à ceux identifiés et traités à travers le précédent programme LEADER.

Cependant, en décidant de couvrir de nouvelles thématiques et d'accorder une place plus importante à l'agriculture, la sylviculture, l'environnement, le tourisme et la coopération, le territoire donne un signe fort de sa volonté à diversifier sa stratégie de développement.

Les solutions et les réponses envisagées par les acteurs locaux évoluent de manière significative: mutualisation, coopération, ouverture, innovation et communication sont les orientations prioritaires qui sont ressorties tout au long des étapes de concertation. Elles prennent plus d'ampleur dans ce programme d'actions.

La principale valeur ajoutée de ce programme LEADER se traduit par la volonté des acteurs locaux à conduire des actions de manière partenariale et intégrée. Il s'agit pour le territoire du Pays des 7 Rivières de créer ou de structurer de nouveaux réseaux ou de renforcer ceux existants en s'affranchissant des limites territoriales (échelle intercommunale, régionale et européenne). La force du programme LEADER est aussi de favoriser la mise en place de ce laboratoire d'innovation sociale qui permet de soutenir les projets émanant des maîtres d'ouvrages privés. Les moyens humains déployés grâce à ce programme permettent d'assurer une mise en cohérence des actions à l'échelle du Pays, et de faire émerger des projets innovants et expérimentaux.





# Annexes

